Programme des Nations Unies pour le Développement
Gouvernement du Burkina Faso

DOCUMENT DE PROGRAMME

Intitulé du programme : Programme « Amélioration des moyens d'existence durables en milieu rural » dans les régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre Ouest, au Burkina Faso

Numéro du programme : 00116732

Partenaire de réalisation: Ministère de l'Environnement, de l'Économie Verte et du Changement Climatique à travers le Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable (SP/CNDD), Ministère de l'Agriculture et des Aménagements hydro-agricoles; Ministère des Ressources animales et halieutiques ; Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion sociale ; Ministère de l'Énergie ; Ministère de la Femme, de la Solidarité nationale, de la Famille et de l'Action humanitaire ; Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et l'Innovation, Ministère de l'eau et de l'assainissement ; les faîtières et Organisations socioprofessionnelles.
Partenaires Techniques financiers : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Programme alimentaire mondial, Coopération Chinoise, Coopération Suisse, Coopération Canadienne, Coopération Italienne, Coopération Danoise, Agence Française de Développement ; Agence Japonaise de Coopération Internationale au Burkina Faso, l'Agence Suédoise de Développement Internationale, l'Agence de Développement Autrichienne.

Date de démarrage : Janvier 2020 ; **Date d'achèvement :** Décembre 2024 ; **Date de réunion du CLEP :** 20/11/2019.

Description succincte

Le Programme d'Amélioration des Moyens d'Existence Durables en milieu rural dans les Régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre Ouest (PAMED/BMH-CO)), issus du document pays du PNUD, est formulé par le PNUD en collaboration avec le Gouvernement. Il contribue à la mise en œuvre du PNDES, notamment son axe 3, plus particulièrement les Objectifs Stratégiques 3.1 : « développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché et basé sur les principes de développement durable » et 3.5: « Inverser les tendances de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales ».

Au Burkina Faso, la détérioration de la sécurité alimentaire touche particulièrement les milieux ruraux, où l'agriculture, l'élevage et l'exploitation des ressources forestières, fauniques et halieutiques occupent 90% environ de la population active comme seul moyen d'existence. La situation de vulnérabilité dans laquelle se trouvent les populations rurales les place dans une extrême fragilité face aux attaques des groupes armés non-identifiés. Il en résulte également une dégradation des terres de production de l'ordre de 34% du fait de causes anthropiques et climatiques, avec une progression de dégradation qui a évolué de 113 000 ha/an entre 1983 et 1992, à 360.000 ha/an entre 1992 et 2000, pour être à 469 000 ha/an entre 2002 et 2013. Dans ce contexte de crise complexe et multidimensionnelle, il est essentiel de mener des activités visant à la fois à assurer la sécurité alimentaire, améliorer les moyens d'existence résilients des couches vulnérables des populations déplacées et celles des zones d'accueil. Investir dans des secteurs clés comme les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL), l'agriculture et l'élevage productifs et durables est primordial pour prévenir et atténuer l'instrumentalisation et l'extension des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles entre populations vulnérables.
Le PAMED entend contribuer à réduire par des actions structurantes, la vulnérabilité croissante des populations rurales dans les zones ciblées. Les principaux résultats attendus sont : - (i) Les ressources naturelles sont durablement restaurées et gérées en vue de contribuer à la sécurité alimentaire et à l'atteinte des cibles de CDN ; - (ii) Les capacités de production, de transformation et de conservation des ressources naturelles des acteurs (rices) ruraux (ales) sont accrues ; - (iii) Les acteurs (rices) mettent en œuvre une gouvernance efficace et durable des Ressources Naturelles.

Contributing Outcome (UNDAF/CPD):
Contribution aux piliers du programme Pays
Pilier 2 : Croissance inclusive et durable, travail décent et sécurité alimentaire.
Pilier 3 : Résilience face aux changements climatiques, aux catastrophes naturelles, aux urgences humanitaires
Contribution aux Effets du UNDAF : *Effets 2 et 3*

Indicative Output(s) with gender marker: GEN2

Total ressources nécessaires :	**11 566 946 USD**	
Total ressources allouées :	**TRAC du PNUD (32%):**	**3 700 000 USD**
	Fonds Indien (9%):	**1 000 000 USD**
	Etat (6%):	**710 000 USD**
Apports bénéficiaires (2%):		**240 000 USD**
À financer (51%):		**5 916 946 USD**

Approuvé par (signatures) :

Gouvernement	PNUD
Nom en capitales :	**Nom en capitales :**
Lassané KABORE Ministre de l'Économie, des Finances et du Développement	**Mathieu CIOWELA** Représentant Résident
Date :	**Date :**

Table des matières

I. Défis de Développement 6
1.1 Problématiques socio-économiques et écosystémiques 7
1.2 Pertinence du programme par rapport aux priorités nationale, régionale et mondiale 12
1.3 Les principales causes de la précarisation des conditions de vie des populations rurales. 13
1.3.1 La dégradation des ressources naturelles 13
1.3.2 La faiblesse des revenus de valorisation des produits agro-sylvo-pastoraux 14
1.3.3 Les insuffisances de gouvernance des ressources naturelles 15
II Stratégie 16
2.1 LA THEORIE DU CHANGEMENT 16
2.2 LES HYPOTHESES 17
2.3 APPROCHE STRATEGIQUE 19
2.4 Principes directeurs de la stratégie 24
2.5. Prise en compte de la problématique d'égalité homme-femme 25
III Résultats et partenariats 25
3.1 Principaux résultats et produits par objectif spécifique 26
3.2 Ressources nécessaires pour obtenir les résultats escomptés 29
3.3 Partenariats 29
3.4 Risques et hypothèses 31
3.5 Implication des parties prenantes 32
3.6 Coopération Sud-Sud et triangulaire 37
3.7 Connaissance 37
3.8 Durabilité et mise à l'échelle 37
IV Gestion du Programme 38
4.1 Efficacité et efficience 38
4.2 Gestion du programme 38
4.3 Coûts du Programme 39
V Cadre de résultats 40
VI Suivi et évaluation 45
VII Plan de travail pluriannuel 48
VIII Arrangement de gestion et coordination 64
8.1 Modalités de mise en œuvre 64
IX Cadre juridique 70
X gestion des risques 70
XI ANNEXES i

SIGLES ET ABREVIATIONS

AGR : Activité Génératrice de Revenus

AME : Accords Multilatéraux sur l'Environnement

ANEEMAS : Agence Nationale d'Encadrement des Exploitations Minières Artisanales et Semi-mécanisées

APD : Aide au Développement

BAD : Banque Africaine de Développement

BM : Banque Mondiale

CCNUCC : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

CES/DRS : Conservation des Eaux et des Sols/ Défense et Restauration des Sols

CLEP : Comité Local d'Examen du Projet/ Programme

CDN : Contribution Déterminée au niveau Nationale

CNT : Conseil National de la Transition

COS : Carbonne Organique du Sol

CPD : Document de Programme Pays

CPP : Country Partnership Program

CT : Collectivité Territoriale

OSC : Confédération Paysanne du Faso

DGEVCC : Direction Générale de l'Economie Verte et du Changement Climatique

DEMPE : Direction des Exploitations Minières à Petite Echelle

DIM : Mise en œuvre directe (Direct Implementation)

ECED-Mouhoun : Programme Energie et Croissance Economique Durable dans la Boucle du Mouhoun

EICVM : Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages

EMC : Enquête Multisectorielle Continue

EPA : Enquêtes Permanentes Agricoles

FAO: Food and Agriculture Organisation

FEM : Fonds pour l'Environnement Mondial

FIDA : Fonds International de Développement Agricole

GAR : Gestion Axée sur les Résultats

GDT : Gestion Durable des Terres

GES : Gaz à Effet de Serre

IITA : Initiative Internationale pour la Transparence de l'Aide

INERA : Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles

INSD : Institut National de la Statistique et de la Démographie

IRRF : Cadre Intégré de Résultats et d'Allocation des Ressources

LAME : Laboratoire Matériaux et Environnement

MAHRH : Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques

MEEVCC : Ministère de l'Environnement de l'Economie Verte et du Changement Climatique

MAAH : Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles

MATDC : Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion sociale

ME : Ministère de l'Énergie

MEA : Ministère de l'Eau et de l'Assainissement

MFSNFAH : Ministère de la Femme, de la Solidarité nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire

MMC : Ministère des Mines et des Carrières

MRAH : Ministère des Ressources Animales et halieutiques

OCADES : Organisation Catholique pour le Développement Economique et Sociale

OSC: Organisation de la Société Civile

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique

ODD : Objectifs de Développement Durable

OCHA : Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires

ORCADE : Organisation pour le Renforcement des Capacités de Développement

OS : Objectif Spécifique

PAG : Plan d'Aménagement et de Gestion

PAGIRE : Plan d'Action pour la Gestion Intégré des Ressources en Eau

PAMED : Programme d'Amélioration des Moyens d'Existence Durables

PAPISE : Programme d'Actions et Plan d'Investissement dans le Secteur de l'Elevage

PARIIS : Programme d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS)

PCESA : Programme de Croissance Economique dans le Secteur Agricole

PDA-ECV : Programme Décennal d'Action de l'Environnement et du Cadre de Vie

PDPS: Programme de Développement durable des exploitations Pastorales du Sahel (PDPS) Burkina

PFNL : Produits Forestiers Non Ligneux

PIB : Produit Intérieur Brut

PISA : Programme d'Investissement dans les Secteurs de l'Agriculture

PNA : Plan National d'Adaptation

PNDES : Plan National de Développement Economique et Social

PNSR : Programme National du Secteur Rural

PNUAD : Plan Cadre des Nations Unis pour l'Aide au Développement

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PRODOC : Document de Programme

PTF : Partenaires Techniques et Financiers

REEB4 : 4è Rapport sur l'Etat de l'Environnement au Burkina Faso

SBAA : Accord de Base type en matière d'Assistance

SNADDT : Schéma National d'Aménagement et du Développement Durable du Territoire

SP/CPSA : Secrétariat Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricole

STR : Services Techniques Régionaux

UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

UNDAF : Plan Cadre des Nation Unies pour l'Aide au Développement

UNCDF : Fonds d'équipement des Nations Unies

USD : United States Dollar

I. DEFIS DE DEVELOPPEMENT

Burkina Faso, pays sahélien d'une superficie de 274 200 Km^2, est affecté par les problèmes de dégradation des écosystèmes en général et des terres en particulier (REEB4, 2017[1]). La population estimée à 19.632.147 habitants en 2017 s'accroit à un rythme très rapide de 3,16%[2] l'an.

Cette population, majoritairement jeune, rurale et pauvre, est essentiellement et structurellement dépendante du capital « terres et/ou ressources naturelles » qui constitue son principal moyen d'existence, particulièrement en milieu rural. Dans ce pays, la pauvreté demeure fondamentalement rurale, avec une incidence de 47,5% contre 13,6% en milieu urbain. La pauvreté rurale contribue à 92 % à l'incidence de la pauvreté : 9 personnes vivant en-dessous du seuil de pauvreté sur 10 vivent en milieu rural. Selon les analyses de l'INSD, la pauvreté touche plus les individus des ménages dont les chefs sont agriculteurs vivriers (50,1%).

Le secteur rural demeure le principal pourvoyeur de revenus et d'emplois pour au moins 80% de la population active, à travers l'agriculture, l'élevage et l'exploitation des ressources forestières. Il fournit 61,5% des revenus monétaires des ménages agricoles (Programme de Croissance Économique dans le Secteur Agricole–PCESA, 2013). Cependant, l'analyse diagnostique du secteur rural (PNSR, 2016) au Burkina Faso révèle : (i) des systèmes de production peu performants et à faible taux de croissance du PIB agricole, (ii) un faible développement des filières agricoles entrainant des difficultés d'accès aux marchés, (iii) une sécurité alimentaire et nutritionnelle fragile, mais aussi une gestion des risques agricoles en amélioration, (iv) des ressources naturelles en dégradation continue et des mécanismes de leur gestion durable en souffrance, (v) une faible capacité de mobilisation de la ressource eau en dépit de l'existence d'un dispositif satisfaisant de gouvernance, (vi) un capital humain insuffisamment encadré et faiblement équipé dans le secteur rural. Ainsi donc, la contribution de ce secteur au PIB du pays demeure globalement faible. Par exemple de 1994 et 2014 elle a varié entre 28 et 31% (PNDES, 2016-2020).

Ce niveau de contribution sectorielle au PIB dénote une faible transformation caractérisée par une faible évolution de la productivité agricole dominée par une agriculture de subsistance, une industrie manufacturière déclinantes et des industries de services dominées par le secteur informel. Selon le PNDES 2016-2020, on estime que 3,5 millions de burkinabè (soit environ 20 % de la population) sont en situation d'insécurité alimentaire. Les pratiques agricoles non adaptés (défrichements de nouvelles terres, mauvaises utilisations des engrais et des pesticides, les feux de brousse, etc.) contribuent à l'érosion des terres et des sols et à l'épuisement des ressources en eau.

Les conditions socio-économiques de près de 70 % de la population du pays, dont la survie dépend de l'agriculture, sont telles que la plupart se livre à des pratiques de production et de consommation non viables pour la subsistance et les activités créatrices de revenus.

Depuis le sommet de Rio en 1992 déjà, la cause principale de la dégradation continue de l'environnement mondial et plus encore dans les pays les moins avancés avait été identifiée comme résidant dans un schéma de consommation et de production non viable: en particulier, nos modes de consommation et de production sont basés sur une utilisation excessive, irrationnelle et parfois incontrôlée des ressources naturelles; contribuant ainsi à leur épuisement, à la dégradation des terres, de l'air, et à la pollution des eaux.

Ces modes non viables ont été qualifiés de Modes de Consommation et Production non Durables, par opposition aux Modes de Consommation et de Production Durables (MCPD) qui s'inscrivent dans la philosophie du Développement Durable qui est de satisfaire les besoins sociaux, susciter une croissance économique, et préserver l'environnement.

D'autre part, les conséquences de ces pratiques de consommation et de production non durables sont accentuées par les effets de la variabilité et des changements climatiques que sont les perturbations du régime des pluies, l'augmentation des températures et l'accroissement de la fréquence et de l'imprévisibilité des

[1] Quatrième Rapport sur l'Etat de l'Environnement au Burkina Faso (REEB4)
[2] Le PNDES ambitionne ramener à 2.7%

sécheresses et inondations particulièrement dans les régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre-Ouest au Burkina Faso où les incidences de la pauvreté qui sont respectivement de 59,7% et 51,7% restent supérieures à l'incidence globale au plan national qui est de 40,1%[3] (PNDES 2016-2020).

Dans un tel contexte, **c'est l'ensemble des moyens d'existence des populations rurales qui ne sont pas soutenables particulièrement pour les populations vivant dans ces régions.** Les moyens d'existence des populations rurales dépendent en effet essentiellement de l'exploitation des ressources naturelles renouvelables que constituent les sols (fertilité), l'eau, les forêts, les pâturages et la faune, terrestre et aquatique, à travers les systèmes de production agro-sylvo-pastorale et halieutique, principales composantes du secteur primaire.

Le Burkina Faso, y compris, les régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre Ouest, fait également face à une situation de sécurité détériorant, qui fragilise d'avantage les moyens d'existences des populations vulnérables dans ces régions concernées.

1.1 Problématiques socio-économiques et écosystémiques

Les principaux facteurs ci – dessous conditionnent le développement et la résilience des populations du Burkina Faso, notamment les petits (es) exploitants (es) agro-sylvo-pastoraux (ales).

1. Situation économique du Burkina Faso. L'économie du Burkina Faso occupe le quatrième rang dans la zone de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine. La croissance économique est peu inclusive et ne parvient pas à répondre à la forte demande liée à la pression démographique.

L'agriculture, l'élevage et l'exploitation des ressources forestières occupent 90%[4] environ de la population active, et subissent une pression croissante d'utilisation conjuguée à des pratiques extensives favorisant une dégradation des terres productives estimée à 34% du fait de causes anthropiques et climatiques. Cette dégradation a progressé de 113 000 ha/an entre 1983 et 1992, à 360.000 ha/an entre 1992 et 2000, pour être à 469 000 ha/an entre 2002 et 2013[5]. Les analystes montrent, qu'il faut exploiter à ce jour, 3,37 hectares de terres dégradées pour obtenir la production d'un hectare de terres de bonne qualité (IPE, 2008).

Cette dégradation continue des terres de plus en plus aggravées par les phénomènes climatiques est le premier facteur explicatif du classement du Burkina Faso parmi les pays les plus pauvres au monde.

2. Défis du secteur agricole. Selon la FAO[6], l'agriculture familiale constitue 90 % des exploitations au niveau mondial, et les exploitations familiales de moins de 2 hectares représentent 84 % du total. L'agriculture burkinabè est avant tout une agriculture familiale de subsistance basée sur les céréales, principalement sorgho, mil, maïs, lesquelles constituent la base de l'alimentation de la majorité de la population. Elle est conduite majoritairement sur des exploitations de 3-6 ha en moyenne et selon des pratiques rudimentaires.

L'analyse de l'autonomie céréalière[7] en 2018 indiquait qu'au niveau national, 53,2 % des ménages ne seront pas à mesure de couvrir leurs besoins céréaliers avec leur seule production. La précarité céréalière toucherait ainsi 36,8 % des populations rurales agricoles. La vulnérabilité des ménages[8] se traduit aujourd'hui, par plus de 20% de la population (plus de 3,5 millions de personnes) en proie à l'insécurité alimentaire. Aussi, les statistiques de cette dernière campagne révèlent que malgré des évolutions de superficies, les productions des céréales, des cultures de rente et des autres cultures vivrières ont baissé découlant d'une baisse notoire des rendements.

[3] Les régions du Centre (9,3 %), du Sahel (21%), des Cascades (22,7%), des Hauts-Bassins (34,4%) et du Centre-Est (36,1%) ont une incidence inférieure à l'incidence globale ; tandis que les régions du Centre-Sud (40,5%), du Sud-Ouest (41,5%), du Plateau central (45,4%), du Centre-Nord (47%), de l'Est (49,6%), et du Nord (70,4%) ont aussi une incidence supérieure,

4 BF, 2017. Schéma National Aménagement et du Développement Durable du Territoire 2040

[5] Discours de Monsieur le Ministre de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique à l'atelier national de validation des rapports d'analyse des principaux Facteurs de la Déforestation et de la Dégradation des Forêts (FDDF) au Burkina Faso, Le 11 avril 2019

6 FAO et FIDA. 2019. Décennie des nations unies pour l'agriculture familiale 2019-2028.

7 Ministère de l'agriculture et des aménagements hydrauliques: Rapport de synthèse de la première session de l'année 2018 du comité de prévision de la situation alimentaire et nutritionnelle (CPSA)

8 Plan de gestion intégrée de la sécheresse au Burkina Faso, Janvier 2019 (étude financée par le Mécanisme Global dans le cadre de la Convention de lutte contre la désertification),

Au niveau des régions, le profil de la région de la Boucle du Mouhoun décrit une évolution en dents de scie de la production globale de céréale avec une tendance baissière beaucoup plus prononcée entre 2012 et 2016. Dans la région du Centre Ouest on note l'apparition de nouveaux acteurs (rices) dans les années 2010. Sans que cela ne se traduise par une véritable intensification et une amélioration des rendements, leurs exploitations se caractérisent par leur grande taille. En 2009, 62% des exploitations étaient compris entre 10 et 49 ha tandis que 8% entre 100 et 200 ha[9]. Ces grands espaces soustraits à l'utilisation communautaire renforcent la pression sur les formations forestières.

3. Problématique du financement agricole. Au Burkina Faso, seules les productions de coton et de sésame, bénéficient de crédit structuré de la part de leurs partenaires commerciaux extérieurs, qui permet la maîtrise totale de la recette. Le reste des filières agricoles connaissent des difficultés de financement en dehors de l'appui gouvernemental. En 2014, moins d'un pour cent du crédit total alloué par les banques commerciales a servi à financer le secteur agricole. Par conséquent, les principales sources de financement sont informelles et proviennent principalement d'autres ménages (43%) et des coopératives (13%).

Les difficultés de financement sont liées au fait que les investissements sont souvent particulièrement faibles, constituant un frein aux progrès des techniques agricoles et à l'amélioration des rendements et de la qualité. Cela est principalement dû à la rareté des ressources à moyen et long terme, au risque inhérent à ces prêts à des acteurs (rices) (principalement les producteurs) qui ne sont pas en mesure d'offrir des garanties adéquates, à l'insuffisance de visibilité sur plusieurs années compte tenu des aléas : climat, débouchés, aléas sanitaires, ravageurs divers et de la grande variabilité des prix des intrants et des produits agricoles. De plus, les taux d'intérêts pratiqués sont plus élevés que le taux moyen de rentabilité interne de la plupart des activités agricoles. A cela, s'ajoute le fait que le principal risque des crédits à l'agriculture réside dans la grande volatilité des prix des produits agricoles et dans la non-maîtrise par les producteurs du calendrier de mise en marché des produits. Le regroupement des coopératives en unions ou SICA dédiées à la commercialisation en commun de la production, le financement d'installations de stockage et le financement par warrantage des stocks constitués en vue de réguler le calendrier de mise en marché de la production, seraient des solutions à étudier pour réduire cette dépendance ;

L'ensemble de ces contraintes constituent la problématique du développement des chaines des valeurs des produits agricoles dont les conséquences sont entre autres la faible rémunération des producteurs. Il s'agit du défi de crédit agricole dont les enjeux sont au-delà du seul secteur rural.

4. Défis des productions animales. Avec un cheptel numériquement important, l'élevage[10] occupe plus de 80% des ménages et leur procure tout ou partie de leurs revenus monétaires. Il contribue pour plus de 18% à la formation du PIB et pour près de 26% des exportations en valeur. L'élevage extensif transhumant représente 70% du cheptel national. Cependant, le secteur de l'élevage demeure confronté à des contraintes de diverses natures parmi lesquelles la dégradation et la raréfaction des ressources naturelles et la réduction des parcours pastoraux. Dans ce contexte, l'alimentation du bétail, particulièrement en saison sèche constitue une contrainte majeure à laquelle les éleveurs et le département des Ressources animales et halieutiques doivent faire face quotidiennement, afin d'assurer aux animaux une alimentation conséquente en vue d'améliorer leurs performances de production.

Selon le SNADDT, l'intensification de l'agriculture est une nécessité vitale pour le pays. Elle est une question transversale qui intéresse l'ensemble du secteur agricole, y compris l'élevage. Le programme promouvra les bonnes pratiques intégrant l'agriculture, l'élevage et l'agroforesterie.

5. Défis de la gestion durable du couvert forestier. Selon le PNDES, les forêts du Burkina Faso connaissent une dégradation annuelle de l'ordre de 110 500 hectares, soit 4,04% en moyenne par an. Cette dégradation s'aggrave au fil des années. Le MEEVCC[11] (2017) tire la sonnette d'alarme sur une forte baisse des superficies des forêts (46%) entre 2002 et 2013 et une augmentation des superficies de « arbustes, prairies etc. » et de « terres cultivées » respectivement de 15% et 4%. Les paysages naturels du pays sont remplacés par des cultures et des jachères.

9 UICN; 2010. Rapport Relatif à « Réalisation d'une étude sur l'état des lieux de la biodiversité au Burkina Faso ».

10 BF, 2017. Schéma National Aménagement et du Développement Durable du Territoire 2040

11 MEEVCC, 2017. Rapport sur la situation de référence, les cibles et les mesures associées de la Neutralité en matière de Dégradation des Terres au Burkina Faso

Dans des travaux récents, le Ministère de l'Environnement de l'Économie Verte et du Changement Climatique (MEEVCC) a mis en exergue les principaux facteurs directs suivants : - (i) l'expansion agricole ; - (ii) la demande consommatrice de bois de feu et ses dérivés ; - (iii) la surexploitation fourragère et enfin – (iv) la pratique des feux de brousse.

Les facteurs indirects[12] de déforestation et de dégradation des forêts comprennent : (i) l'augmentation constante d'une population rurale en situation de pauvreté, qui dépend essentiellement des produits agricoles et forestiers pour sa subsistance ; (ii) la faiblesse des politiques publiques en matière de sécurité foncière et forestière et notamment l'absence d'outils de planification de l'utilisation des terres ; (iii) la faible qualité de la gouvernance.

Les régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre Ouest, parmi les plus nanties en ressources forestières ne sont pas à l'abri.

Dans la région de la Boucle du Mouhoun, on dénombre au moins 13 forêts classées avec une superficie totale de 212 743 ha localisées le long du fleuve Mouhoun, des forêts villageoises et des bois sacrés protégés par les populations locales[13]. Toutefois, l'ensemble des acteurs (rices) reconnaissent de façon unanime que les occupations anarchiques de l'espace et les mauvaises pratiques de production mettent chaque jour davantage l'existence et les fonctions écosystémiques du fleuve en péril.

La région du Centre-Ouest compte six forêts classées d'une superficie totale de 125 250 ha. On y dénombre également 5 forêts protégées en aménagement d'une superficie d'environ 210 000 ha dans la Sissili et le Ziro. Les populations autour de ces entités forestières se sont organisées en coopératives de gestion forestière pour exploiter et commercialiser le bois dans ces forêts sous aménagement selon des critères définies par le ministère chargé des forêts qui assurent la durabilité des exploitations. Cette dynamique joue un rôle tampon préservant ces patrimoines naturels de la prédation anthropique.

6. Exploitation durable des produits forestiers. Les exploitations forestières et fauniques constituent un potentiel important, en termes d'emplois pourvus, de revenus générés, aussi bien pour les populations que pour l'État. Cependant, ces revenus sont trop faibles par rapport au potentiel (revenus). L'on assiste par ailleurs à une faiblesse des recettes issues de l'exploitation des produits forestiers et fauniques et un accroissement de la pénibilité d'accès à certaines ressources comme le combustible ligneux et les produits forestiers non ligneux ((FAO STAT 2018) pour lesquels la distance moyenne pour y accéder est passée de 3km à 12 km en deux décennies. Cette pénibilité touche particulièrement les femmes et les jeunes filles. Selon le MEEVCC[14] (2018), la collecte, la transformation et la commercialisation des PFNL est essentiellement l'œuvre des femmes (63% pour la collecte et 82,7% pour la transformation). Les enfants jouent un rôle de second plan que ce soit dans la collecte, la transformation ou la commercialisation.

7. Dépendance à l'énergie ligneuse. Le bois de chauffe[15] reste, malgré les efforts de lutte et les multiples sensibilisations sur les phénomènes de désertification, la principale source d'énergie pour la cuisine à plus de 80%. Ce niveau d'utilisation est de plus de 95% en milieu rural. Le contexte est marqué par une très forte croissance de la demande d'énergie ; ce qui est à l'origine : (i) d'une surexploitation des ressources ligneuses entrainant la dégradation du couvert végétal et la fertilité des sols, (ii) de la destruction des puits primaires de séquestration de carbone indispensable à la régulation climatique, (iii) d'une pollution croissante de l'air en milieu urbain et de l'émission de gaz à effet de serre.

12 MEEVCC. Octobre 2018, Analyse des systèmes d'utilisation des terres en tant que facteurs directs de déforestation et de dégradation des forêts au Burkina Faso: tendances actuelles et impacts pour la mise en valeur des forêts et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, Rapport final

13 Région de la Boucle du Mouhoun, 2017. Profil de la région

14 MEEVCC, 2018. Analyse des pratiques d'exploitation des produits forestiers non ligneux au Burkina Faso : impact sur les forêts et les émissions de gaz à effet de serre, Rapport final

15 Plan de gestion intégrée de la sécheresse au Burkina Faso, Janvier 2019 (étude financée par le Mécanisme Global dans le cadre de la Convention de lutte contre la désertification),

8. Les effets d'ordre climatique. Dans toutes les régions du pays, la forte demande en « terres et/ou ressources naturelles » se conjugue avec les effets néfastes du changement climatique et la faible maîtrise des techniques de gestion durable, pour induire la dégradation plutôt accélérée et inquiétante du milieu et de ses ressources. Cela aggrave la situation de précarité des conditions de vie des populations rurales.

Le Burkina Faso en général est reconnu comme un Etat « faible émetteur de gaz à effet de serre », dont la contribution au dérèglement du climat est considérée comme marginale ; en revanche, il subit et subira les conséquences de ce dérèglement. En effet les projections pour le pays prévoient sur l'ensemble du territoire une évolution négative des principaux paramètres : i) augmentation des températures moyennes de l'ordre de 0,8°C à l'horizon 2025 et de 1,7°C à l'horizon 2050 et ii) diminution de 3,4% et de 7,3% de la pluviométrie d'ici 2025 et 2050 respectivement (LAME, 2012/ PNA 2015). Les récentes études[16] révèlent qu'en zone Nord-Soudanienne, le taux d'occurrence de précipitations égale à 500 mm entre juillet et Septembre (quantité à même de garantir des récoltes normales) varie entre 20 et 45%. Dans la zone sahélienne, les risques sont à des niveaux inacceptables pour l'agriculture, avec des risques de pertes pouvant dépasser 50% même pour des cultures à cycle inférieur à 65 jours.

Le défi majeur réside dans la promotion d'une large adoption chez les petits (es) exploitants (es) ruraux, de techniques et technologies de production et de consommation durables capables d'optimiser les rendements tout en constituant un puits de séquestration des gaz à effet de serre. Les études[17] prévoient qu'en 2025, le Burkina Faso enregistrera une légère baisse de la pluviométrie (150 mm) et une augmentation de la température de 2,5°C. Toutes choses qui impacteront négativement la continuité du service d'alimentation en énergie électrique et aussi la production en combustibles ligneux. Cela va se traduire par : - (i) une diminution de la ressource hydroélectrique ; - (ii) une augmentation de la consommation en hydrocarbure de tous les engins à moteurs ; - (iii) une augmentation de la consommation d'énergie électrique en vue de s'assurer un minimum de confort thermique (ventilation et climatisation) ; - (iv) une légère baisse du rendement des cellules photovoltaïques ; - (v) un accroissement de la puissance du générateur solaire des pompes, dans la mesure où le niveau de la nappe phréatique va baisser sensiblement. Ces données interpellent à plus d'attention dans la promotion d'énergie alternative, propre, durable et plus accessible notamment aux utilisateurs ruraux.

9. Vulnérabilité croissante du capital sol. Les mauvaises pratiques agricoles sont la principale source de la dégradation environnementale, qui affecte la productivité des sols au Burkina Faso. Il s'agit de techniques culturales inadaptées aux contextes pédoclimatiques, mais aussi, un usage anarchique et abusif d'intrants chimiques. Un sondage[18] réalisé en 2018 dans les régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre-Ouest, indique soixante-neuf (69) produits chimiques en circulation et appartenant à différentes classes de toxicité selon l'OMS : Classe II 32%, classe III 61%, classe IV 1% et classe V 6%. Deux produits sont sur la liste des pesticides interdits alors qu'ils sont beaucoup utilisés. Il s'agit de « Glyphosates » et de « Atrazine » pour leur écotoxicologie importante. Ils sont des produits écotoxiques, de plusieurs points de vue et pour des groupes d'espèces très différents, avec des effets directs et/ou indirects, et même épigénétique. Les sols constituent le premier facteur de la résilience et du développement du Burkina Faso. Leur productivité dépend de leur vitalité et donc de leur biodiversité (micro et macrofaune du sol) à l'origine de la production du carbone organique de base.

Au-delà des besoins en moyens d'existence durables, le maintien en équilibre et l'augmentation du carbone organique du sol (COS) améliore le fonctionnement de l'écosystème et peut contribuer à réaliser les Objectifs de Développement Durable (ODD) (FAO, 2017-19). Les sols constituent le plus grand réservoir de carbone sur terre et sont pris en compte dans les conventions et accords mondiaux. Par conséquent, les émissions de Gaz à Effet de Serre[20] (GES) en provenance des sols devront être davantage étudiées pour permettre un meilleur compte-rendu des inventaires nationaux de GES à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à l'accord de Paris.

16 Plan de gestion intégrée de la sécheresse au Burkina Faso, Janvier 2019 (étude financée par le Mécanisme Global dans le cadre de la Convention de lutte contre la désertification),

17 Plan de gestion intégrée de la sécheresse au Burkina Faso, Janvier 2019 (étude financée par le Mécanisme Global dans le cadre de la Convention de lutte contre la désertification),

18 Tonané Rapport terrain

19 FAO 2017. Carbone Organique du Sol: une richesse invisible

20 Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. 2017. Regard et Perspectives sur les terres du monde, première édition

10. Vulnérabilité croissante de la ressource eau. Le Burkina Faso, à l'instar des pays sahéliens, est confronté à la difficulté de l'accès à l'eau. Le bilan hydrique du pays réalisé dans le cadre du PAGIRE sur la période 1990-2014 a permis de conclure que le Burkina Faso est dans une situation de stress hydrique à savoir 850 m^3/an/habitant alors que le seuil de pénurie est fixé à 1000 m^3 par les instances internationales. Le PAGIRE fait observer également que : « la baisse sensible du niveau des aquifères depuis 30 ans montre qu'il n'existe pas de ressources renouvelables en eau souterraine : l'eau infiltrée chaque année ne suffit pas à maintenir les aquifères[21] ». La presque totalité des cours d'eau sont temporaires, hormis le Mouhoun, la Comoé et son affluent la Léraba. Ce rythme saisonnier, corrélé aux hautes températures et l'intensité de l'évaporation, est responsable de l'assèchement rapide des puits et des plans d'eau dès le début de la saison sèche. A travers le processus d'adoption des bonnes pratiques de restauration des sols, le PAMED contribuera à l'amélioration de l'infiltration et l'alimentation des aquifères par les eaux de pluies.

11. Défis du foncier rural. Un élément politique critique pour doper la productivité agricole en soutenant la durabilité de la gestion des zones sèches est la nécessité d'améliorer les droits aux ressources et la sécurité foncière. Cela donne aux gestionnaires des terres la liberté et la légitimité de mettre en œuvre des stratégies de gestion durable à long terme.

Au Burkina Faso, la gestion du foncier est régie par plusieurs lois et documents politiques. La réforme introduite par la loi N°.2009-034 portant régime foncier rural reconnaît les droits coutumiers et transfère la gestion du foncier aux communes rurales. Cette loi à caractère obligatoire depuis son adoption n'a pas jusqu'au aujourd'hui une application effective due entre autres à la faible capacité financière et technique des jeunes communes rurales d'une part et à sa complexité socio juridique d'autre part. Selon le SNADDT (2017), l'incertitude qui règne en matière de foncier rural est un véritable facteur de blocage du développement. Les différentes réformes foncières n'ont pas encore permis d'apporter de solutions au problème du faible accès des femmes et des jeunes à la terre. Ces deux catégories sociales font face à des problèmes liés au droit de propriété foncière. Les femmes, en particulier font l'objet d'une exclusion systématiques dans l'accès et le droit de control (le droit de décider la façon dont la terre devra être utilisée et de percevoir le produit de la vente des récolte) sur l'utilisation de la terre et aussi sur les bénéfices de la production. Ces facteurs limitent de facto l'accès des femmes au crédit réduisant gravement leurs opportunités économiques. Mais aussi, ils engendrent de nombreuses autres conséquences qui se manifestent en différentes formes de violences parmi lesquelles, des mariage forcées, mariages d'enfants etc.

Les droits peuvent être formalisés via des attestations de possession foncière, des accords de prêts, etc. Afin d'investir durablement dans le développement rural, il convient d'œuvrer au côté de l'Etat en faveur d'une réelle application des textes législatifs et réglementaires non seulement relatifs à la gestion du foncier rural mais également à la gestion des ressources naturelles. Pour ce faire il faut (i) accompagner les communes rurales dans la mise en place des structures locales de gestion du foncier rural ; (ii) doter de compétence les communes pour l'application des autres textes législatifs et règlementaires de la gestion des ressources naturelles ; (iii) soutenir les dynamiques d'information et de sensibilisation sur les dispositions des textes y afférents.

12. Situation de l'égalité homme- femme. La population du Burkina Faso est composée de 51% de femmes et de nombreux défis persistent pour la promotion de l'égalité homme - femme. Le pays se place au 146ème rang sur 149 à l'indice d'inégalité de genre dans le Rapport du PNUD sur le Développement Humain de l'année 2016. Ce faible classement indique la différence d'accès aux opportunités pour les femmes et les hommes dans l'éducation, les services de santé, les opportunités économiques et la prise de décisions. Des violences spécifiques telles les mariages forcés, les mariages des enfants, sont liées à la situation de pauvreté, à l'absence d'accès des femmes aux prises-des décisions en particulier en ce qui concerne les décisions sur l'usage des ressources locales, les bénéfices et les services dans la communauté et sur les politiques publiques. Toutes ces réductions d'accès créent un important désavantage structurel pour les femmes davantage affectées par la pauvreté que les hommes. Selon les données disponibles, la moyenne des exploitations agricoles des femmes cheffes de ménage est de 0,25ha contre 2,5ha pour les hommes, et elles ont généralement accès à des terres de moindre qualité ou celles devant être laissées en jachère. Selon l'OCDE[22], l'accès sécurisé à la terre reste

21 Burkina Faso, 2017 : Schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire (SNADDT) 2040

22 OCDE, l'indicateur "Institutions sociales et égalité femme-homme" au Burkina Faso (SiGi-Burkina Faso) . https://www.genderindex.org/wp-content/.../01/BurkinaFasoSIGI-20x20-FR-web.pdf

un défi pour les femmes. Elles constituent 55 % de la force de travail agricole, mais pas plus de 40 % des propriétaires de terres. Quand elles le sont, leur pouvoir de décision reste limité. Uniquement 14 % des femmes propriétaires ont la possibilité de vendre les terres qu'elles détiennent, contre 32 % des hommes, en raison de comportements liés aux coutumes et à la gestion communautaire des terres. Cela affecte leur possibilité d'obtenir un crédit par exemple, limitant leurs opportunités d'autonomisation économique. Le programme contribuera à réduire ces pratiques en particulier à travers l'accès aux moyens de subsistance. Des changements transformationnels positifs en faveur de la jeune fille et de la femme devront également s'observer notamment dans les environnements très coutumiers à partir d'un meilleur accès des femmes aux droits (propriété) fonciers et aux bénéfices économiques.

13. Défis sécuritaires du Burkina Faso. Longtemps considéré comme un îlot de stabilité, le Burkina Faso n'est désormais plus épargné par un contexte régional instable et caractérisé par l'activité de nombreux groupes armés non-étatiques, avec des revendications politico-religieuses. Cette situation de sécurité détériorant a également des conséquences sur l'activité agricole de la population. Suite à l'insécurité, qui entraine aussi des fermetures d'écoles, les populations voient un empêchement de l'accès à leurs terres et sont contraintes de se déplacer. A la date du 10 juillet 2019, on dénombrait 220.000 déplacés internes au Nord et au Sahel, environ 3 000 à l'Est avec plusieurs écoles restées toujours fermées (OCHA). Cette situation occasionne de forte probabilité d'abandon des terres agricoles et de ressources animales dans les zones touchées. Cela pourrait en termes d'effets influencer la production agricole, voire compromettre les efforts de l'état et de ses partenaires dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté en milieu rural.

14. Défis liés à l'orpaillage. Au Burkina Faso, l'activité de l'orpaillage est pratiquée dans toutes les treize (13) régions que compte le pays. Les résultats des Enquêtes Permanentes Agricoles (EPA) de la campagne 2016-2017 indiquent que 8% des ménages au Burkina Faso pratiquent l'orpaillage comme source principale de revenus après l'agriculture et l'élevage. L'exploitation minière artisanale constitue donc une occupation économique presque au même titre que l'agriculture et l'élevage. Toutefois, pratiquée à large échelle dans une zone, elle rentre en concurrence avec l'agriculture sur l'utilisation des ressources productives, notamment par: - i) une attraction des bras valides qui sont principalement les jeunes ; - (ii) des problèmes de santé résultant de l'utilisation des drogues, de l'alcool, de stupéfiants et de produits chimiques et des maladies liées au VIH/ SIDA, , etc.; - iii) une destruction des terres agricoles; - iv) une dégradation de l'environnement en particulier du couvert végétal, la pollution de l'air, des eaux et des sols liée à l'utilisation entre autres du cyanure, du mercure, des piles, des huiles usées, des détergents.

Dans les régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre-Ouest, le potentiel de pollution lié à l'orpaillage constitue une menace permanente sur les principaux cours d'eau. Une étude dans l'espace de compétence de l'agence de l'eau du Mouhoun en 2016 a établi que sur 14523 sites, 132 sont installés dans les environs du Mouhoun et ses affluents (Karouko, Vranso, Bollo, Balé, Bambasso, Pouéné). L'ampleur des dégâts environnementaux suggèrent des appuis en vue de renforcer l'organisation des orpailleurs dans la zone d'intervention.

1.2 Pertinence du programme par rapport aux priorités nationale, régionale et mondiale

Le Programme d'Amélioration des Moyens d'Existence Durables en milieu rural est en phase avec les dynamiques, nationale, régionale et l'Agenda 2030 pour le Développement Durable.

1. Au niveau national, le programme s'inscrit dans les piliers du PNDES notamment son Axe 3 : « Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois », à travers l'OS 3.1 : « Développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché et basé sur les principes du développement durable » et l'OS 3.5. : « Inverser les tendances de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales ». Ses effets et impacts seront de précieuses contributions du Burkina Faso à la mise en œuvre des conventions et accords internationaux tels: - i) la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques; - ii) la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification ; – iii) la convention sur la Diversité Biologique; - iv) la Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau ; - v) le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015 – 2030 ; - v) la Convention de Minamata sur le mercure œuvrant à protéger la

23 AGENCE DE L'EAU DU MOUHOUN ; 2016. Cartographie des sites d'orpaillage de l'Espace de Compétence de l'Agence de l'Eau du Mouhoun

santé humaine et l'environnement contre les émissions et rejets anthropiques de mercure et de composés du mercure notamment dans le cadre de l'exploitation minière artisanale.

En lien avec la cible 3 de l'Objectif de Développement Durable (ODD) 15, le PAMED concourt à l'engagement du Burkina Faso de juin 2017[24] à savoir : « d'ici à 2030, 100% des terres dégradées par rapport à la période de référence (2002-2013) doivent être restaurées, tout en maximisant les efforts pour réduire et contrôler la vitesse de dégradation des terres de sorte à atteindre la Neutralité en matière de Dégradation des Terres ». Cela représente 5,16 millions d'hectares, soit 19% de la superficie du territoire national à restaurer.

Le PAMED contribue à l'atteinte des objectifs du Deuxième Programme National du Secteur Rural (PNSR II) en tant que cadre de référence pour le – (i) Programme d'investissement dans les secteurs de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques (PISA), - (ii) le Programme Décennal d'Action de l'Environnement et du Cadre de Vie (PDA-ECV), et – (iii) le Programme d'actions et le plan d'investissement dans le secteur de l'élevage (PAPISE).

2. Au niveau africain, le PAMED s'intègre dans la dynamique de l'Initiative Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel qui est une initiative phare pour lutter contre les effets néfastes du changement climatique et de la désertification. Elle vise à inverser la dégradation des terres d'ici 2025 et à réaliser une transformation régionale des terres d'ici 2050. 780 millions d'hectares seront aménagés touchant la vie de 232 millions d'habitants. Environ 10 millions d'hectares devront être restaurés chaque année.

3. Plus globalement, le PAMED est en phase avec la réalisation de dix (10) Objectifs du Développement Durable (ODD): - i) ODD 1; - ii) ODD 2; - iii) ODD 5; - iv) l'ODD7; - v) l'ODD 8; - vi) ODD 12; - vii) ODD 13; – viii) ODD 15 ; ix) l'ODD16 ; x) l'ODD17.

Dans le cadre de l'adoption de l'Agenda 2030 pour le Développement Durable et l'Accord de Paris en 2015 sur le climat, le PAMED va contribuer à la dynamique du Plan National d'Adaptation (PNA) tout en facilitant l'atteinte des objectifs d'atténuation des Gaz à Effet de Serre de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN).

1.3 Les principales causes de la précarisation des conditions de vie des populations rurales

1.3.1 La dégradation des ressources naturelles

La mauvaise gestion des ressources naturelles à l'origine de la perte constatée de la biodiversité et de la productivité des terres résulte de trois facteurs ou groupes de facteurs essentiels :

- **La surexploitation des ressources biologiques** (flore et faune) due notamment à : - (i) l'absence ou à l'insuffisance de contrôle de l'exploitation ; - (ii) l'absence ou l'insuffisance de ressources alternatives, elles-mêmes liées aux faibles capacités d'encadrement des services étatiques par rapport à l'ampleur du problème ; - (iii) l'absence d'initiatives de promotion de ressources biologiques alternatives (diversification de la production forestière).
- **La dégradation des écosystèmes forestiers et des agroécosystèmes** qui résulte de :
 - déboisements à des fins agricoles liés aux : - i) mauvaises pratiques de production agricoles liées notamment à la faiblesse des capacités des petits (es) exploitants (es), - ii) mauvaises pratiques et le non-respect des cahiers de charge (grandes superficies déboisées et abandonnées) des agrobusiness men pour satisfaire les besoins croissants d'alimentation et/ ou de revenus ;
 - l'utilisation abusive d'intrants agricoles non homologués ou non adaptés aux spéculations ;
 - mauvaises pratiques d'utilisation du bois de chauffe, consécutif à un faible accès aux bonnes pratiques d'utilisation du bois de chauffe (foyers améliorés, etc.) ;
 - faible accès à des sources d'énergie alternatives, propres et modernes ;
 - mauvaises pratiques d'exploitation des PFNL ;
 - feux de brousse persistants dus aux pratiques culturelles reculées (besoin de sécurité, chasse avec usage de feu) et aux mauvais comportements citoyens (fumeurs indélicats);

24 Terre et Climat : le temps d'agir. CR atelier N°3 La neutralité en matière de dégradation des terres- Sommet international des acteurs (rices) non Etatiques sur Dégradation des terres et changement climatique dans les territoires 27 – 28 juin à Strasbourg

- mauvaises pratiques d'élevage (émondages, surpâturage) liées notamment à : - i) l'insuffisance des capacités des éleveurs à intensifier les systèmes d'élevage, mettant ce secteur dans une compétition spatiale avec les secteurs forestiers et agricoles - ii) l'absence ou l'insuffisance de couloirs d'accès à l'eau et au pâturage engendrant des destructions de cultures et des conflits divers ;
- l'orpaillage incontrôlé dans les forêts classées et les terres agricoles, dû à l'absence ou l'insuffisance d'encadrement et de contrôle. Dans la plupart des localités, il suscite également une baisse des rendements agricoles liée à une baisse d'intérêt accordé à la production agricole (captage de la main d'œuvre agricole par l'orpaillage plus rémunérateur).

- **Les causes structurelles** reconnues pour être à la base de ces problèmes portent notamment sur
 - l'insuffisance des services d'encadrement rapproché des populations rurales, notamment les petits (es) exploitants (es) ruraux (ales);
 - les inégalités homme-femme dans l'accès aux opportunités et droits ;
 - les coûts élevés des technologies d'énergie propre ou renouvelable ;
 - l'accroissement démographique et du coût de la vie ;
 - les pesanteurs culturelles et/ou l'ignorance ;
 - l'insuffisance des services d'information et d'éducation citoyenne ;
 - l'accès difficile des ménages ruraux au financement pour les investissements dans les systèmes de production et de transformation;
 - les faibles capacités (humaines, techniques et financières) des exploitants (es) et des services étatiques en charge du contrôle.

1.3.2 La faiblesse des revenus de valorisation des produits agro-sylvo-pastoraux

La faible valorisation des ressources naturelles tire sa source de plusieurs facteurs principaux parmi lesquels :

- **La faiblesse des capacités de production, de transformation et de conservation** des produits/ sous-produits, laquelle résulte de :
 - les faibles performances des équipements de transformation et de conservation utilisés par les acteurs (rices) ruraux (ales);
 - l'accès difficile (en raison de leurs coûts) aux technologies performantes de transformation des ressources naturelles et conservation des produits dérivés ;

- **La raréfaction des ressources et /ou la baisse de leur productivité du fait de**:
 - pratiques d'exploitation inappropriées des ressources (émondage, cueillette de fruits immatures, coupe abusive, écorchage excessive, etc.) ;
 - une méconnaissance des textes règlementaires relatifs à l'exploitation des ressources forestières;
 - un manque ou une insuffisance d'outils appropriés de gestion adaptés (PAG, Charte foncière) ;
 - une faiblesse de l'organisation/structuration des acteurs (rices), elle-même liée aux capacités insuffisantes des institutions ou mécanismes chargés d'appuyer l'organisation des acteurs (rices) des filières rurales ;

- **Le faible accès aux marchés rémunérateurs pour les produits locaux**, lui-même lié :
 - au manque d'information sur les marchés porteurs, résultant de l'insuffisance de l'offre de services d'information sur les marchés ;
 - à la qualité insuffisante des produits pour les marchés rémunérateurs, liée aux performances des équipements de transformation et de conservation ;

- **L'accès difficile au financement pour l'investissement agricole**[25], en raison de :
 - la faible information des promoteurs sur les opportunités de financement disponibles ;
 - l'inadaptation de l'offre de financement aux besoins et aux capacités du monde rural
 - la couverture géographique insuffisante des institutions financières elles-mêmes (les IMF en particulier) ;
 - l'absence de mécanisme de financement innovant adaptés aux petits (es) exploitants (es).

1.3.3 Les insuffisances de gouvernance des ressources naturelles

Pour les acteurs (rices) du secteur rural de la Boucle du Mouhoun (PAMR-GDT, 2015[26]), les insuffisances de gouvernance des ressources naturelles apparaissent comme un véritable problème de fond. Elles sont illustrées par un certain nombre de constats des acteurs (rices):

- **l'insuffisance de l'application des lois et règlements** liés à la gestion des ressources naturelles : les « manquements » renforceraient la propension des utilisateurs (et même des non-utilisateurs) à la « prédation » sur les ressources naturelles ;

- **la faible coordination** des institutions publiques, illustrée par la prolifération de mécanismes de concertation et de plans d'actions constatée dans l'application des politiques, la conception et la mise en œuvre des programmes et projets sectoriels :
 - dans les deux régions, des programmes, au nom de la lutte contre la pauvreté, installent des exploitants (es) maraîchers en bordure du fleuve Mouhoun, sans tenir compte des besoins des autres utilisateurs de l'eau et en violation flagrante des lois en matière de protection des ressources en eau ou de l'environnement ;
 - des grandes exploitations agricoles consommatrices d'eau (bananeraies) fleurissent le long du fleuve Mouhoun, y compris en occupant des forêts classées et autres réserves (Nozebou, Sorouboli…), ou en violation totale des règles de protection des ressources en eau;
 - des grandes exploitations agricoles dévastatrices de ressources et mettant en péril des forêts classées rivalisent dans la conquête de l'espace dans la partie sud de la région du Centre Ouest;
 - la diffusion d'intrants chimiques en grande majorité non homologués prend une ampleur jamais égalé sur fond d'utilisation au péril des processus écologiques et de la santé humaine et animale ;
 - l'expansion de l'orpaillage se fait au mépris de toutes règlementation au détriment des terres cultivables, de l'environnement et de la santé humaine et animale.

- **la faible synergie entre les institutions en charge du Développement Durable** (acteurs (rices) étatiques et non étatiques) en termes d'approche et de cibles. Elle tirerait sa source de l'absence de cadres de concertation et de promotion du partenariat entre acteurs (rices) impliqués (es) dans la GRN ainsi que la non-maitrise des dispositions de la PNDD et de la Loi d'orientation du DD par les administrations publiques ;

- **le sentiment d'insécurité des utilisateurs des terres concernant les ressources naturelles de leurs terroirs**, malgré l'existence d'une législation foncière qui reconnait deux sources de légitimité des droits sur les ressources foncières : (i) les droits traditionnels ou coutumiers reconnus par les autres sur les terres et (ii) la légitimité acquise par la durée d'occupation effective des terres.

[25] Ces difficultés se traduisent en chiffres par un faible taux d'accès aux ressources financières. En effet, ce faible accès des acteurs (rices) des filières rurales est illustrée à suffisance par les études récentes sur la question, dont la plus récente et la plus pertinente est « ***l'enquête Finscope sur le consommateur des services financiers du BURKINA FASO*** », réalisée en 2016. Ce rapport indique en effet que :

- ✓ 09% seulement des populations des zones rurales avaient accès aux services financiers des Banques,
- ✓ 20% seulement des populations rurales avaient accès aux services financiers délivrés par les Institutions de micro finance,
- ✓ 25% des populations rurales avaient accès à des services financiers délivrés par des acteurs (rices) informels (elles) (non enregistrés comme tel auprès du Ministère chargé des finances)
- ✓ Jusqu'à 46% des populations de ces zones n'avaient accès à des services financiers ni formels ni informels.

[26] Les constats ainsi faits en 2015 par les acteurs (rices) de la Boucle du Mouhoun restent d'actualité et s'appliquent aussi bien à la région du Centre-Ouest, particulièrement dans sa partie Sud (provinces de la Sissili et du Ziro)

II STRATEGIE

2.1 LA THEORIE DU CHANGEMENT

En capitalisant les leçons apprises des expériences des sous-programmes CPP Boucle du Mouhoun et CPP Centre-Ouest et d'autres projets/programmes exécutés au Burkina Faso et en échangeant avec les exploitants (es) ruraux des deux régions, il ressort que le PAMED devrait conduire à un changement dans les pratiques et dans le respect de la règlementation par les acteurs (rices) et les institutions en matière de gestion durable des terres et des ressources naturelles.

L'analyse des changements attendus pour des moyens d'existence durables des populations rurales révèle que ceux-ci devront s'opérer dans trois domaines stratégiques :

- La gestion durable des terres et l'amélioration de la résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux aux changements climatiques ;
- La valorisation/transformation des produits agro-sylvo-pastoraux ;
- La gouvernance vertueuse des ressources naturelles.

La théorie des changements transformationnels attendus des acteurs (rices) de la zone d'intervention s'articule comme suit:
« Si les petits (es) exploitants (es) agricoles de la zone d'intervention du programme, disposent de connaissances leur permettant d'augmenter les rendements tout en gérant durablement les ressources naturelles ; s'ils disposent de matériels, d'équipements et d'intrants de qualité leur permettant d'accroitre les rendements agricoles y compris les aliments de bétails, tout en gérant durablement les ressources naturelles ; si les gros consommateurs de bois (dolotières, restauratrices) disposent de technologies d'économie des combustibles ligneux (foyers améliorés) et si les petits (es) exploitants (es) agricoles disposent de source d'énergies alternatives au bois et de technologies propres axées sur le solaire, alors, **les ressources naturelles de la zone d'intervention du programme seront durablement restaurées et gérées en vue de contribuer à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté, à la consolidation de la paix, à la cohésion sociale et à l'atteinte des cibles de de la Contribution Déterminée à l'échelle Nationale (CDN).**

Si les acteurs (rices) des communes d'intervention disposent de produits financiers innovants adaptés aux promoteurs et entreprises de valorisation des produits locaux, si les exploitants (es) des zones cibles disposent de technologies plus performantes de production, de transformation et de conservation des produits agro sylvo- pastoraux et si les exploitants (es) des zones cibles disposent de marchés (foire….) pour l'écoulement des produits agro sylvo- pastoraux, alors, **les capacités de production, de transformation et de conservation des produits agro-sylvo-pastoraux des acteurs (rices) ruraux (ales) de la zone d'intervention seront accrues en vue de contribuer à la réduction de la pauvreté, à la paix et à la cohésion sociale.**

Si les conseils municipaux/régionaux, les services techniques et les OSC disposent de mécanisme de partenariat et de moyens d'appui conseil et de contrôle de l'application des textes de gestion durable des ressources naturelles, Si les responsables des collectivités et les petits (es) exploitants (es) agricoles disposent de connaissances sur les textes législatifs et règlementaires en lien avec la gestion durable des ressources naturelles (GRN) et si les détenteurs de droits fonciers et les notabilités concernés ont une meilleure connaissance sur la sécurisation foncière des exploitations agricoles, particulièrement celle des femmes et des jeunes, alors **la gouvernance des ressources naturelles par les acteurs (rices) locaux (ales) sera efficace et durable, contribuant à l'égalité entre homme et femme, à la réduction de la pauvreté, à la paix et à la cohésion sociale**.

De plus, si les ressources naturelles de la zone d'intervention du programme sont durablement restaurées, gérées; si les promoteurs et entreprises de valorisation des produits locaux commercialisent des produits à valeur ajoutée plus élevée et si les acteurs (rices) des collectivités territoriales, des services techniques et les OSC respectent les textes législatifs et règlementaires en lien avec la gestion durable des ressources naturelles et la sécurité foncière, alors les **Moyens d'Existence Durables des populations en milieu rural des régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre Ouest seront améliorées consolidant la sécurité alimentaire, la paix et la cohésion sociale ».**

Il est aussi à remarquer que les causes structurelles de la précarité dans les régions d'intervention sont bien connues : pauvreté chronique, manque d'accès aux services sociaux de base, mauvaise gouvernance, inégalités ou encore inadéquation du modèle agricole. Ces causes structurelles sont aggravées par la présence de facteurs exogènes, tels que les conséquences du changement climatique ou la multiplication des conflits et risques d'extrémisme violent dans la région poussant des millions de personnes à se déplacer.

A cet effet, les conséquences du changement climatique contribuent à la remise en question et à la multiplication des tensions autour des modes de gestion « traditionnels » des ressources naturelles, dans un contexte où elles se font de plus en plus rares alors que la pression démographique s'accentue. Les difficultés à construire des cadres consensuels de gestion et de partage des ressources naturelles, dans des zones où le pouvoir politique est souvent remis en cause, contribuent à l'augmentation des conflits violents entre éleveurs et agriculteurs, qui occupent souvent les mêmes espaces mais avec une utilisation différente. Les tensions autour des ressources naturelles se transforment alors en affrontements intercommunautaires et affectent au final la mobilité des communautés agricoles et pastorales. Autant donc dire que l'amélioration des moyens d'existence participera inéluctablement à résoudre les questions de sécurité et à la paix.

Dans sa réponse, en appui aux autorités nationales, le PNUD de concert avec les autres agences du Système des Nations Unies dans ses efforts pour une « Paix Durable », apporte un soutien renforcé de proximité à travers l'établissement des cinq (5) bureaux régionaux intégrés notamment dans les régions du Sahel (Dori), du Nord (Ouahigouya), du Centre Nord (Kaya), de l'Est (Fada N'Gourma) et des Hauts Bassins (Bobo Dioulasso). Dans cette dynamique, les actions transformationnelles d'amélioration des moyens d'existence durables du PAMED renforcent les mécanismes de sécurité alimentaire, de réduction des inégalités homme femme et de la pauvreté, et ainsi la réduction de la vulnérabilité des populations face à la radicalisation et l'extrémisme violent, et les efforts pour une paix durable et du vivre ensemble des communautés au Burkina Faso de façon globale et dans l'espace du sous bureau des Hauts Bassins en particulier. Des actions plus ciblées telles, les jardins polyvalents, seront également conduites en réponses aux besoins des populations déplacées dans les sous bureaux du Nord et du Centre Nord.

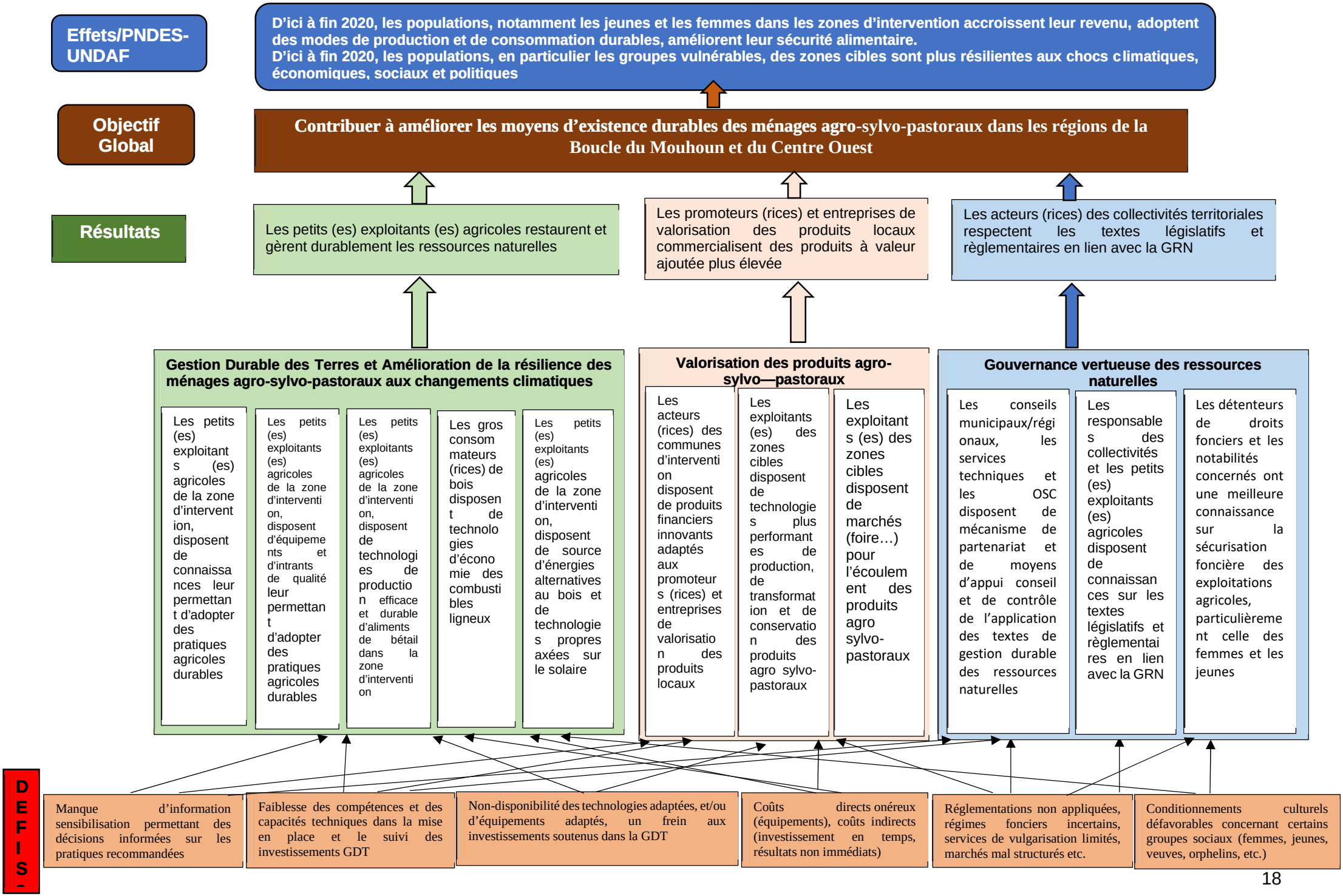
2.2 LES HYPOTHESES

En considérant les domaines stratégiques dans lesquels il faudra agir et les principales barrières au changement énumérées, la réalisation du changement espéré repose sur trois hypothèses majeures qui peuvent être formulées comme suit :

Hypothèse 1 : au regard des connaissances accumulées sur les processus de dégradation des terres, des expériences vécues et des bonnes pratiques documentées au cours des 30 dernières années au Burkina Faso et dans les deux régions ciblées par le Programme, **il est possible d'arrêter à court terme les processus de dégradation des terres et des écosystèmes et d'inverser à moyen terme les tendances observées, par des investissements judicieux et dont l'ampleur est à la hauteur des enjeux.**

Hypothèse 2: Ces investissements ne produiront leurs effets pleins et durables que si des changements profonds et qualitatifs sont réalisés notamment dans la prise en compte des dynamiques d'égalité homme-femme dans les règles, les institutions, la perception, les comportements, les pratiques et les capacités de tous les acteurs (rices) dont les moyens d'existence dépendent de la terre et des ressources naturelles ou qui sont impliqués dans leur gestion.

Hypothèse 3: l'acceptation de l'approche par les populations et les différents acteurs (rices) des zones d'intervention du programme dans les deux régions ciblées ne sera possible qu'avec leur pleine et entière implication dans le choix et la mise en œuvre des actions. Dans le contexte d'une cohésion sociale fragile, d'une inégalité entre hommes et femmes et d'une paix menacée, ce programme ne pourra contribuer à la stabilisation dans les régions d'intervention, que s'il applique une approche sensible aux conflits et qui renforce les efforts pour l'égalité homme-femme.


Effets/PNDES-UNDAF
D'ici à fin 2020, les populations, notamment les jeunes et les femmes dans les zones d'intervention accroissent leur revenu, adoptent des modes de production et de consommation durables, améliorent leur sécurité alimentaire.
D'ici à fin 2020, les populations, en particulier les groupes vulnérables, des zones cibles sont plus résilientes aux chocs climatiques, économiques, sociaux et politiques
Objectif Global
Contribuer à améliorer les moyens d'existence durables des ménages agro-sylvo-pastoraux dans les régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre Ouest
Résultats
Les petits (es) exploitants (es) agricoles restaurent et gèrent durablement les ressources naturelles
Les promoteurs (rices) et entreprises de valorisation des produits locaux commercialisent des produits à valeur ajoutée plus élevée
Les acteurs (rices) des collectivités territoriales respectent les textes législatifs et règlementaires en lien avec la GRN
Gestion Durable des Terres et Amélioration de la résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux aux changements climatiques
Les petits (es) exploitants (es) agricoles de la zone d'intervention, disposent de connaissances leur permettant d'adopter des pratiques agricoles durables
Les petits (es) exploitants (es) agricoles de la zone d'intervention, disposent d'équipements et d'intrants de qualité leur permettant d'adopter des pratiques agricoles durables
Les petits (es) exploitants (es) agricoles de la zone d'intervention, disposent de technologies de production efficace et durable d'aliments de bétail dans la zone d'intervention
Les gros consommateurs (rices) de bois disposent de technologies d'économie des combustibles ligneux
Les petits (es) exploitants (es) agricoles de la zone d'intervention, disposent de source d'énergies alternatives au bois et de technologies propres axées sur le solaire
Valorisation des produits agro-sylvo—pastoraux
Les acteurs (rices) des communes d'intervention disposent de produits financiers innovants adaptés aux promoteurs (rices) et entreprises de valorisation des produits locaux
Les exploitants (es) des zones cibles disposent de technologies plus performantes de production, de transformation et de conservation des produits agro sylvo-pastoraux
Les exploitants (es) des zones cibles disposent de marchés (foire…) pour l'écoulement des produits agro sylvo-pastoraux
Gouvernance vertueuse des ressources naturelles
Les conseils municipaux/régionaux, les services techniques et les OSC disposent de mécanisme de partenariat et de moyens d'appui conseil et de contrôle de l'application des textes de gestion durable des ressources naturelles
Les responsables des collectivités et les petits (es) exploitants (es) agricoles disposent de connaissances sur les textes législatifs et règlementaires en lien avec la GRN
Les détenteurs de droits fonciers et les notabilités concernés ont une meilleure connaissance sur la sécurisation foncière des exploitations agricoles, particulièrement celle des femmes et les jeunes
DEFIS
Manque d'information sensibilisation permettant des décisions informées sur les pratiques recommandées
Faiblesse des compétences et des capacités techniques dans la mise en place et le suivi des investissements GDT
Non-disponibilité des technologies adaptées, et/ou d'équipements adaptés, un frein aux investissements soutenus dans la GDT
Coûts directs onéreux (équipements), coûts indirects (investissement en temps, résultats non immédiats)
Réglementations non appliquées, régimes fonciers incertains, services de vulgarisation limités, marchés mal structurés etc.
Conditionnements culturels défavorables concernant certains groupes sociaux (femmes, jeunes, veuves, orphelins, etc.)

2.3 APPROCHE STRATEGIQUE

L'approche stratégique sera basée sur les écosystèmes tenant compte du fait que le phénomène de dégradation des terres a comme substrat, une pauvreté ambiante dans le milieu rural soutenue par un faible encadrement et des pratiques d'exploitation en grandes majorités incompatibles avec les contextes pédoclimatiques. Elle s'appuie ainsi sur l'« apprendre en faisant » ou « apprendre sur l'exemple » basée sur les structures locales des exploitants (es), en valorisant au mieux leurs circuits et modèles d'apprentissages (leaders de références) tout en intégrant profondément les ménages vulnérables/ marginalisés. Elle est axée sur une stratégie de gestion intégrée des sols, des eaux et des ressources vivantes qui favorise la conservation et l'utilisation durable d'une manière équitable.

La production agricole reposera sur l'agroécologie favorisant la combinaison entre l'agriculture, l'élevage et la foresterie. L'objectif visé est d'améliorer la sécurité et la résilience alimentaires, stimuler les moyens de subsistance et les économies locales, diversifier la production et les régimes alimentaires, préserver les ressources naturelles, la biodiversité et les fonctions écosystémiques, s'adapter et atténuer le changement climatique, préserver les cultures locales et les systèmes de savoirs traditionnels.

La mise à l'échelle de l'agroécologie est reconnue et proposée par beaucoup pour la prochaine décade comme une approche et un moyen stratégique pour promouvoir et réaliser les Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030 ». Selon (Badgley et al, 2007)[27], l'agriculture écologique peut produire jusqu'à 80% de plus à l'hectare. C'est la seule qui sera capable d'ici à 2050 de nourrir toute la population mondiale en installant partout où cela est nécessaire des petites fermes locales très productives.

La mise en œuvre des actions par-delà la problématique d'intégration de l'équité et de l'égalité entre homme et femme va interroger les rapports homme-femme et valoriser le potentiel de femmes dans tous les processus et institutions engagés dans le Programme. Cette approche va amener une réflexion nouvelle dans la façon d'analyser les problèmes et de trouver les solutions pertinentes et durables.

Les actions prendront pour zone de concentration un échantillon d'écovillages et de localités exploitant les berges du fleuve Mouhoun. Les principales actions reposeront sur les axes ci – dessous :

1. **Promotion de fermes Agroécologiques**. Après environ deux décennies d'application, les fermes agroécologiques sont reconnues comme la meilleure combinaison[28] de bonnes pratiques dans le contexte de changement climatique particulièrement en milieu sahélien. Retenue en 2013 comme première meilleure stratégie[29] d'adaptation/ atténuation à mettre en échelle, elle est particulièrement efficace dans la restauration rapide et efficace de sols jadis stériles, l'accroissement des fertilités en azote et carbone organique, la disponibilité du fourrage pour les animaux, la disponibilité du combustible ligneux, la cohésion sociale par une forte réduction des dégâts d'animaux sur les cultures, etc. Les crédits carbones par des bilans périodiques des exploitations sous aménagement, constituent un bonus supplémentaire dont la détermination sera effective par des outils tels Ex-Act ou Roth C.

En outre, tenant compte des risques climatiques et leurs conséquences sur les sols et ses ressources, la ferme agroécologique est l'expression d'un paquet de technologies de gestions des eaux et des sols (cordons pierreux/végétalisé, demi-lunes, zaï, paillage, etc.), fertilisation des sols (fumure organique, couloirs de légumineuses[30], etc.), sécurisation de l'exploitation (haie vive défensive), sécurisation des cultures (brise vent), alimentation du bétail (feuilles de légumineuse).

L'efficacité de ces exploitations stabilisées par le programme sera renforcée d'une part, avec des sources d'eau (puits, forages, bassins de collecte des eaux de ruissellement) dont certains seront munis de moyens d'exhaure solaires et d'autre part, avec la technologie de jardins nutritifs en vue d'une production en toute saison. Les jardins nutritifs dédiés particulièrement aux femmes, favoriseront le reboisement individuel d'espèces utilitaires (baobab, moringa, etc.). Les fermes seront également couplées avec la technologie de bio-digesteur afin de réduire la consommation du combustible ligneux, tout en optimisant l'approvisionnement régulier en fumure organique de bonne qualité.

27 Badgley, C., Moghtader, J., Quintero, E., Zakem, E., Chappell, M. J., Vazquez, K. A., Samulon, A., Perfecto, I. 2007. Organic agriculture and the global food supply. Renewable Agriculture and Food Systems 22: 86 – 108. URL: http://www.organicvalley.coop/fileadmin/pdf/organics_can_feed_world.pdf téléchargé le 23/09/2015;

28 UICN. Avril 2013. Étude pour l'identification et la documentation des meilleurs microprojets d'adaptation

29 UICN. Décembre 2013. Stratégie de mise à l'échelle des acquis du projet CC-ASDI

30 Les taillis annuels des branches et rejets des légumineuses (exemple : *Glyricidia sepium*) sont utilisés pour la couverture du sols (paillage) et les tiges pour le combustible domestique

Le solaire sera privilégié comme sources d'énergie productive (exhaure d'eau) ou de transformation dans les unités de valorisation des produits agro-sylvo-pastoraux.

La mise en œuvre de ces actions s'appuiera sur les structures paysannes locales, les leaders locaux et donc sur les schémas d'apprentissage paysan basés sur des champs écoles.



Photo 1& 2: Aperçu d'une haie vive et de rejets de *Gliricidia sepium* 4 mois après le taillis dans une ferme agroécologique



Photo 3 : Terrain dégradé en début d'aménagement agroécologique



Photo 4 : Champ de Maïs d'une exploitation agroécologique après deux années d'aménagements

2. **Promotion de la restauration des sols dégradés** par le moyen de différentes techniques éprouvées (demi-lunes, diguettes, zaï, etc..) ;

3. **Promotion de l'aménagement de basfonds** en vue de l'accroissement de la production agricole et par conséquent de l'amélioration des moyens d'existence des populations rurales ;

4. **Promotion de la technologie de jardin nutritif.** Cette technologie vise à améliorer l'alimentation et les revenus par la disponibilité de feuilles (baobab, moringa, etc.) et de légumes de qualité. C'est un aménagement clôturé d'environ ¼ ha consistant en: - (i) une haie vive défensive; - (ii) des rangées de fosses de 1,5m de large et 2 à 3m de long dans lesquelles sont déposé un mélange de terre, de sable et du fumier bien décomposé régulièrement arrosé; - (iii) la production et l'utilisation de fumure organique ; - (iv) la production et l'utilisation d'insecticide biologique. Après 3 à 5 ans, les plants de baobab, moringa sont transférés sur un site de reboisement.



Figure 1 : Planches d'Adansonia digitata dans un Jardin Nutritif (Bingo)

5. **Promotion de la technologie de jardin super potager.** Il est un mode de culture intensive et écologique qui peut produire jusqu'à une tonne et demie de légumes par an sur une superficie de 60 m². Elle est très économe, adapté aux petits (es) exploitants (es), notamment à l'alimentation d'une famille de 10 personnes, avec la possibilité de vendre un surplus. Cette technologie sera particulièrement promue dans les provinces du Nayala, du Sourou et du Sanguié pour pallier une pratique traditionnelle de déboisement du couvert végétal par les femmes pour ériger une haie morte (palissade) de protection de leur zone de maraicheculture à l'inter-saison.

6. **Sécurisation foncière des investissements.** Cette problématique majeure sera approchée de manière holistique en s'appuyant sur les organisations locales des producteurs déjà engagées et sur les collectivités territoriales et la synergie avec les projets et programmes traitant la question. Une grande attention sera portée sur la sensibilisation par différents canaux (radio, sketch, etc.) porté par des ONG locaux affiliés à l'OSC faîtière, à l'endroit de groupes spécifiques et leaders locaux en vue d'un changement de paradigme en faveur de l'accès sécurisé au foncier notamment par les groupes vulnérables dont les jeunes et les femmes. A cet effet, l'étude sur l'établissement du profil de pauvreté conduite en début du programme, mettra un focus sur la situation du genre dans le foncier spécifique aux localités d'intervention du programme. Les détenteurs de droits fonciers seront systématiquement pris en compte comme leaders de référence dans les fermes modèles d'apprentissage à la fois dans l'optique d'accroitre leurs moyens d'existence mais aussi favoriser leur compréhension et leur acceptabilité en faveur d'une sécurisation globale de tous les investissements. L'engagement des autorités municipales à soutenir la dynamique (information sensibilisation, identification des ménages réellement vulnérables, mais surtout la sécurisation des investissements) de délivrance d'attestation de possession foncière, fera partie des critères d'intervention dans une commune.

7. **Soutien à la promotion de filières porteuses.** A la suite d'une étude d'identification des principales filières agro-sylvo-pastorales porteuses et les stratégies inclusives de financement (y compris les financements innovants) de production efficiente et de commercialisation, un accompagnement sera pourvu dans les filières PFNL et produits céréaliers porteurs. Il consistera en l'application de l'approche « Analyse et Développement de Marché » visant l'élaboration de plans d'affaires fiables dans une perspective de Micro-Entreprises Rurales Agricoles viables. Le programme intégrera s'il y a lieu, les besoins en restructuration des acteurs (rices) suivant la loi OHADA.

8. **Promotion des énergies alternatives et renouvelables (bio-digesteur, solaire, etc.).** Il s'agit, de promouvoir de façon décisive les sources d'énergie propre et renouvelable comme le solaire, tout en intensifiant la diffusion des technologies d'économie de combustibles ligneux, notamment le bio digesteurs et les foyers améliorés, en particulier pour les ménages les plus vulnérables et les gros consommateurs de bois que sont les dolotières et les restauratrices en milieu rural. Un accent sera aussi mis sur la valorisation énergétique des résidus dans les structures de transformation des PFNL.

9. **Promotion des intrants biologiques ou homologués et leurs utilisations judicieuses**. Le milieu rural est envahi ces dernières années par une diversité d'intrants chimiques (herbicides, insecticides, etc.) venus de tous horizons. En application de la Loi N°41-96/ADP du 08 novembre 1996 instituant un contrôle des pesticides au Burkina Faso, une attention sera accordée aux activités d'information et de communication par divers canaux (causerie radio diffusées, sketch, etc.). De même, les promoteurs engagés seront soutenus dans la production et la diffusion d'intrants biologiques.

10. **Promotion de services financiers innovants adaptés.** L'approche sera basée sur la sélection de partenaires de mise en œuvre (IMF, Banques, OTM, prestataires techniques, fintech, etc.) recrutés par un mécanisme compétitif et transparent et accompagnés sur la base d'un contrat de performance et d'un dispositif de suivi régulier. Le contrat comprendra des objectifs de développement à atteindre par le(s) partenaire(s) avec un appui de UNCDF (subvention, assistance technique, refinancement) pour une inclusion financière, sociale et économique pro-pauvres. Cet arrimage contribuera en un impact transformationnel des principaux acteurs (rices) incontournables que sont les exploitants (es) agricoles, les éleveurs pasteurs, notamment les femmes et les jeunes.
 La démarche portée par le digital, sera axée entre autres sur les thématiques suivantes : (i) la digitalisation des flux de paiement le long de la chaine de valeur (pour la sécurisation et l'amélioration des marges des producteurs), (ii) la facilitation de l'accès durable à des services financiers innovants et adaptés pour des acteurs (rices) des chaines de valeur, notamment les maraichers, les transformateurs, pour soutenir les investissements productifs, protecteurs de l'environnement facilitant la transition vers l'économie verte, et (iii) l'autonomisation économique des cibles, notamment les femmes et les jeunes par leur structuration en service de micro épargne et leur connexion avec le circuit financier formel.

11. **Renforcement de la dynamique d'information sensibilisation des exploitants (es) ruraux.** Il vise l'adoption d'un comportement de production et de consommation durable par les acteurs (rices). Dans le contexte dynamique de différents risques, l'information juste et à bonne date est un paramètre majeur dans l'organisation pour l'accroissement des capacités d'adaptation, particulièrement en milieu rural. Le programme soutiendra la réalisation et la diffusion par les radios communautaires locales, d'émissions thématiques sur les modes de production et de consommation appropriés portés par des plateformes communales de GDT REDD+.

12. **Protection des berges des cours et plans d'eau.** L'engagement des OP de base soutenu dans la diffusion des bonnes pratiques d'optimisation de la productivité agricole sera requis dans les opérations de reboisement des berges avec des épineux (*Acacias sp.*). Cette action sera essentiellement dans une dynamique de complémentarité et de partenariat avec d'autres dynamiques d'aménagements de basfonds, petite irrigation et autres zones de servitudes.

13. **Promotion de la production des plants en pépinières et du reboisement**. Le programme déploiera des moyens dans la promotion de la production de proximité des plants. Les OP leaders mèneront l'information – communication autour des essences d'intérêts recherchées par les producteurs pour diverses motivations: - (i) une haie vive défensive contre les dégâts d'animaux (espèces épineuses); - (ii) fertilisant (azote), fourrage et ou brise-vent (*Glyricidia sepium, Albizia lebeck*, *Leucena lecocephala*, etc.); - (iii) diguette végétalisée de gestion des eaux et des sols, etc. A cet effet, les démonstrations dans les fermes pilotes ouvertes au grand public mettront en avant les bonnes pratiques telles: techniques de récolte, de conditionnement et de

traitement des semences; utilisation des sachets plastiques comme pots de production des plants; le reboisement de légumineuses par bouturage, etc. Les efforts de production tiendront compte des besoins en reboisement de protection des berges. Cette dynamique sera accompagnée et soutenue par les autorités municipales, les plateformes communales GDT REDD+ les leaders d'opinions et détenteurs de droits de propriétés foncière à travers des émissions thématiques radiodiffusées.

14. **Appui à l'organisation des orpailleurs dans la zone d'intervention du programme**. Les nuisances de l'orpaillage se traduisent par la réduction de superficies cultivables, la pollution des sols, et des eaux du Mouhoun et de ses affluents. Ils sont en parallèles avec des facteurs tels : la méconnaissance des textes, l'inorganisation et l'indiscipline des acteurs (rices), l'insuffisance voire l'absence de technologies appropriées notamment dans le processus de traitement et d'extraction de l'or. La prise en charge de ces aspects se fera par les plateformes communales GDT REDD+ qui pourrait s'adjoindre l'appui de la structure technique habilitée (ANEMAS). Le programme soutiendra la mise en place au sein des orpailleurs organisés, de deux unités pilotes de traitement écologique des minerais (une unité par région).
15. **Promotion de la production d'aliments de bétail**. Le programme soutiendra à base d'un contrat d'objectifs, la production d'aliments de bétail à travers : - (i) la fauche et conservation de fourrage, - (ii) les cultures fourragères. Sur la base de critères spécifiques consensuels, les OP identifiées dans la faitière seront soutenues dans le respect de la démarche de diffusion dans le paragraphe ci - dessous
16. **Démarche de diffusion des bonnes pratiques au niveau local.** Le choix des organisations locales des producteurs s'appuiera sur des critères consensuels (nombre de membres; application du principe d'équité homme – femme ; thématiques d'expérience en lien avec la productivité agricole et la sécurisation des investissements; cohésion et audience sociale ; respect du cahier de charges ; acceptation d'accompagner (tutorat) les ménages vulnérables et les détenteurs de droit foncier retenus ; parrainage d'au moins deux structures de producteurs ; organisation de visites commentées impliquant ses filleuls ; participation aux bilans apprentissage périodiques ; acceptation de prendre part aux opérations de reboisement des berges, etc.). En outre, la coopérative devra s'engager à porter efficacement des exploitations pilotes (fermes écologiques, jardins super potager, jardin nutritif, champ fourrager, etc.) à vocation école y compris les dispositions de parrainage et de partages des connaissances. Chaque membre de coopérative s'engagera à : - i) conduire l'intégralité des bonnes pratiques dans sa propre exploitation, - ii) parrainer au moins cinq (5) chefs d'exploitation vers l'adoption desdites pratiques ; - iii) participer aux visites commentées avec ses filleuls – iv) respecter les outils de gouvernances et de gestion (cahiers de charges, règlement intérieur, engagements signés, etc.) ; - v) partager ses connaissances avec les autres producteurs ; - vi) respecter la clé de répartition des produits/revenus consensuellement établie ; etc.

 Les pratiques de fermes agroécologiques et de jardins nutritifs seront réalisées dans dix (10) écovillages de cinq (5) communes pilotes. Chaque ferme d'une superficie comprise entre 1 et 5ha, pilotée par une coopérative mixte, contiendra un jardin nutritif d'au plus 100m^2 et un jardin super potager d'au moins 60 m^2 géré chacun par une coopérative féminine.

 Vingt (20) fermes pilotes centrales dotées de forages, de dispositif et d'équipements solaires de pompage et disponibilisation de l'eau, seront entourées chacune par une dizaine de fermes (tenant compte du débit du forage). Dans le cas où la parcelle n'est pas communautaire, un engagement supplémentaire sera exigé du propriétaire dont l'exploitation abritera une ferme pilote d'une coopérative de producteurs.
 Chaque ferme ou jardin super potager sera dotée d'un kit d'équipements et de matériel à usage communautaire. La gestion de cette dotation se basera sur une règlementation interne acceptée de tous à travers un canevas général proposé par la coordination du programme.

 Au moins 100 ha de basfonds seront aménagés dans les communes pilotes au profit des ménages vulnérables. Chaque basfond aménagé sera progressivement renforcé par les bonnes pratiques agroécologiques (haie vive, brise vent, légumineuses de couloir, cordons végétalisés, etc.) visant à renforcer la productivité et à stabiliser les exploitations.

Le choix des communes tout comme le nombre de coopératives par commune dépendra essentiellement des critères de performance et de durabilité des investissements : - i) accompagner les bénéficiaires à disposer d'APFR des terrains investis. – ii) consommer les produits des fermes agroécologiques dans les commandes publiques ; - iii) faciliter la participation des fermiers agroécologiques aux foires (national, régionale et internationale) ; etc.

2.4 Principes directeurs de la stratégie

Huit (8) principes seront d'application dans la mise en œuvre du PAMED :

- **Le principe d'équité et de solidarité sociale**

Les actions du programme seront menées dans la recherche d'équité et de solidarité sociale, notamment envers les ménages ou personnes vulnérables dans le déroulement des bonnes pratiques identifiées.

- **Le principe d'équité homme-femme**

Les actions de mise en œuvre et de suivi-évaluation du programme intègreront la problématique d'équité et de l'égalité entre hommes et femmes qui interroge les rapports hommes-femmes et valorise le potentiel des femmes dans le processus de développement durable.

- **Le principe de la prévention**

Un screening sera préalable à la mise en œuvre de toute action sur le terrain afin d'identifier, réduire ou éliminer assez tôt toutes atteintes éventuelles à l'environnement ou autres biens et services socio-culturels.

- **Le principe de précaution**

Des mesures encadreront l'exécution des activités susceptible d'engendrer des conséquences, même si celles - ci sont inconnues ou même lorsque leurs survenances sont incertaines.

- **Le Principe d'information et de participation du public**

Tenant compte des impératifs liés, les autorités publiques aidées par les services techniques faciliteront l'accès des populations rurales aux informations fondant la décision et l'organisation de leur process de production de même que la participation des groupes et populations concernés aux processus décisionnels.

- **Le Principe de partenariat**

Tenant compte du caractère multisectoriel, des problématiques de résilience climatique, le PAMED recherchera les complémentarités et les synergies nécessaires avec les autres acteurs (rices), en vue d'assurer une plus grande efficacité et efficience dans l'amélioration durable des moyens d'existences des ménages ruraux.

- **Le Principe de redevabilité (ou d'imputabilité)**

La chaine des acteurs (rices) du programme sera sous l'obligation d'assumer la responsabilité, les conséquences des actions qui leurs sont imputables dans la conduite des activités. A cet effet, chaque acteur (rice) rendra compte régulièrement aux personnes ou institutions compétentes.

- **Le Principe de subsidiarité**

Ce principe guidera le programme dans ses partenariats opérationnels afin que les pouvoirs et les responsabilités dans la prise de décision, la conception, la mise en œuvre, le suivi-évaluation et le contrôle des actions de développement soient conférées aux acteurs (rices) compétents localement. Ainsi, une répartition adéquate des centres de décision sera recherchée, notamment entre les Collectivités territoriales, les services techniques déconcentrés, le Secteur privé et les Organisations de la société civile en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des exploitants (es) concernés (es).

2.5. Prise en compte de la problématique d'égalité homme-femme

Ce programme intègre l'approche fondée sur les droits de l'homme dans les interventions qui visent à accroitre la résilience, à promouvoir l'équité sociale et l'égalité.
Les investigations menées dans le cadre de la préparation du programme ont mis en évidence la précarisation progressive des conditions de vie des communautés du fait d'une érosion progressive de leurs moyens d'existence exposés à des risques croissants d'ordre climatique et anthropiques. Ainsi, en aidant à restaurer et gérer durablement les terres, les écosystèmes, ainsi que les biens et services écosystémiques connexes, le programme contribuera à améliorer la qualité de vie, la sécurité alimentaire des populations locales de même que la capacité nationale de séquestration de gaz à effet de serre. En outre, les exploitations agricoles seront stabilisées avec une amélioration de la gestion des terres par des pratiques agro-sylvo-pastorales adaptées, qui contribueront à améliorer les moyens de subsistance, les revenus et le bien-être des petits (es) exploitants (es).

Les questions de genre seront prises en compte à chaque étape du programme. Chaque composante intègre l'approche participative pour assurer l'inclusion de tous les groupes sociaux, y compris les groupes marginalisés, en ayant une attention particulière sur la participation et l'inclusion des femmes. Outre la phase de formulation du programme, cette attention sera de mise durant la mise en œuvre par l'identification et la prise en compte dans chaque contexte spécifique, de problématiques genres susceptibles de minorer les efforts des femmes dans l'amélioration durable de leurs moyens d'existence. L'étude sur l'élaboration du profil de pauvreté dans la zone d'intervention sera menée en début du programme à cet effet. Le programme veillera ainsi à la promotion de formes appropriées de partage des avantages qui reconnaissent et encouragent la contribution des femmes et des hommes dans les dynamiques d'adaptation. Il s'assurera que les femmes sont adéquatement représentées dans tous les organes de gouvernance. La participation des femmes et des jeunes à toutes les étapes du programme permettra de prendre en compte leurs besoins et leurs contraintes. Ces groupes cibles seront au centre des dispositifs et des mesures de gestion durable des terres et de promotion de la valorisation durable des ressources naturelles. Le programme cherchera à alléger le fardeau des tâches domestiques et productives des femmes, ce faisant augmentera éventuellement leur temps libre à allouer à d'autres activités à valeur ajoutée. Cela contribuera à la durabilité des services écosystémiques et des ressources naturelles dont les femmes et les jeunes dépendent en grande partie pour leur subsistance.

III RESULTATS ET PARTENARIATS

Le PAMED se fixe pour principal objectif de contribuer à réduire la précarisation croissante des conditions de vie des populations rurales des zones d'intervention retenues. Cela s'effectuera à travers trois composantes traduites en objectifs spécifiques à atteindre :

Composante 1 : « Gestion Durable des Ressources Naturelles et Résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux »

OS1 : Restaurer et gérer durablement les ressources naturelles en vue de la sécurité alimentaire des petits (es) exploitants (es) agricoles de la zone d'intervention et l'atteinte des cibles de la CDN ;

Composante 2 : « Valorisation des produits agro-sylvo-pastoraux »,

OS2 : Accroître la valeur ajoutée des produits locaux commercialisés par les promoteurs et entreprises de la zone d'intervention du programme ;

Composante 3 : « Amélioration de la gouvernance des ressources naturelles »,

OS3 : Améliorer le respect des textes législatifs et réglementaires par les acteurs (rices) des collectivités de la zone d'intervention du programme.

Trois (3) résultats sont attendus du programme. Leur réalisation se fera à travers vingt - deux (22) produits :

3.1 Principaux résultats et produits par objectif spécifique

Concernant l'objectif spécifique 1 : « Restaurer et gérer durablement les ressources naturelles en vue de la sécurité alimentaire des petits (es) exploitants (es) agricoles de la zone d'intervention et l'atteinte des cibles de CDN », un (1) résultat est attendu :

Résultat 1 : Les ressources naturelles sont durablement restaurées et gérées en vue de contribuer à la sécurité alimentaire et à l'atteinte des cibles de CDN

Pour l'atteinte de ce résultat, cinq (5) produits sont attendus du programme :

- **Produit 1.1:** Les petits (es) exploitants (es) agricoles de la zone d'intervention du programme, disposent de connaissances leur permettant d'augmenter les rendements tout en gérant durablement les ressources naturelles

Activités: I) Réaliser une étude sur la situation de référence dans la zone d'intervention ; – ii) Réaliser une étude sur l'état de la vulnérabilité des ménages et du genre dans la zone d'intervention ; - iii) Identifier les OP de base bénéficiaires directs des fermes agroécologiques, jardins nutritifs, jardins super potagers suivant les critères consensuels établis; - iv) Organiser un voyage d'études des bénéficiaires sur les fermes écologiques et les jardins nutritifs; - v) Former des exploitants (es) formateurs en nouvelles technologies de production améliorée du compost et des intrants biologiques; - vi) Soutenir les promoteurs d'intrants biologiques engagés dans une dynamique de diffusion de leurs produits; - vii) Organiser le lancement de la dynamique des fermes agroécologiques, jardins nutritifs, jardins super potagers, culture fourragères et fauche et conservation du fourrage dans la zone du programme; - viii) Produire avec les acteurs (rices) des plateformes communales de concertations et les services compétents, des émissions radio sur des thématiques de production et de consommation durable destinées aux ménages agro-sylvo-pastoraux; - ix) Diffuser aux périodes appropriées les émissions sur les thématiques dans les radios communautaires locales; - x) Informer et communiquer en langues locales sur les intrants homologués, les intrants biologiques, les modes et techniques d'utilisation appropriés aux différentes spéculations par les radios communautaires; - xi) Informer et communiquer en langues locales sur les principaux textes GDRN à travers les radios communautaires; - xii) Informer communiquer en langues locales sur la nécessité de protéger les berges des points d'eau (Mouhoun) à travers les radios communautaires locales; - xiii) Diffuser à travers des sketchs, les principaux textes GDRN traduits auprès des petits (es) exploitants (es) locaux; - xiv) Suivre et évaluer les dynamiques de diffusion et d'appropriation de la teneur des textes sur la gestion durable des ressources naturelles; xv) Organiser des visites commentées des exploitations écoles associant toutes les parties prenantes

- **Produit 1.2:** Les petits (es) exploitants (es) agricoles de la zone d'intervention du programme, disposent d'équipements et d'intrants de qualité leur permettant d'accroitre les rendements tout en gérant durablement les ressources naturelles.

Activités: i) Produire (Semences forestières) les plants d'espèces agroforestières répondant aux besoins et à soutenir la demande; - ii) Soutenir les organisations porteuses des fermes agroécologiques et de jardins polyvalents (nutritifs et super-potagers) en Kit d'équipements communautaires de production; - iii)) Soutenir les communautés affectées dans les régions du Nord et du Centre Nord par l'insécurité avec des fermes agroécologiques et jardins polyvalents (nutritifs et super-potagers) -iv Soutenir les promoteurs de nouvelles technologies d'intrants biologiques améliorés; - v) Construire un (01) barrage dans le village de Niangdo dans la commune de POA / province du Boulkiemdé ; - vi Aménager des basfonds au profit des ménages vulnérables - vii) Suivre et accompagner les OP bénéficiaires de fermes agroécologiques et celles de jardins polyvalents (nutritifs et super potagers); - viii) Suivre et évaluer la dynamique des fermes agroécologiques, jardins nutritifs et jardins super-potagers.

- **Produit 1.3:** Les petits (es) exploitants (es) agricoles de la zone d'intervention du programme, disposent de technologies de production (fauche et C. F., culture fourragère) efficace et durable d'aliments de bétail dans la zone d'intervention

Activités: - i) Identifier les OP de base bénéficiaires (hommes et femmes) directs suivant les critères consensuels établis; - ii) Organiser le lancement de la dynamique un ménage pastoral, un champ fourrager/ stock de foins dans la zone du programme; - iii) Soutenir les organisations engagées dans la production durable d'aliments de bétails (fauche et conservation du fourrage, culture fourragère) en Kit d'équipements communautaires de production et de semences; ; iv) Doter les ménages pastoraux d'infrastructures de

stockage (Fenil) - v) Suivre et accompagner de proximité le processus d'adoption de technologies de production efficace et durable par les exploitants (es); - vi) Suivre et évaluer la dynamique par les services techniques locaux.

- **Produit 1.4:** Les gros consommateurs de bois (dolotières, restauratrices, potières) disposent de technologies d'économie des combustibles ligneux (foyers améliorés, fourres améliorés) ;

Activités: - i) Former des leaders locaux - formation de formateurs (hommes/femmes) - en animation et sur la conception/ construction/ maintenance des foyers améliorés; - ii) Soutenir les promoteurs (rices) en kits de diffusion des foyers améliorés pour gros consommateurs de bois; - iii) Suivre et évaluer la dynamique par les animatrices; - iv) Suivre et évaluer la dynamique par le PNUD;

- **Produit 1.5:** Les petits (es) exploitants (es) agricoles de la zone d'intervention, disposent de sources d'énergies alternatives au bois et de technologies propres axées sur les énergies renouvelables ;

Activités: - i) Organiser en partenariat avec les promoteurs de sources alternatives d'énergie (biodigesteur), des séances d'information sensibilisation au profit des populations des zones cibles; - ii) Former des leaders locaux - Formation de Formateurs (hommes/femmes) - en animation et sur la conception/ construction/ maintenance des technologies alternatives (biodigesteur); - iii) Soutenir les promoteurs (rices) en kits de diffusion (biodigesteur); - iv) Suivre et évaluer la dynamique par les animateurs/ animatrices; - v) Organiser en partenariat avec les promoteurs de sources d'énergie renouvelable, des séances d'information et de sensibilisation au profit des populations des zones cibles, sur les opportunités existantes; - vi) Soutenir les ménages dans la réalisation des biodigesteurs ; - vii) Suivre et évaluer la dynamique par le PNUD; viii) Conduire les évaluations environnementales et sociales requises.

- **Produit 1.6:** Le village de Niangdo dans la commune de POA / province du Boulkiemdé disposant de barrage

Activité : - i) Réaliser une analyse genre sur les impacts du barrage et de l'aménagement de terres ; - ii) Elaborer un Plan d'Action Succinct de Réinstallation (PSR) et un mécanisme de prévention/résolution des griefs et de gestion des plaintes ; - iii) Suivre et évaluer l'application des mesures sociales et environnementales du projet de barrage, en particulier en soutien aux femmes et aux jeunes ; - iv) Construire le barrage de Niangdo dans la commune de Poa ; - v) Assurer l'ingénierie technique et la supervision technique des travaux ; - vi) Conduire des missions de contrôle technique des travaux.

- **Produit 1.7 :** Les populations de Niangdo disposant des capacités d'exploitation durable des 5ha de terres aménagées et irriguées

Activité : - i) Sensibiliser 4 595 personnes (hommes et femmes) sur au moins 03 thèmes (gestion de la ressource eau, gestion du foncier, gestion durable des terres, activités génératrices de revenus, considérations genres et approche sensible aux conflits…). – ii) Mettre en œuvre du Plan Succinct de réinstallation des populations impactées et le mécanisme de prévention/ résolution des griefs et des plaintes ; - iii) Former au moins 120 producteurs aux itinéraires de productions et à la diversification de leurs activités économiques ; - iv) Aménager un périmètre irrigué de 5ha à l'aval du barrage ; - v) Récupérer 5000ha de terres dégradées à l'aval du barrage - vi) Organiser des missions techniques de supervision et contrôle ; - vii) Organiser des missions de remise de site et de visite conjointe.

Concernant l'objectif spécifique 2 : « Accroitre la valeur ajoutée des produits locaux commercialisés par les promoteurs et entreprises de la zone d'intervention du programme **»,** un (1) résultat est attendu :

Résultat 2 : Les capacités de production, de transformation et de conservation des ressources naturelles des acteurs (rices) ruraux (ales) sont accrues

Trois (3) produits sont attendus dans ce résultat :

- **Produit 2.1:** Les acteurs (rices) des communes d'intervention disposent de produits financiers innovants adaptés aux produits locaux et au contexte rural ;

Activités: - i) Digitaliser les thèmes d'éducation financière/entrepreneuriat et conseil à l'exploitation, éducation environnementale et notionnelle et autres thématiques spécifiques; - ii) Digitaliser les processus et opérations au sein des chaines de valeurs retenues pour renforcer leur gouvernance, la gestion des flux

financiers et productivité; - iii) digitaliser les flux de paiement le long de la chaine de valeur (pour la sécurisation et l'amélioration des marges des producteurs); - iv) faciliter l'accès durable à des services financiers innovants et adaptés pour les acteurs (rices) des chaines de valeur afin de soutenir les investissements productifs, protecteurs de l'environnement; - v) Capitaliser, documenter, gérer les connaissances; - vi) Réaliser l'assurance qualité et la coordination de UNCDF.

Cette dynamique sera effective à titre pilote dans 2 écovillages (1 écovillage par région). Les résultats palpables mobiliseront d'autres partenaires financiers.

- **Produit 2.2:** Les exploitants (es) des zones cibles disposent de technologies plus performantes de production, de transformation et de conservation des produits agro sylvo- pastoraux.

Activités : - i) Elaborer la situation des principales filières porteuses et l'état de l'organisation des acteurs (rices) dans la zone d'intervention du programme et élaborer une stratégie et un plan d'action de valorisation efficace des filières ciblées; - ii) Elaborer avec les exploitants (es) agro-sylvo-pastoraux, des stratégies et Plans de Développement d'Entreprises (PDE) de PFNL; - iii) Accompagner la mise en œuvre des PDE les plus pertinents par des critères opérationnels et transparents; - iv) Suivre et évaluer la mise en place et l'évolution des entreprises des produits agro-sylvo-pastoraux.

- **Produit 2.3:** Les exploitants (es) des zones cibles disposent de marchés (foire….) pour l'écoulement des produits agro sylvo- pastoraux.

Activités : - i) Etablir la situation de l'écoulement des produits agro-sylvo-pastoraux dans la zone du programme et élaborer une stratégie de renforcement des capacités d'écoulement des produits; - ii) Elaborer un plan de renforcement des capacités d'écoulement des produits; - iii) Accompagner la mise en œuvre du plan dans les filières porteuses (foire); - iv) Suivre et évaluer les résultats de la mise en œuvre du plan.

Concernant l'objectif spécifique 3 : « Améliorer le respect des textes législatifs et réglementaires par les acteurs (rices) des collectivités de la zone d'intervention du programme **»,** un (1) résultat est attendu **:**

Résultat 3 : Les acteurs mettent en œuvre une gouvernance efficace et durable des Ressources Naturelles
Trois (3) produits sont attendus pour ce résultat :

- **Produit 3.1:** Les conseils municipaux/régionaux, les services techniques et les OSC disposent de compétences, de mécanisme de partenariat et de moyens d'appui conseil et de contrôle de l'application des textes de gestion durable des ressources naturelles ;

Activités: - i) Faire l'état des lieux des plateformes de concertation dans les communes d'intervention et proposer des options stratégiques viables; - ii) Soutenir la mise en œuvre des plans d'actions des plateformes de concertations des communes d'intervention; - iii) former les responsables des coopératives porteuses des changements transformationnelles sur des thématiques d'adaptation au poste ; - iv) Former les acteurs (rices) des structures techniques, des OSC et de la coordination du PAMED en charge du suivi évaluation en Système d'Information Géographique; - v) Former les acteurs (rices) des structures techniques, des OSC et de la coordination du PAMED en charge du suivi évaluation sur l'outil Ex-Ante Carbon-balance Tool (EX-ACT) pour les secteurs agricoles et forestiers; - vi) Conduire des reboisements dans les zones de servitude des points d'eau; - vii) Renforcer les capacités organisationnelles d'orpailleurs dans les communes d'intervention; - viii) Créer deux centres pilotes de traitement écologique des minéraux des organisations d'orpailleurs de la zone du programme (un centre pilote par région); - ix) Suivre la dynamique d'appui conseil sur les textes de GDRN dans les communes d'intervention ; - x) Tenir des séances bilan apprentissage semestrielles entre acteurs (rices) (coopératives) locaux (ales) ; xi) Organiser des prix de l'excellence des fermes agroécologiques, champs fourragers et la fauche et conservation du fourrage .

- **Produit 3.2:** Les responsables des collectivités et les petits (es) exploitants (es) agricoles disposent de connaissances sur les textes législatifs et règlementaires en lien avec la GRN;

Activités: - i) identifier les textes règlementant la GDRN au Burkina Faso; - ii) Traduire en langues locales les principaux textes règlementant la GDRN au Burkina Faso; - iii) Diffuser les versions traduites des principaux textes règlementant la GDRN au Burkina Faso; - iv) Organiser des sessions de formations des acteurs (rices) municipaux, (ales) des détenteurs de droits fonciers et leaders d'opinions sur les principaux textes règlementant la GDRN;

- **Produit 3.3:** Les détenteurs de droits fonciers et les notabilités concernés ont une meilleure connaissance sur la sécurisation foncière des exploitations agricoles, particulièrement celle des femmes et des jeunes.

Activités: - i) Etablir la situation de la sécurisation foncière des investissements, notamment ceux des femmes et des jeunes, dans les communes d'intervention, - ii) Elaborer une stratégie et un plan d'accompagnement; - iii) Former les acteurs (rices) du programme sur les techniques et outils de prise en compte de l'équité homme – femme ; - iv) Informer et sensibiliser les détenteurs de droits fonciers et les leaders communautaires sur les avantages de la sécurisation des investissements de productivité agricole durable; - v) Suivre et évaluer la dynamique de sécurisation des investissements.

3.2 Ressources nécessaires pour obtenir les résultats escomptés

La mise en œuvre des activités nécessitera une mobilisation en ressources humaines, matérielles et financières.

Au titre des ressources humaines, il sera mis en place une équipe technique composée du personnel technique et administratif et des agents d'appui (cf. détail au point arrangements de gestion et de coordination).

Au titre des ressources matérielles, le programme utilisera les locaux et les équipements fonctionnels (bureautiques, informatiques, matériel roulant) des programmes CPP qui ont clôturé en fin 2018.

Le programme a un coût global de : onze millions cinq cent soixante-six mille neuf cent quarante-six dollars américains (**11 566 946 USD**), soit environ six milliards quatre cent soixante-sept millions deux cent quatre-vingt-sept mille sept cent quatorze **(6 467 287 714 F CFA)**.

Les parts contributives des bailleurs initiaux de fonds au programme sont de : - i) trois millions sept cent mille (**3 700 000 USD)** dollars du budget global soit **32%** en ce qui concerne les fonds propres du PNUD sous forme de dons non remboursable ; - ii) un don du Fonds Indien d'un millions (**1 000 000 USD**), soit **9%** ; - iii) une mise de l'Etat Burkinabè de sept cent dix mille (**710 000 USD**) dollars soit **6%**. La contrepartie des bénéficiaires sur le terrain est de deux cent quarante mille (**240 000) FCFA)** francs soit **2%.**

Le besoin de financement complémentaire est quatre millions cent treize mille cinq cent quatre-vingt-onze dollars **(5 916 946 USD soit 3 308 271 014 F CFA)**, soit **51%.**

3.3 Partenariats

Mobilisation de ressources

Tous les acteurs (rices) au développement conviennent de mener conjointement les efforts pour conduire des actions de développement visant à mieux soutenir la résilience des communautés. A cet effet, les dynamiques visant l'amélioration des conditions d'une agriculture productive et soutenue viennent en appuie au PNDES et au PNSRII et bénéficient de l'accompagnement de partenaires multilatéraux et bilatéraux. Au-delà de l'urgence de mitigation à l'échelle nationale, les nombreux acquis sont une contribution précieuse aux efforts d'atténuation, de lutte contre la désertification et de préservation de la diversité biologique au niveau mondial.

A) Au niveau des partenaires techniques et financiers

1) **Au sein du Système des Nations Unies :** Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture-Programme alimentaire mondial-Programme des Nations Unies pour le Développement.

Le PAMED traite de la grave détérioration des conditions sécuritaire en milieu rural au Burkina Faso y compris ses causes et ses répercussions sur les moyens d'existence agro-sylvo-pastoraux durables des plus vulnérables. Ses thématiques ciblées relèvent des domaines convergents des trois organisations des Nations Unies en charge d'assurer la sécurité alimentaire, la durabilité des moyens d'existence basée sur des biens et services écosystémiques fonctionnelles. En outre, au niveau national comme global, les efforts conjugués des trois organisations sont essentiels pour promouvoir davantage de synergies et mobiliser les ressources qui permettront d'assurer la sécurité alimentaire et les moyens d'existence et ce faisant, d'apporter une réponse durable à la crise qui consolide la paix et la cohésion sociale.

2) **Partenariat avec les structures de coopération bilatérale**

Les partenariats très attendus dans la construction de synergies pour mettre en œuvre ce programme sont:

- la Coopération Autrichienne qui a soutenu techniquement et financièrement la mise en œuvre de la 1ère phase du programme Consolidation de la Gouvernance Environnementale Locale (COGEL 1) ;
- l'Agence Française de Développement (AFD) qui a conclu avec le Burkina Faso un accord de subvention pour financer le Programme d'appui aux communes de l'Ouest du Burkina Faso en matière de gestion du foncier rural et des ressources naturelles (PACOF/GRN) qui présente la sécurité foncière comme une condition d'accélération de la croissance. Des possibilités de collaboration sont envisageables avec ce programme dont la zone de concentration est la Région de la Boucle du Mouhoun ;
- la Coopération Canadienne à travers le fonds du Ministère des Affaires Mondiales du Canada qui finance le programme d'appui à la gouvernance et à la croissance économique durable en zone extractive (AGCEDE). Au Burkina Faso, le programme d'un montant de 7 613 209 dollars canadiens va s'exécuter sur la période 2016-2021 dans deux régions dont la Boucle du Mouhoun ;
- la Coopération avec la République populaire de Chine ; la Coopération Danoise ; l'Agence Suédoise de Développement Internationale (Asdi); l'Agence Japonaise de Coopération Internationale ; le Bureau de Coopération Suisse ; la Coopération Italienne ; sont très attachées au développement du secteur agricole de façon générale, spécifiquement à la résilience des petits (es) exploitants (es) ruraux et aux groupes vulnérables dans le contexte d'attaques terroristes et de conflits que connait le Burkina Faso. Leurs appuis techniques et financiers très attendus permettront une duplication rapide des bonnes pratiques agro-sylvo-pastorale résilientes dans le maximum de localités en souffrance.

3) **Synergie entre Projets et Programmes de la zone d'intervention**

De façon opérationnelle, l'approche terrain du PNUD consistera en une mutualisation des efforts et des moyens entre les programmes traitant de thématiques communes dans les mêmes zones : - PNUD -(i) Projet d'Adaptation basée sur les Ecosystème (EBA FEM), - (ii) Programme électrification rurale, - (iii) Programme d'Appui au Développement Local (PADEL), MARH - (iv) Programme d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS); - (v) Programme de Croissance Economique dans le Secteur Agricole (PCESA) ; - MRAH – (vi) Programme de Développement durable des exploitations Pastorales du Sahel (PDPS) Burkina; ME – (vii) Programme Energie et Croissance Economique Durable dans la Boucle du Mouhoun **(**ECED-Mouhoun) ; MEEVCC. - (viii) Programme d'Investissement Forestier (PIF) et le Projet d'appui aux populations dépendantes de la forêt (PAPF/DGM), etc. Ces synergies veilleront à prendre en compte les écovillages identifiés par le MEEVCC en vue de l'atteinte des résultats du PNDES.

4) **UNCDF**

Au regard de son expertise dans le domaine de la finance inclusive, UNCDF mettra à contribution son expérience capitalisée au Burkina pendant une trentaine d'années des services financiers (non financiers) et en général de la finance inclusive en partenariat avec le secteur privé et le secteur public. L'expertise de UNCDF au niveau régional dans les domaines pertinents sera sollicitée pour garantir l'insertion des acteurs (rices) locaux (ales) dans le système financier par des mécanismes appropriables à leur portée.

B) Au niveau des sociétés d'exploitation minière opérant dans la zone

Les sociétés minières développent dans leurs zones d'intervention des pratiques dans le but de respecter les principes du développement durable. Les actions soutenues procurent des impacts positifs sur les plans sociaux, économiques et environnementaux. C'est l'exemple de la SEMAFO (société minière Canadienne) évoluant dans la production et l'exploration aurifères qui intervient dans la Boucle du Mouhoun. Elle est partenaire de la *FONDATION SEMAFO*, un organisme sans but lucratif dont la priorité est de soutenir les communautés au Burkina Faso et d'améliorer leur qualité de vie. Avec comme Slogan « l'espoir d'une vie meilleure doit être offert à tous », la Fondation SEMAFO privilégie les programmes générateurs de revenus (apiculture, aviculture, embouche ovine, production et transformation du beurre de karité, mise en place de magasin de warrantage, etc.). Des synergies sont attendues avec cette organisation de la société civile dans les localités communes d'intervention.

Partenariats techniques

Les principaux partenaires qui sont impliqués dans la mise en œuvre des activités du programme :

- les institutions et structures nationales : le Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique (SP-CNDD, DGEVCC, Grande Muraille Verte, DGESS), le Ministère de l'Économie, des Finances et du Développement (DGEP, DGCOOP), le Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-Agricoles, le Ministère de la Femme, de la Solidarité nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire, le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques ; le Ministère des Mines et Carrières ; Le Ministère de l'Eau et de l'Assainissement, Le Ministère de l'Energie ; Le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation et de la Cohésion Sociale à travers les collectivités territoriales et d'autres institutions spécialisées en matière de renforcement des capacités des acteurs (rices) locaux (ales). Le PAMED collaborera étroitement avec l'Unité de coordination du PIF/REDD+ pour une plus grande optimisation des acquis et plus de convergence.

La collaboration avec tous ces partenaires se fera sur la base de protocoles d'accord spécifiques en fonction des domaines d'intérêts. Ces protocoles vont permettre de mutualiser les moyens techniques et financiers tout en s'accordant sur les démarches et outils de suivi apprentissage et capitalisation des acquis.

3.4 Risques et hypothèses

De façon générale, le programme prend en considération l'analyse des risques et les mesures d'atténuation ou de contournement signalées dans le PNDES et le Programme de coopération pays du PNUD 2018-2020. Les principaux risques qui pourraient entraver l'atteinte des acquis du programme sont de quatre ordres :

(i) le risque de la dégradation de la sécurité ;

(ii) le risque de troubles sociopolitiques ;

(iii) le risque financier ;

(iv) le risque lié aux aléas climatiques.

Les risques liés à la mise en œuvre du programme sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Liste des risques ou hypothèses et des mesures d'atténuation ou de contournement

Risques / Hypothèses	Mesures d'atténuation ou de contournement
Retards répétés dans la mise à disposition des contreparties financières de l'Etat (Risque)	Plaidoyer à faire auprès de l'Etat (MINEFID et MEEVCC) pour le respect de la périodicité des transferts
Troubles sociopolitiques liés aux rivalités entre acteurs (rices) au niveau des communes (Risque)	Gestion adaptative basée sur des options souples et compatibles et faisant appel à des acteurs (rices) neutres et consensuels
La détérioration de la situation sécuritaire dans les communes d'intervention (Risque)	Gestion adaptative basée sur des options souples et compatibles avec les contextes évolutifs dans les communes et villages
Accentuation des crises foncières et de cohabitation entre différentes couches de la population (Risque)	⟩ Accélérer l'appropriation et l'application par les acteurs (rices) de la nouvelle loi sur le foncier rural ; ⟩ Etudier les voies et moyens d'actualisation de la loi axée sur les faiblesses identifiées

Aléas climatiques Inondations Sécheresse Instabilité des saisons pluvieuses et sévérité des saisons sèches (Risque)	Former les acteurs (rices) locaux (ales) sur les mitigations des risques climatiques Promouvoir l'adhésion aux bonnes pratiques et modes de consommation et de production durables
Faible disponibilité des agents des services techniques pour le suivi accompagnement des bénéficiaires hommes/ femmes et les contrôles de la réglementation (Hypothèse)	Actionner les plateformes de Gestion Durable des Terres au niveau décentralisé pour permettre des échanges directs entre les parties prenantes et aboutir à des prises de décisions consensuelles

3.5 Implication des parties prenantes

Les acteurs (rices) qui peuvent contribuer à la mise en œuvre du programme sont répertoriés comme étant des parties prenantes. Trois acteurs institutionnels sont pressentis pour assurer le rôle de partie responsable avec des résultats spécifiques attendus dans la mise en œuvre du programme.

1. La Confédération Paysanne du Faso

La Confédération Paysanne du Faso (CPF) est une organisation nationale des producteurs agricoles regroupant actuellement, 14 organisations faitières que sont :

1. L'U N PC/ B (Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina Faso) qui est l'organe suprême des Groupements des Producteurs de coton (GPC) ;
2. La F E P A B (Fédération des Professionnels Agricoles du Burkina) ;
3. La F E B (Fédération des Eleveurs du Burkina) ;
4. FENAFER/B (Fédération Nationale des Femmes Rurales du Burkina) ;
5. FENAO/PFLNL (Fédération Nationale des Operateurs des Produits Forestiers Ligneux et Non Ligneux) ;
6. FENUGGF (Fédération Nationale des Unions et Groupements de Gestion Forestière) ;
7. FNJPAF (Fédération Nationale des Jeunes Professionnels Agricoles du Faso) ;
8. FNPB (Fédération Nationale des Producteurs de Banane du Burkina) ;
9. UGCPA (Union des Groupements pour la Commercialisation des Produits Agricoles ;
10. UNERIZ (Union Nationale des Etuveuses de Riz du Burkina) ;
11. UNML (Union Nationale des Mini Laiteries et des Petits Producteurs de Lait Local ;
12. UN PMB (Union Nationale des Producteurs de Mangues du Burkina) ;
13. UNPRB (Union Nationale des Producteurs de Riz du Burkina) ;
14. UNPSB (Union Nationale des Producteurs de semences du Burkina).

La CPF à des affiliations dans la quasi-totalité des villages de la zone d'intervention. En plus de sa bonne connaissance et son audience auprès des petits exploitants, de ses expériences dans des thématiques très variées (sensibilisation/ plaidoyer sur la sécurisation foncière, le changement climatique ; pilotage de champs écoles, etc.) elle dispose d'un réseau d'animateurs bien intégrés dans le quotidien des petits exploitants ruraux.

Tous ces éléments sont des atouts dans l'dentification et l'encadrement des coopératives qui porteront les dynamiques transformationnelles du programme. Ses expériences dans le plaidoyer seront très attendues dans la dynamique d'égalité homme – femme notamment par l'amélioration de l'accès et à la sécurisation foncière des exploitations des femmes et des jeunes.

2. L'Organisation Catholique pour le Développement Economique et Sociale (OCADES) de Dédougou

Bien intégrée dans le milieu de petits exploitants ruraux, l'OCADES conduit actuellement un certain nombre d'innovations porteuses de résilience durable telles : le compostage amélioré (21 jours), la promotion de la production et l'utilisation de pesticides biologiques ; la promotion de jardin super-potager. Elle sera mise à contribution dans la diffusion de ces bonnes pratiques dans la zone d'intervention du programme.

3. Le mouvement des Paysans sans Frontières

L'Association ''Mouvement des Paysans sans Frontière'' est un regroupement de 52 coopératives. Elle s'est engagée depuis les années 1994 dans l'agroécologie afin de soutenir la production de moyens d'existence durables dans le contexte de pression foncière accrue de la région du Centre Ouest.

Soutenue par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) dans le cadre d'un financement destiné à l'accroissement des capacités adaptatives des communautés vivant autour forêts / espaces boisées, la dynamique de production du MPSF[31] dénommée ferme agroécologique, a été classée meilleure microprojet dans le cadre d'une étude d'identification[32] des meilleurs microprojets. La combinaison de bonnes pratiques a également été retenue parmi les meilleurs acquis d'adaptation/ atténuation devant être mise en échelle[33].

Ses six (6) techniciens spécialistes sont chargés de former et accompagner les candidats à l'agriculture durable y compris les stagiaires, dans l'implantation des fermes, le tissage de clôture grillagée, la production et le reboisement de plants en couloir, la fabrication et l'utilisation de pesticides biologiques. Leur bonne maitrise des techniques relatives à la restauration des sols, la conservation des eaux, les jardins nutritifs et l'agroforesterie leur donne de collaborer régulièrement avec l'INERA comme paysans modèles et partenaires dans des dynamique de production (producteurs de semences de base).

Le tableau ci-après donne un aperçu des parties prenantes clés dont les contributions sont attendues dans l'amélioration durable des moyens d'existence dans la Boucle du Mouhoun et de Centre-Ouest.

[31] Projet de renforcement des capacités d'adaptation au changement climatique des producteurs par la création de fermes écologiques et la restauration du couvert végétal dans le département de Bingo

[32] UICN. Avril 2013. Étude pour l'identification et la documentation des meilleurs microprojets d'adaptation

[33] UICN. Décembre 2013. Stratégie de mise à l'échelle des acquis du projet CC-ASDI

Principaux acteurs (rices)	Relation avec le Programme	Fonctions	Modes opératoires	Besoin en information de SE	Offre d'informations	Sources	Outils
Tutelle du Programme							
PNUD, FAO, PAM	PTF						
SP/CNDD (MEEVCC)	Tutelle technique, assure la présidence du comité de revue du Programme	Orientations, cadrage	Sessions de comité de revue du Programme (088) « Gouvernance Environnementale et Développement Durable »	Niveau d'exécution physique et financière, la programmation, niveau de mise en œuvre des recommandations, les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre, l'information sur les effets	-	Rapports bilan, PTBA, plans de passation	Canevas, questionnaires
MINEFID	Tutelle financière	Mise à la disposition de la contrepartie nationale	Arbitrage et inscription budgétaire	Taux d'exécution financière et physique, taux d'absorption financière, dépenses de personnel et d'investissement	Conventions ratifiées avec les partenaires	Rapports bilan, PTBA, plans de passation	Pièces comptables, canevas
Autres Partenaires Techniques et Financiers potentiels (Possibilités de signature d'accord de partenariat technique et financier)							
Coopération Chinoise, AFD, JICA, Asdi, ADA, Coopération Italienne, Danoise, Canadienne, Fondation SEMAFO, etc.							
Structures centrales du MEEVCC							
DGEVCC (MEEVCC)	Appui technique, suivi et capitalisation des résultats de résilience climatique, carbone agricole, valorisation PFNL.	Orientation technique et stratégique	Participe aux sessions du Comité de revue	Programmations, acquis résilience, bilan carbone, etc.	Rapports de mise en œuvre des activités du programme	Rapports du programme	Canevas
DGESS	Coordination du suivi opérationnel	Formulation/suivi/évaluation/coordination du suivi	Concertation, sorties terrain, supervision, atelier bilan, enquêtes d'évaluation	Exécutions physiques/financières, pertinence/cohérence du programme, difficultés/suggestions, état de mise en œuvre des recommandations	Rapports de suivis et des rapports d'évaluation du programme	Rapports du programme, documents de collecte terrain,	Canevas, questionnaires
Structures déconcentrées des Ministères du Développement rural							
Directions régionales, Provinciales, services départementaux	Appui accompagnement et contrôle des règlementations à travers les plateformes locales de concertations.	Suivi/supervision des activités, mobilisation et accompagnement des bénéficiaires hommes/ femmes (sensibilisation, information, formation), rédaction des rapports	Collecte des données, séances de sensibilisation/formation, sorties terrain sur la base de conventions avec la coordination programme		Rapports spécifiques du programme	Enquêtes auprès des bénéficiaires hommes/ femmes et autres personnes ressources, documents administratifs	Canevas, questionnaires
Autres Ministères							
MFSNF	Partenaire de mise en œuvre (Comité de revue)	Orientation technique et stratégique y compris dans la prise en compte des aspects genres	Participe aux commissions d'attribution des parcelles	Pourcentage de femmes impliquées dans la mise en œuvre du programme, superficies aménagées allouées aux femmes, productions réalisées par les femmes	La situation des groupes vulnérables, le programme d'activités	Rapports d'exécution, programmation d'activités	Canevas
Agences de l'Eau du Nakambé, SP-GIRE	Partenaire de mise en œuvre	Accompagnement protection berges	Sensibilisation/ information	Sites aménagés, situation des AUE	Directives en matière de la GIRE	Textes, rapports spécifiques	Canevas
DGCOOP/MINEFID	Partenaire de mise en œuvre (Comité de revue)	Accompagnement dans la mobilisation (soumission des requêtes) et le suivi des	Plaidoyer, établissement et suivi des conventions	Le niveau d'exécution financière, les besoins en financement, les acquis et perspectives du programme	Les résultats des requêtes	Rapport d'exécution, document de programme	Canevas

Principaux acteurs (rices)	Relation avec le Programme	Fonctions	Modes opératoires	Besoin en information de SE	Offre d'informations	Sources	Outils
		ressources financières dans une perspective de recherche de financement extérieur					
DGEP/MINEFID	Partenaire de mise en œuvre (Comité de revue)	Coordination et suivi des investissements	Mission de suivi, collecte de données	Niveau d'exécution physique et financière sur les investissements, la programmation d'investissement public	Planification des investissements	Documents de planification des investissements	Canevas PIP
DREP/MINEFID	Partenaire de mise en œuvre	Accompagnement pour la promotion de planification	Convention de collaboration en matière d'appui à la planification	Actions d'investissements prévus	Directives du SNATDD	Documents de planification des investissements	
MEEVCC/BUNEE	Partenaire de mise en œuvre	Suivi des aspects environnementaux	Concertation/information/ sensibilisation et validation des études environnementales	Résultats des études d'impact et des notices environnementales, les prévisions en termes d'aménagements	Textes en matière de protection d'environnement		
MESRSI/ INERA	Recherche-Développement (Comité de revue)	Accompagnement dans la mise en place des semences améliorées et technologies d'irrigation	Parcelles d'essai et de test pour démontrer des technologies	Les besoins en technologies, contraintes/difficultés dans le domaine de l'agriculture irriguée	Les nouvelles technologies	Programme/rapports	Canevas
Projets et programmes							
Projets et programmes (PARIIS, Eba FEM, COGEL2, PDPS, ECED-Mouhoun, PCESA, PIF, etc.)	Synergie d'action, partenariat opérationnel sur le terrain.	Réalisation d'aménagements, réalisation d'études	Cadre de dialogue des acteurs de l'irrigation	Besoin des normes de conception d'ouvrages et des aménagements, situation des réalisations et des programmations	Rapports d'études/d'activités/programmation et d'autres informations utiles	Manuels, rapport bilan annuel	Canevas
Acteurs (rices) de **mise en œuvre**							
Bureaux d'étude, consultants indépendants)	Etudes situation de référence, études thématiques sur les filières et les options de valorisations des produits agro-sylvo-pastoraux	Accompagnement dans la planification des actions d'aménagement		Besoin des normes de conception d'ouvrages et des aménagements, situation des réalisations et des programmations des PCD	Rapports d'études/d'activités/programmation et d'autres informations utiles	Manuels, rapport bilan annuel	Canevas
Bénéficiaires hommes/ femmes (OP, coopératives)	Bénéficiaires hommes et femmes	Participent aux travaux d'aménagement, exploitation et gestion des ouvrages	Mobilisation sociale, consultations	Prévisions de superficies à aménager, les spéculations à emblaver, la proportion des hommes et des femmes, Statistiques des produits, chiffres d'affaires, bénéfices individuel	Les difficultés, connaissances endogènes	Rapports, programmes	Canevas
Les collectivités territoriales (commune et région)	Planification et gestion à la base Coordination et suivi des interventions	Suivi de la mise en œuvre, des aménagements et des ouvrages, gestion des conflits, Animation des cadres de concertation	Sessions des conseils rencontres d'échange	Prévisions de superficies à aménager, les spéculations à emblaver, la proportion des hommes et des femmes, appuis techniques et financiers Dynamique de sécurisation des investissements	Plans de développement, les différentes couches sociales et leurs caractéristiques l'appréciation du niveau de mise en œuvre des activités	Rapports, programmes	

Principaux acteurs (rices)	Relation avec le Programme	Fonctions	Modes opératoires	Besoin en information de SE	Offre d'informations	Sources	Outils
OSC et faîtières des producteurs	- Organisation des bénéficiaires hommes et femmes - Diffusion de la pratique de jardin super potager, de techniques de compostage efficaces et rapides - Diffusion de bonnes pratiques de fermes écologique (agroforesterie, fumure organique, techniques CES/CRS, etc.), de jardin nutritif ; Diffusion de techniques de confection de grillage, de fabrication de pesticides biologiques à la base sur la base d'**accords** de partenariat avec le PNUD.	- Coordonne les organisations bénéficiaires hommes / femmes locales Animation, suivi conseils - Formation des exploitants (es), dispositifs et encadrement des producteurs	- Rencontre de formation et de sensibilisation - Suivi évaluation et capitalisation des réalisations	- Prévisions de superficies à aménager, les spéculations à emblaver, la proportion des hommes et des femmes, CA, bénéfices individuels - Statistiques des produits, chiffres d'affaires, bénéfices individuels	- Attributs fonctionnels des organisations paysannes - Technologie de jardin super potager; - Compostage en 21 Jours Composte liquide - Technologie de fermes écologiques (agroforesterie CES), de jardin nutritif - Diffusion de techniques de confection de grillage, de fabrication de pesticides biologiques	Document de projet/ programmation	
Autorités coutumières et religieuses ainsi que les leaders d'opinion	Facilitation de la conduite des activités, Changement de paradigme envers les couches vulnérables, Facilitation de la sécurisation des investissements	Sagesse, dépositaires de valeurs coutumières et de droits de propriété foncière ; Mitigation mésententes	Sensibilisation (radio sketch), Rencontres ciblées Voyages d'études, etc. Bénéficiaires de bonnes pratiques	Appuis au ménages vulnérables, dynamiques de sécurisation des investissements, la proportion des hommes et des femmes, Médiation accomplis, etc.	Démarches appropriées à suivre		
Radios locales	Informations, sensibilisation, diffusion de bonnes pratiques de production/ consommation durables, sécurisation des investissements, accès des ménages et personnes vulnérables aux facteurs de production (terres, structures de gestion, etc.)/ **Accord PNUD**	Communication informations	Production d'émissions thématiques et diffusion périodique radio	Thématiques objet d'émission, fréquences de diffusion par langue,	Travail en parfaite collaboration avec collectivité territoriale et Cadre de dialogue Communale		

Les engagements avec les parties prenantes seront affinés dans les plans de travail annuels.

3.6 Coopération Sud-Sud et triangulaire

Dans l'exécution du programme, l'accent sera mis sur la coopération sud-sud notamment en matière de renforcement des capacités des acteurs (rices) et des exploitants (es) locaux (ales). L'accent sera mis sur les échanges d'expériences, l'apprentissage, le transfert de connaissances et de bonnes pratiques dans le domaine de la Gestion Durable des Terres et de la promotion des filières à travers des entreprises de produits agro-sylvo-pastoraux performantes et durables. En sus des voyages d'études, il sera noué des conventions de partenariat technique avec des producteurs qui font figures de modèles à travers les performances et la durabilité de leurs expériences.

La mise en œuvre du programme sera également soutenue par des appuis techniques et des partages d'expériences opérationnelles avec les experts basés au Bureau Régional du PNUD.

3.7 Connaissance

Au titre de la production et de la valorisation des connaissances, les mesures suivantes seront mises en œuvre :

- une stratégie de communication sur le programme sera élaborée et mise en œuvre, en vue de renforcer sa visibilité et son appropriation par tous les acteurs (rices) du développement national. Elle accordera une place primordiale à la communication de masse notamment, par l'utilisation des langues nationales dans les radios communautaires locales ;
- un accent sera mis sur l'apprentissage et le partage périodique de connaissances à travers le cadre de dialogue des acteurs (rices) dans la zone d'intervention;
- la traduction de documents en langues locales et la publication de brochures dans le domaine des bonnes pratiques issues des expériences du programme ;
- la mise en place, l'approvisionnement et la diffusion à travers un site approprié, de données relatives aux changements climatiques (adaptation, REDD+ et bilan des GES);
- la production et représentation des pièces de théâtre forum sur les thématiques précises ;
- le partage des connaissances à travers des communications suivies d'échanges sur les résultats du programme au sein des plateformes régionales et communales GDT-REDD+ et le cadre de dialogue des acteurs (rices) de la zone d'intervention. Cela intègrera des journées de démonstrations dans les champs écoles, ouvertes au plus grand nombre de producteurs et avec la participation des autorités locales ;
- la mise à jour du journal des risques ;
- l'utilisation de la presse écrite (exemple de REDD+ Infos), la presse audio-visuelle (télévisions, radios) ;
- la production et la diffusion des meilleures expériences de Gestion Durable des Terres.

3.8 Durabilité et mise à l'échelle

Le programme est axé sur la promotion de bonnes pratiques et les innovations expérimentées souvent dans des conditions de dégradation avancées des sols et capitalisées par des producteurs des mêmes régions. On s'attend à de meilleures conditions de partages de connaissances et de réceptivité favorables à l'adoption desdites pratiques à productivité accrue et durable. Aussi, le dispositif de pilotage et de diffusion s'appuie sur les organisations communautaires de base, en valorisant les leaderships reconnus et les chaines locales d'apprentissage. L'option de parrainage qui repose sur l'affinité et la connectivité locale vise une mise en échelle à un rythme exponentiel dans le temps et dans l'espace. Les mesures d'accompagnement soutiennent à la fois la productivité et la valorisation à travers le renforcement des capacités techniques, matérielles et organisationnelles des filières porteuses. Les impacts attendus du programme sur les conditions de vie des populations permettront d'obtenir un cercle vertueux « préservation de l'environnement - accroissement des moyens d'existence - préservation de l'environnement ». Toutes ces dynamiques sont portées par les collectivités territoriales, suivies et accompagnées par les services techniques locales de sorte à ce que chaque pratique soit implémentée avec succès, que chaque succès engendre la pérennisation, l'enthousiasme et la réplication par d'autres ménages, d'autres localités du pays.

IV GESTION DU PROGRAMME

La gestion du PAMED sera à travers les règles, mécanismes et outils garantissant l'efficacité, l'efficience, la transparence, le partage (diffusion) et la visibilité des acquis.

4.1 Efficacité et efficience

La gestion du Programme PAMED sera alignée sur la nouvelle vision de l'exécution des projets et programmes de développement exécutés au Burkina Faso dans le but d'accompagner la mise en œuvre du PNDES. Celle-ci est basée sur l'approche budget programme. Elle vise ainsi à augmenter la part accordée aux investissements et à assurer une plus grande transparence dans la gestion des ressources publiques.

La rentabilité du programme sera obtenue par divers moyens, notamment une collaboration étroite et des partenariats avec des initiatives en cours dans la zone d'intervention du programme. Ces partenariats permettront de mieux mutualiser les expertises et les moyens financiers avec les autres programmes /projets et sont présentés à la section 3.5. De plus, *un cofinancement parallèle a été obtenu des bénéficiaires directs sur le terrain et des partenaires de développement, ce qui augmentera la rentabilité et l'impact du programme.*

En outre, des démarches de mise en œuvre des activités basées sur la théorie du changement et l'approche qualité permettront d'impliquer les différentes parties prenantes et de responsabiliser les bénéficiaires hommes/ femmes afin de maximiser les performances du programme. Pour ce faire, le programme s'appuiera sur : i) les acquis (outils et expertises) des programmes CPP Boucle du Mouhoun et Centre - Ouest, COGEL 1 ainsi que EBA/FEM et PIF dans les domaines de la Gestion Durable des Terres, de la planification concertée, de la gestion durable et concertée des écosystèmes, des changements climatiques, de la valorisation des PFNL, etc. Le programme mettra à profit toutes ces ressources et outils pour avancer rapidement dans l'atteinte de ses résultats.

4.2 Gestion du programme

Le *« Programme Amélioration des moyens d'existence durables en milieu rural dans les régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre Ouest, au Burkina Faso »* -PAMED- s'inscrit dans le Programme budgétaire « Gouvernance Environnementale et Développement Durable » qui est sous la responsabilité du MEEVCC à travers le SP/CNDD.

Conformément à l'article 12 du DECRET N° 2018- 0092 /PRES/PM/MINEFID portant règlementation générale des projets et programmes de développement exécutés au Burkina Faso, et en concertation avec le Ministère de l'Environnement, de l'Économie Verte et des Changements Climatiques (MEEVCC), il a été retenu que le PAMED sera considéré comme programme de « Catégorie 2 ». Les projets ou programmes de catégorie 2 sont exécutés directement par une agence. Ce sont ceux exécutés sur la base de contrats passés entre l'Etat et une agence d'exécution (ONG, les entreprises privées à travers le PPP ou les partenaires techniques et financiers de l'Etat agissant comme agences d'exécution dans le cadre d'un protocole d'accord signé par l'Etat burkinabè, le partenaire au développement et l'agence d'exécution). Il sera donc mis en œuvre sous la modalité d'exécution directe « Direct implementation (DIM) » où le PNUD, à travers une équipe technique recrutée, aura la responsabilité de sa gestion opérationnelle.

En application des dispositions ci-dessus évoquées du décret, la réalisation des activités sera confiée au Ministère de l'Environnement, de l'Économie Verte et des Changements Climatiques, aux Organisations professionnelles de la Société Civiles et aux collectivités territoriales bénéficiaires conformément au cadre des résultats, au plan de travail et sur la base d'accords signés. Les dépenses seront réglées selon les procédures correspondant à la modalité d'exécution DIM.

Le PAMED sera exécuté dans les régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre Ouest et démarrera prioritairement, dans un but pilote, par les communes et villages retenus par le gouvernement dans le cadre de la stratégie écovillages, elle-même financée avec la contribution technique et financière du PNUD.

La coordination nationale du programme sera dans les locaux du sous-programme CPP Boucle du Mouhoun, basée à Dédougou et une antenne locale sera basée à Koudougou. L'équipe en charge du programme mettra l'accent sur :

- **la gestion administrative, financière et comptable** qui consiste à planifier et à contrôler l'utilisation des ressources humaines, matérielles et financières du programme ; à concevoir et à appliquer les procédures de gestion administratives, financières et comptables ; à assurer l'acquisition des biens et des services ; et à élaborer les différents rapports financiers ;
- **le suivi-évaluation** dont les principales activités porteront sur la conception et la mise en œuvre des outils de suivi ; le suivi des indicateurs, la production des plans et rapports d'activités ; la mise à jour des enseignements tirés et des risques ; la préparation des sessions du Comité de revue, la mise en évidence des performances du programme. Le suivi permettra de documenter le ROAR et les indicateurs du CPD ainsi que la mise à jour de la Banque Intégrée des Programmes (BIP) ;
- **les évaluations** : pour assurer une mesure des effets à moyen terme du programme, les données de référence des indicateurs de résultats seront collectées dès le démarrage. Les cibles à atteindre seront définies et validées. L'évaluation du programme est sujette aux directives du PNUD en la matière ;
- **les audits** : il s'agit d'opérations obligatoires qui ont pour but de vérifier la régularité, la sincérité et la fiabilité des informations et des documents comptables et financiers ; d'émettre une opinion professionnelle sur la gestion des ressources. Ils seront commandités par le PNUD et/ou le Gouvernement du Burkina Faso. Ils se feront annuellement et/ou au moins une fois pendant le cycle du programme.

4.3 Coûts du Programme

Le programme a un coût global de onze millions cinq cent soixante-six mille neuf cent quarante-six dollars américains (**11 566 946 USD**), soit environ six milliards quatre cent soixante-sept millions deux cent quatre-vingt-sept mille sept cent quatorze **(6 467 287 714 F CFA)**. Ses coûts directs sont estimés à **5 246 429 800 F CFA,** soit **81%.**

Les parts contributives des bailleurs initiaux de fonds au programme sont de : - i) trois millions sept cent mille (**3 700 000 USD)** dollars du budget global soit **32%** en ce qui concerne les fonds propres du PNUD sous forme de dons non remboursable ; - ii) un don du Fonds Indien d'un millions (**1 000 000 USD**), soit **9%** ; - iii) une mise de l'Etat Burkinabè de sept cent dix mille (**710 000 USD**) dollars soit **6%**. La contrepartie des bénéficiaires sur le terrain est de deux cent quarante mille (**240 000) FCFA)** francs soit **2%.**

Le besoin de financement complémentaire est quatre millions cent treize mille cinq cent quatre-vingt-onze dollars **(5 916 946 USD soit 3 308 271 014 F CFA)**, soit **51%.**

Les frais administratifs et de fonctionnement s'élèvent à (**1 257 493 175 F CFA**) francs, soient **19%** du budget global.

V CADRE DE RESULTATS

Effet UNDAF 2 : D'ici à fin 2020, les populations, notamment les jeunes et les femmes dans les zones d'intervention accroissent leur revenu, adoptent des modes de production et de consommation durables, améliorent leur sécurité alimentaire **Effet UNDAF 3** : D'ici à fin 2020, les populations, en particulier les groupes vulnérables, des zones cibles sont plus résilientes aux chocs climatiques, économiques, sociaux et politiques.
Indicateurs d'effet tels qu'ils figurent dans le Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays, y inclus la situation de référence et les cibles : 2.1. Nombre de jeunes et de femmes bénéficiant de la création d'emplois verts, valeur de référence 6000 (2015) ; cible : 50000 2.2. Couverture des besoins céréaliers, valeur de référence 96% (2015) ; cible : 140%; 2.3. Taux de commercialisation des produits agricoles (y compris les cultures commerciales), valeur de référence 25% (2010) ; cible : 37,5% 2.4. Nombre de ménages ayant accès à l'énergie moderne : valeur de référence 6,4% (2015) ; cible : 30% 2.7. Pourcentage de la population en insécurité alimentaire, valeur de référence 1,31% (2015) ; cible : 0%
Produit(s) applicable(s) du Plan stratégique du PNUD : 1.4.1 Des solutions mises à l'échelle pour une gestion durable des ressources naturelles, y compris des produits durables et des chaînes de valeur vertes et inclusives ; 2.5.1 Solutions développées, financées et appliquées à grande échelle pour l'efficacité énergétique et la transformation en énergie propre et en développement zéro carbone, pour l'éradication de la pauvreté et la transformation structurelle
Programme d'Amélioration des Moyens d'Existence Durables en milieu rural dans les régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre Ouest (PAMED/ BMH-CO)

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUIT	SOURCE DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		CIBLES (par fréquence de recueil des données)						Méthodes de recueil des données et risques y relatifs
			Valeur	Année	2020	2021	2022	2023	2024	FINAL	
OS1 : Restaurer et gérer durablement les ressources naturelles en vue de la sécurité alimentaire des petits (es) exploitants (es) agricoles de la zone d'intervention et l'atteinte des cibles de CDN.	Superficies de basfonds aménagés et gérés durablement	Rapports terrain parties prenantes	*Ha*	2020	*0*	50	50			*100*	Collecte de données auprès des bénéficiaires
	Superficies agricoles aménagées en bonnes pratiques de productivité durable (CES, agroforesterie, Fumure Organique, etc.)	Situation référence Rapports terrain parties prenantes	*Ha*	2020	*100*	*450*	*750*	*1250*	*2000*	*2000*	Collecte de données auprès des bénéficiaires
	Quantité d'équivalent de carbone organique séquestré (ou émission évitées)	Situation référence Rapport d'études	*tCO_2 / ha*	2020	*0*				*?*	*?*	Collecte de données auprès des bénéficiaires
	Nombre de ménages disposant de biodigesteur fonctionnel par type: - Femmes : - Jeunes :	Situation référence Rapports terrain parties prenantes	Nbre	2020		*?*	*?*	*?*	*?*	*?*	Collecte de données auprès des bénéficiaires
	Nombre de coopératives utilisant une énergie solaire productive	Situation référence Rapports terrain parties prenantes	*Nbre*	2020		*?*	*?*	*?*	*?*	*?*	Collecte de données auprès des bénéficiaires
OS2 : Accroitre la valeur ajoutée des produits locaux commercialisés par les promoteurs et entreprises de la zone d'intervention du programme.	Nombre d'entreprises fonctionnelles dotées d'équipements mécanisés	Rapports terrain. Techniques	*Nbre*	2020	*0*	*10*	*15*	*20*	*25*	*25*	Collecte de données auprès des bénéficiaires
	Taux d'évolution moyenne des chiffres d'affaires des entreprises des filières soutenues	Rapports terrain parties prenantes	*%*	2020	*0*	*5*	*10*	*15*	*20*	*20*	Collecte de données auprès des bénéficiaires
	Taux d'amélioration des revenus moyens par bénéficiaire - Femmes : - Jeunes :	Rapports terrain parties prenantes	*%*	2020	*0*	*10*	*15*	*20*	*25*	*25*	Collecte de données auprès des bénéficiaires
OS3 : Améliorer le respect des textes législatifs et réglementaires par les acteurs (rices) des collectivités de la zone d'intervention du programme.	Nombre d'exploitations disposant de documents de sécurité foncière Dont ceux détenus par : - Femmes : - Jeunes :	Situation référence Rapports terrain parties prenantes	Nbre	2020	*?*	*?*	*?*	*?*	*?*	*?*	Collecte de données auprès des bénéficiaires
	Superficie des berges de Mouhoun protégées par des reboisements	Rapports terrain parties prenantes	*ha*	2020	*?*	*?*	*?*	*?*	*?*	*?*	Collecte de données auprès des bénéficiaires

Produit 1.1 Les petits (es) exploitants (es) agricoles de la zone d'intervention du programme, disposent de connaissances leur permettant d'augmenter les rendements tout en gérant durablement les ressources naturelles	Pourcentage d'exploitants (es) connaissant les technologies améliorées de production agricole	Situation référence Rapport spécifique	%	2020	*30*	*50*	*70*	*80*	*90*	*90*	Collecte de données auprès des bénéficiaires
Produit 1.2 Les petits (es) exploitants (es) agricoles de la zone d'intervention du programme, disposent d'équipements et d'intrants de qualité leur permettant d'accroitre les rendements tout en gérant durablement les ressources naturelles.	Nbre de ménages détenteurs de Fermes agroécologiques	Rapports terrain parties prenantes	*Nbre*	2020	*100*	*450*	*750*	*1250*	*2000*	*2000*	Collecte de données auprès des bénéficiaires
	Nbre de femmes bénéficiaires de jardins polyvalents	Situation référence Rapports terrain parties prenantes	*Nbre*	2020	*200*	*1000*	*2000*	*4000*	*6000*	*6000*	Collecte de données auprès des bénéficiaires
Produit 1.3: Les petits (es) exploitants (es) agricoles de la zone d'intervention du programme, disposent de technologies de production (Fauche et C. F., Culture fourragère) efficace et durable d'aliments de bétail dans la zone d'intervention	Pourcentage d'exploitants (es) connaissant les techniques de fauche et conservation du fourrage: - Femme : - Jeune :	Situation référence Rapports terrain parties prenantes Rapport d'enquêtes	*%*	2020	*15*	*30*	*40*	*60*	*70*	*70*	Collecte de données auprès des bénéficiaires
	Pourcentage d'exploitants (es) connaissant la pratique des cultures Fourragères : - Femme : - Jeune :	Situation référence Rapports terrain parties prenantes Rapport d'enquêtes	*%*	2020	*15*	*30*	*40*	*60*	*70*	*70*	Collecte de données auprès des bénéficiaires
Produit 1.4 : Les gros consommateurs de bois (dolotières, restauratrices) disposent de technologies d'économie des combustibles ligneux (foyers améliorés)	Pourcentage de gros consommateurs connaissant les technologies d'économie des combustibles ligneux (foyers améliorés)	Situation référence Rapports terrain parties prenantes Rapport périodique activités	*%*	2020	*30*	*50*	*70*	*80*	*90*	*90*	Collecte de données auprès des bénéficiaires

	Pourcentage de gros consommateurs disposant d'équipement pour l'application de technologies d'économie des combustibles ligneux (foyers améliorés)		*%*	2020	*30*	*50*	*70*	*80*	*90*	*90*	Collecte de données auprès des bénéficiaires
Produit 1.5 : Les petits (es) exploitants (es) agricoles de la zone d'intervention, disposent de source d'énergies alternatives au bois et de technologies propres axées sur le solaire	Coopératives /transformateurs disposant de source d'énergie Propre productive : - Féminins : - Jeunes :	Situation référence Rapports terrain parties prenantes Rapports périodiques d'activités	*Nbre*	2020	*0*				*?*	*?*	Collecte de données auprès des bénéficiaires
	Pourcentage de ménages disposant de biodigesteur fonctionnel	Situation référence Rapports terrain parties prenantes Rapports périodiques d'activités	*%*	2020	*2*	*5*	*10*	*15*	*20*	*20*	Collecte de données auprès des bénéficiaires
Produit 1.6: Le village de Niangdo dans la commune de POA / province du Boulkiemdé disposant de barrage et de périmètres aménagés	Volume de la retenue d'eau	Rapports périodiques d'activités	*M^3*	2020						580 000	Collecte de données auprès des bénéficiaires
Produit 1.7 : Les populations de Niangdo disposant des capacités d'exploitation durable des 5ha de terres aménagées et irriguées	Ha de périmètre irrigué aménagé à l'aval du barrage Ha de terres dégradées aménagé à l'aval du barrage	Rapports périodiques d'activités	*Ha*							*5* *5000*	Collecte de données auprès des bénéficiaires
Produit 2.1 : Les acteurs (rices) économiques des communes d'intervention disposent de produits financiers innovants adaptés aux produits locaux et au contexte rural.	Nombre d'adhérents par type de produits financier innovant	Situation référence Rapports terrain parties prenantes (UNCDF)	*Nbre*	2020	*?*				*?*	*?*	Collecte de données auprès des bénéficiaires
	Adhérents par type de produits financier innovant		*Nbre*	2020	*?*				*?*	*?*	Collecte de données auprès des bénéficiaires
Produit 2.2 : Les exploitants (es) des zones cibles disposent de technologies plus performantes de production, de transformation et de conservation des produits agro sylvo- pastoraux	Pourcentage d'Exploitants (es) connaissant de l'utilisation de technologie performante de production, de transformation et de conservation des produits agro sylvo- pastoraux : - Femmes : - Jeunes :	Situation référence Rapports terrain parties prenantes	*%*	2020	*0*	*20*	*30*	*40*	*50*	*50*	Collecte de données auprès des bénéficiaires
	Nombre d'unités par type de technologie fonctionnelles		*Nbre*	2020	*0*				*?*	*?*	Collecte de données auprès des bénéficiaires

Produit 2.3 : Les exploitants (es) des zones cibles disposent de marchés (foire….) pour l'écoulement des produits agro sylvo- pastoraux	Pourcentage des exploitants (es) des zones cibles ayant un accès aux marchés (foire….) pour l'écoulement des produits agro sylvo- pastoraux	Situation référence Rapports d'enquêtes	*%*	2020	*0*	*5*	*10*	*15*	*20*	*20*	Collecte de données auprès des bénéficiaires
Produit 3.1 : Les conseils municipaux/régionaux, les services techniques et les OSC disposent de compétences, de mécanisme de partenariat et de moyens d'appui conseil et de contrôle de l'application des textes de gestion durable des ressources naturelles	Pourcentage d'acteurs (rices) des services techniques connaissant bien les textes de gestion durable des ressources naturelles	Situation référence PV AG Constitutive Programme activités	*%*	2020	*60*				*100*	*100*	Collecte de données auprès des bénéficiaires
	Pourcentage d'acteurs (rices) des services techniques ayant amélioré leurs connaissances dans leurs fonctions.	Situation référence Rapports terrain parties prenantes	*%*	2020	*60*				*100*	*100*	Collecte de données auprès des bénéficiaires
Produit 3.2 : Les responsables des collectivités et les petits (es) exploitants (es) agricoles disposent de connaissances sur les textes législatifs et règlementaires en lien avec la GRN	Pourcentage des responsables des collectivités connaissant les textes législatifs et règlementaires en lien avec la GRN	Situation référence Rapports terrain parties prenantes	*%*	2020	*60*				*100*	*100*	Collecte de données auprès des bénéficiaires
	Pourcentage des organisations d'exploitants dont les responsables connaissent les textes législatifs et règlementaires en lien avec la GRN	Situation référence Rapports Diffus° Rapports périodiques	*%*	2020	*60*				*100*	*100*	Collecte de données auprès des bénéficiaires
Produit 3.3 : Les détenteurs de droits fonciers et les notabilités concernés ont une meilleure connaissance sur la sécurisation foncière des exploitations agricoles, particulièrement celle des femmes et les jeunes	Pourcentage des détenteurs de droits fonciers et des notabilités concernés connaissant la sécurité foncière des exploitations agricoles particulièrement celle des femmes	Situation référence Rapports terrain parties prenantes	*%*	2020	*60*				*100*	*100*	Collecte de données auprès des bénéficiaires

VI SUIVI ET EVALUATION

Conformément aux politiques et procédures de programmation du PNUD, le programme fera l'objet d'un suivi selon les plans de suivi et d'évaluation ci-dessous :

Activités de suivi	Buts	Fréquence	Activités attendues	Partenaires	Budget
Suivre les progrès vers les résultats	Les données de progrès par rapport aux indicateurs de résultats seront collectées et analysées afin d'évaluer l'avancement du programme dans la réalisation des résultats prévus.	Annuelle	Les effets à long terme seront évalués à la fin du programme	SP/CNDD, SP/PNDES, collectivités territoriales ; DGESS et DGEVCC du Ministère de l'environnement de l'économie Verte et des CC.	PM
Surveiller et gérer les risques	Identifier les risques spécifiques susceptibles de compromettre la réalisation des résultats escomptés ; élaborer et suivre un journal des risques, suivant les normes et la politique d'audit du PNUD.	Trimestrielle	Les risques sont identifiés par l'équipe de gestion et des mesures appropriées sont prises. Le journal des risques est trimestriellement mis à jour pour suivre leur évolution ainsi que l'efficacité des mesures prises.	SP/CNDD, collectivités territoriales ; Ministère de l'environnement de l'économie Verte et des Changements Climatiques	PM
Apprendre de la mise en œuvre du programme	Les connaissances, les bonnes pratiques et les leçons apprises de la mise en œuvre du programme seront régulièrement capitalisées, ainsi que celles d'autres programmes similaires	Annuelle	Les leçons apprises pertinentes sont prises en compte par l'équipe de programme et utilisées pour améliorer les performances	MEEVCC ; collectivités territoriales ; OSC et autorités coutumières locales	PM
Assurer annuellement la qualité du programme	La qualité du programme sera évaluée au regard des normes de qualité du PNUD afin d'identifier les points forts et les points faibles du programme et d'aider à en améliorer la gestion	Continue	Les points de forces et de faiblesse seront analysés par l'équipe de gestion et utilisés pour aider à la prise de décision visant à améliorer les performances du programme	PNUD ; MEEVCC ; collectivités territoriales ; OSC et autorités coutumières locales	PM
Procéder à des revues et corrections à mi-parcours des données de suivi	Faire un examen interne des données et des preuves de toutes les actions de suivi pour éclairer la prise de décision	Annuelle	Les données sur les performances, les risques, les leçons et la qualité	MEEVCC ; collectivités territoriales ; OSC et autorités coutumières locales	PM
Faire le reportage du programme	Un rapport d'étape sera présenté au comité de pilotage du programme et aux principales parties prenantes, comprenant des données de progrès montrant les résultats obtenus par rapport aux objectifs annuels prédéfinis au niveau des extrants,	Chaque année et à la fin du programme	Les rapports trimestriels, semestriels et annuels élaborés et transmis dans les délais	Comité de revue, organes de presse et radios communautaires locales	PM

Activités de suivi	Buts	Fréquence	Activités attendues	Partenaires	Budget
	le résumé annuel de la note de qualité du programme, un journal de risques mis à jour avec des mesures d'atténuation et des rapports d'évaluation préparés au cours de la période				
Examen (revue) du programme	Le comité de pilotage du programme tiendra des examens réguliers du programme afin d'évaluer sa performance et d'en examiner les plans de travail pluriannuel afin d'assurer une budgétisation réaliste sur la durée du programme. L'équipe de programme procède à une évaluation de fin de programme pour saisir les leçons apprises et discuter des occasions d'élargir et de socialiser les résultats des programmes et les leçons apprises avec le public concerné	Annuelle	Toute préoccupation de qualité ou de progrès plus lents que prévus seront discutés par le comité de pilotage du programme et des mesures de gestion identifiées à cet effet	PNUD, Gouvernement du Burkina Faso	6 000 000 FCFA

Des sessions de bilan apprentissage et planification semestrielles regrouperont au niveau local les équipes de coordination, les responsables des structures paysannes bénéficiaires, les acteurs (rices) des services techniques impliqués et les autorités administratives et communales. Cette rencontre est un moment de réflexion critique permettant d'identifier les acquis, les changements observés, les insuffisances, les difficultés et de tirer les leçons appropriées. Ces conclusions sont consignées dans les rapports narratifs techniques et financiers pour les besoins de capitalisation, de partage dans le cadre local de dialogue et d'amélioration de la conduite du programme.

Plan d'évaluation

Titre d'évaluation	Partenaires (si joint)	Production de plan stratégique lié au produit	Résultats visés par le PNUD	Date d'achèvement	Parties prenantes à l'évaluation	Coût financement
Évaluation à mi-parcours	PNUD ; gouvernement du Burkina Faso ; OSC ; Collectivités Territoriales ; SP/CNDD Projets et programmes impliqués/cofinancement	Performances à mi-parcours dans l'atteinte des cibles des produits	Cible des effets dans la zone de concentration	Juin 2021	PNUD SP/CNDD, SP/PNDES, collectivités territoriales ; DGESS MEEVCC	8 000 000 FCFA

Évaluation finale	PNUD ; gouvernement du Burkina Faso ; OSC ; collectivités territoriales ; SP/CNDD Projets et programmes impliqués/cofinancement	Performances dans l'atteinte des cibles des produits en fin de programme	Cible des effets dans la zone de concentration	Novembre 2023	PNUD SP/CNDD, SP/PNDES, collectivités territoriales ; DGESS MEEVCC	8 000 000 FCFA

Journal des risques

N°	Description	Principaux acteurs (rices)	Catégorie	Probabilité	Mesures de prévention du risque	Mesures de gestion du risque	Responsable	Identifié par	Dernière mise à jour
1.	**Attentats par des groupes armés non-étatiques**	Groupes armés non-étatiques	Sécuritaire	Les conflits et l'insécurité grandissante transfrontalière et de la bande sahélo-saharienne deviennent de plus en plus évidents	Améliorer la coopération transfrontalière et la collaboration des communautés locales pour la sécurisation des zones	Application de la politique sécuritaire du Gouvernement	Gouvernement	Collectivités territoriales et Autorités politico-administratives régionales	
2	**Catastrophes naturelles : sécheresse, inondations, etc.**	Phénomènes naturels	Environnemental	Des événements naturels extrêmes (inondation, sécheresse, vagues de chaleur, etc.) pourraient intervenir dans les zones de mise en œuvre des programmes	Prévisions météo Information/sensibilisation/formation Utilisation de bonnes pratiques résilientes aux changements climatiques	La réalisation de ces événements est pour la plupart hors de contrôle. Toutefois le Programme intègre dans toutes les composantes de nombreuses activités d'adaptation, l'adoption d'une planification glissante permettrait de combler d'éventuels retards de mise en œuvre et de réallocation des ressources	Chargé de programme	Equipe de formulation du Programme	
3	**Instabilité des structures de la décentralisation**	Gouvernement	Sociopolitique	La fragilité de la démocratie et subséquemment, son ancrage dans le paysage politique national, régional et local est encore timide	Apaisement social Participation politique inclusive Formation politique des élus et des populations		Gouvernement Formations politiques OSC	Equipe de formulation du Programme	

VII PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL[34] [35]

Le Déroulement du programme durant les cinq (5) années est synthétisé dans le tableau ci – dessous.

Tableau : Plan de travail pluriannuel du PAMED

Produits	Activités	Année					Partie Responsable	Budget et source de financement						
		2020	2021	2022	2023	2024		Source de financement				Poste budgétaire	Total (USD)	Total (FCFA)
								Bénéf. 5%	Etat	Inde	PNUD + PTF			
Composante 1 « Gestion Durable des Terres et Amélioration de la résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux au changement climatique s »														
Résultat 1 : Les ressources naturelles sont durablement restaurées et gérées en vue de contribuer à la sécurité alimentaire et à l'atteinte des cibles des CDN														
Produit 1.1 Les petits exploitants agricoles de la zone d'intervention du programme, disposent de connaissances leur permettant d'augmenter les rendements tout en gérant durablement les ressources naturelles	**Activité1.1.1** : Réaliser une étude de la situation de référence dans la zone d'intervention	5 000 000					Prestataire				5 000 000	71300	8 945	5 000 000
	Activité1.1.2 : Réaliser une étude sur l'état de la vulnérabilité des ménages et du genre dans la zone d'intervention	6 000 000					PNUD				6 000 000	71300	10 733	6 000 000
	Activité1.1.3 : Identifier les OP de base bénéficiaires directs des fermes agroécologiques, jardins nutritifs, jardins super potagers suivant les critères consensuels établis	5 500 000					CPF			-	5 500 000	72100	9 839	5 500 000
	Activité1.1.4 : Organiser un voyage d'études des bénéficiaires sur les fermes écologiques et les jardins nutritifs	10 000 000					PNUD				10 000 000	75700	17 889	10 000 000

[34] Les définitions et classifications des coûts pour que les coûts relatifs au programme et à l'efficacité du développement soient imputés au projet sont énoncées dans la décision DP/2010/32 du Conseil d'administration.

[35] Les modifications apportées au budget d'un projet qui affectent la portée (produits), la date d'achèvement ou les coûts estimatifs totaux du projet nécessitent une révision budgétaire formelle qui doit être signée par le comité de pilotage du projet. Dans les autres cas, le directeur de programme du PNUD peut signer seul la modification, à condition que les autres signataires n'y opposent aucune objection. Cette procédure est applicable, par exemple, lorsque le but de la modification n'est que de rééchelonner les activités entre les années.

	Activité 1.1.5 : Former des exploitants formateurs en nouvelles technologies de production améliorée du compost et des intrants biologiques		11 000 000	11 000 000	11 000 000		OCADES MPSF	1 650 000	-		31 350 000	72100	59 034	33 000 000
	Activité 1.1.6: Soutenir les promoteurs d'intrants biologiques engagés dans une dynamique de diffusion de leurs produits		5 500 000	5 500 000	5 500 000		PNUD	-			16 500 000	72200	29 517	16 500 000
	Activité 1.1.7 : Organiser le lancement de la dynamique des fermes agroécologiques, jardins nutritifs, jardins super potagers, culture fourragères et fauche et conservation du fourrage dans la zone du programme		10 000 000				PNUD				10 000 000	75700	17 889	10 000 000
	Activité 1.1.8: Produire avec les acteurs des plateformes communales de concertations et les services compétents, des émissions radio sur des thématiques de production et de consommation durable destinées aux ménages agro-sylvo-pastoraux	20 000 000					SP/CNDD + Plateforme communale GDT-REDD+				20 000 000	74200	35 778	20 000 000
	Activité 1.1.9: Diffuser aux périodes appropriées les émissions sur les thématiques dans les radios communautaires locales	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000		Radio Com				80 000 000	74200	143 113	80 000 000
	Activité 1.1.10: Informer et communiquer en langues locales sur les intrants homologués, les intrants biologiques, les modes et techniques d'utilisations	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000		Radio Com				40 000 000	74200	71 556	40 000 000

	appropriées aux différentes spéculations par les radios communautaires													
	Activité 1.1.11 : informer et communiquer en langues locales sur les principaux textes GDRN à travers les radios communautaires	Idem 1.1.7 et 1.1.8					SP/CNDD + Plateforme communale GDT-REDD+				-	74200	-	
	Activité 1.1.12: Informer communiquer en langues locales sur la nécessité de protéger les berges des points d'eau (Mouhoun) à travers les radios communautaires locales.	Idem 1.1.7 et 1.1.9					SP/CNDD + Plateforme communale GDT-REDD+				-	74200	-	
	Activité 1.1.13 : Diffuser à travers des sketchs, les principaux textes GDRN traduits auprès des petits exploitants locaux		11 000 000	11 000 000	11 000 000		CPF			-	33 000 000	72100	59 034	33 000 000
	Activité 1.1.14 : Suivre et évaluer les dynamiques de diffusion et d'appropriation de la teneur des textes sur la Gestion Durable des RN	3 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	PNUD + STR + CT				23 000 000	75700	41 145	23 000 000
	Activité 1.1.15: Organiser des visites commentées des exploitations écoles associant toutes les parties prenantes.	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	CPF + OCADES + MPSF				50 000 000	72100	89 445	50 000 000
	Total partiel pour le produit 1.1	**89 500 000**	**82 500 000**	**72 500 000**	**72 500 000**	**15 000 000**	**-**	**1 650 000**	**-**	**-**	**330 350 000**	**-**	593 918	**332 000 000**
Produit 1.2 Les petits exploitants agricoles de la zone d'intervention	**Activité 1.2.1** : Produire (Semences forestières) les plants d'espèces agroforestières destinée à répondre aux besoins et à soutenir la demande	11 000 000	11 000 000	11 000 000	11 000 000	11 000 000	CPF + MPSF	2 750 000		-	52 250 000	72100	98 390	55 000 000

du programme, disposent d'équipements et d'intrants de qualité leur permettant d'accroitre les rendements tout en gérant durablement les ressources naturelles.	**Activité 1.2.2 :** Soutenir les organisations porteuses des fermes écologiques et de jardins polyvalents (nutritifs et super-potagers) en Kit d'équipements communautaires de production	253 000 000	253 000 000	253 000 000			**MPSF, OCADES**	37 950 000			721 050 000	**72100**	1 357 782	**759 000 000**
	Activité 1.2.3 : Soutenir les communautés affectées dans la Boucle du Mouhoun par l'insécurité avec des fermes agroécologiques et jardins polyvalents (nutritifs et super-potagers)	150 000 000	150 000 000	100 000 000			PNUD	20 000 000			380 000 000	**72100**	715 564	**400 000 000**
	Activité 1.2.4: Soutenir les promoteurs de nouvelles technologies d'intrants biologiques améliorés	11 000 000	11 000 000				PNUD				22 000 000	72200	39 356	22 000 000
	Activité 1.2.6: Aménager des basfonds au profit des ménages vulnérables		250 000 000	250 000 000			PNUD	25 000 000			475 000 000	72100	894 454	500 000 000
	Activité 1.2.7: Suivre et accompagner les OP bénéficiaires de fermes écologiques et celles de Jardins polyvalents (nutritifs et super-potagers)	5 500 000	5 500 000	5 500 000	5 500 000	5 500 000	**MPSF, OCADES**			-	27 500 000	72100	49 195	27 500 000
	Activité 1.2.8: Suivre et évaluer la dynamique des fermes agroécologiques, jardins nutritifs et jardins super-potagers	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	PNUD + STR + CT				25 000 000	75700	44 723	25 000 000
	Total partiel pour le produit 1.2	**430 500 000**	**685 500 000**	**624 500 000**	**21 500 000**	**21 500 000**	**-**	**85 700 000**	**-**	**-**	**1 702 800 000**	**-**	**3 190 519**	**1 783 500 000**
Produit 1.3: Les petits exploitants agricoles de la	**Activité 1.3.1:** Identifier les OP de base bénéficiaires directs suivant les critères consensuels établis	5 500 000					CPF			-	5 500 000	72100	9 839	5 500 000

zone d'intervention du programme, disposent de technologies de production (Fauche et C. F., Culture fourragère) efficace et durable d'aliments de bétail dans la zone d'intervention	**Activité 1.3.2:** Organiser le lancement de la dynamique un ménage pastoral, un champ fourrager/ stock de foins dans la zone du programme	Idem 1.1.6					PNUD			-	-	75700	-	-
	Activité 1.3.3 : Soutenir les organisations engagées dans la production durable d'aliments de bétail (Fauche et Conservation fourrage, culture fourragère) en Kit d'équipements communautaires et de semences	44 000 000	44 000 000	44 000 000	44 000 000		CPF	8 800 000		-	167 200 000	72100	314 848	176 000 000
	Activité 1.3.4 : Doter les ménages pastoraux d'infrastructures de stockage (Fenil)	11 000 000	11 000 000	11 000 000			CPF	1 650 000		-	31 350 000	72100	59 034	33 000 000
	Activité 1.3.5: Suivre et accompagner de proximité le processus d'adoption de technologies de production efficace et durable par les exploitants (es)	3 300 000	3 300 000	3 300 000	3 300 000	3 300 000	CPF			-	16 500 000	72100	29 517	16 500 000
	Activité 1.3.6: Suivre et évaluer la dynamique par les services techniques locaux.	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	PNUD + STR + CT			-	25 000 000	75700	44 723	25 000 000
	Total partiel pour le produit 1.3	**68 800 000**	**63 300 000**	**63 300 000**	**52 300 000**	**8 300 000**	**-**	**10 450 000**	**-**	**-**	**245 550 000**	**-**	**457 961**	**256 000 000**
Produit 1.4: Les gros consommateurs de bois (dolotières, restauratrices) disposent de technologies d'économie des combustibles	**Activité 1.4.1**: Former des leaders locaux - Formation de Formateurs (hommes/femmes) - en animation et sur la conception/ construction/ maintenance des foyers améliorés	11 000 000	11 000 000				CPF				22 000 000	72100	39 356	22 000 000
	Activité 1.4.2: Soutenir les promoteurs (rices) en kits de diffusion des foyers		7 500 000	7 500 000			PNUD				15 000 000	72200	26 834	15 000 000

ligneux (foyers améliorés)	améliorés pour gros consommateurs de bois													
	Activité 1.4.3: Suivre et évaluer la dynamique par les animatrices	3 300 000	3 300 000	3 300 000	3 300 000	3 300 000	CPF				16 500 000	72100	29 517	16 500 000
	Activité 1.4.4: Suivre et évaluer la dynamique par les services techniques et les collectivités	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	PNUD+ STR + CT				25 000 000	75700	44 723	25 000 000
	Total partiel pour le produit 1.4	**19 300 000**	**26 800 000**	**15 800 000**	**8 300 000**	**8 300 000**	**-**	**-**	**-**	**-**	**78 500 000**	**-**	**140 429**	**78 500 000**
Produit 1.5 Les petits exploitants agricoles de la zone d'intervention, disposent de source d'énergies alternatives au bois et de technologies propres axées sur le solaire	**Activité 1.5.1:** Organiser en partenariat avec les promoteurs des sources alternatives d'énergie (biodigesteur), des séances d'information sensibilisation au profit des populations des zones cibles	5 500 000	5 500 000				CPF				11 000 000	72100	19 678	11 000 000
	Activité 1.5.2: Former des leaders locaux - Formation de Formateurs (hommes/femmes) - en animation et sur la conception/ construction/ maintenance des technologies alternatives (biodigesteurs)	11 000 000	11 000 000				CPF				22 000 000	72100	39 356	22 000 000
	Activité 1.5.3: Soutenir les promoteurs (rices) en kits de diffusion (biodigesteur)	7 500 000	7 500 000				PNUD				15 000 000	72200	26 834	15 000 000
	Activité 1.5.4: Suivre et évaluer la dynamique par les animateurs/ animatrices	3 300 000	3 300 000	3 300 000	3 300 000	3 300 000	CPF				16 500 000	75700	29 517	16 500 000
	Activité 1.5.5: Organiser en partenariat avec les promoteurs des sources d'énergie renouvelable, des séances d'information sensibilisation au profit des	5 500 000	5 500 000				CPF				11 000 000	74200	19 678	11 000 000

	populations des zones cibles, sur les opportunités existantes.													
	Activité 1.5.6: Soutenir les ménages dans la réalisation des bio-digesteurs.	50 000 000	50 000 000	50 000 000			PNUD	7 500 000			142 500 000	72200	268 336	150 000 000
	Activité 1.5.7: Suivi et évaluer la dynamique par les services techniques et les collectivités	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	PNUD+ STR + CT				25 000 000	75700	44 723	25 000 000
	Activité 1.5.8: Conduire les évaluations Environnementales et sociales requises	20 000 000	10 000 000	10 000 000			Prestataire + BUNEE				40 000 000	71300	71 556	40 000 000
	Total partiel pour le produit 1.5	**107 800 000**	**97 800 000**	**68 300 000**	**8 300 000**	**8 300 000**	**-**	**7 500 000**	**-**	**-**	**283 000 000**	**-**	**519 678**	**290 500 000**
Produit 1.6: Le village de Niangdo dans la commune de POA / province du Boulkiemdé disposant de barrage et de périmètres aménagés	**Activité 1.6.1**. Réaliser une analyse genre sur les impacts du barrage et de l'aménagement de terres	0	7000000				PNUD				7 000 000	71300	12 522	7 000 000
	Activité 1.6.2. Élaborer un Plan d'Action Succinct de Réinstallation (PSR) et un mécanisme de prévention/résolution des griefs et de gestion des plaintes	12 000 000					PNUD				12 000 000	71300	21 467	12 000 000
	Activité 1.6.3 Suivre et évaluer l'application des mesures sociales et environnementales du projet de barrage, en particulier en soutien aux femmes et aux jeunes	10 000 000	1500000				PNUD				25 000 000	71300	44 723	25 000 000
	Activité 1.6.4 Construire le barrage de Niangdo dans la commune de Poa	510 000 000	340 000 000				PNUD			**464 000 000**	386 000 000	72100	1 520 572	850 000 000
	Activité 1.6.5 Assurer l'ingénierie technique et la supervision technique des travaux	10 000 000	1500000				PNUD			**25 000 000**	0	72100	44 723	25 000 000

	Activité 1.6.6 Conduire des missions de contrôle technique des travaux	15 000 000	20000000				PNUD			**35 000 000**	0	71300	62 612	35 000 000
	Activité 1.6. 7. Aménager un périmètre irrigué de 5ha à l'aval du barrage		35000000				PNUD			**35 000 000**	0	72100	62 612	35 000 000
	Activité 1.6. 8 : Récupérer 5000ha de terres dégradées à l'aval du barrage										0	72100	-	
	Total partiel pour le produit 1.6	**557 000 000**	**432 000 000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**559 000 000**	**430 000 000**	**0**	**1 769 231**	**989 000 000**
Produit 1 7 : Le plan de gestion environnemental et social du barrage de Niangdo est mis en œuvre	**Activité 1.7.1** Sensibiliser 4 595 personnes (hommes et femmes) sur au moins 03 thèmes (gestion de la ressource eau, gestion du foncier, gestion durable des terres, activités génératrices de revenus, considérations genres et approche sensible aux conflits…)	**0**	**2 500 000**	**2 500 000**	**0**		SP/CNDD		5 000 000		**0**	75700	8 945	**5 000 000**
	Activité 1.7.2 Mettre en œuvre le Plan Succinct de réinstallation des populations impactées et le mécanisme de prévention/ résolution des griefs et des plaintes	0	**112 799 193**	**0**	**0**		SP/CNDD		112 799 193		0	72600	201 787	112 799 193
	Activité 1.7.3 Mettre en œuvre les mesures d'atténuation	**0**	**19 216 000**	**76 922 707**	**23 991 900**		SP/CNDD		120 130 607		**10 000 000**	71300	214 903	**120 130 607**
	Total partiel pour le produit 1.7	**0**	**134 515 193**	**79 422 707**	**23 991 900**	**0**	**0**	**0**	**237 929 800**	**0**	**10 000 000**	**0**	**425 635**	**237 929 800**
	Total partiel Composante 1	**1 272 900 000**	**1 522 415 193**	**923 822 707**	**186 891 900**	**61 400 000**	**-**	**105 300 000**	**237 929 800**	**559 000 000**	**3 080 200 000**	**-**	**7 097 370**	**3 967 429 800**
Composante 2 « Valorisation des produits agro-sylvo-pastoraux »														
Résultat 2 : les capacités de production, de transformation et de conservation des ressources naturelles des acteurs ruraux sont accrues														

Produit 2.1 Les acteurs des communes d'intervention disposent de produits financiers innovants adaptés aux promoteurs et entreprises de valorisation des produits locaux	**Activité 2.1.1:** Digitaliser les thèmes d'éducation financière/entrepreneuriat et conseil à l'exploitation, éducation environnementale et notionnelle et autres thématiques spécifiques	**10 000 000**					UNCDF				10 000 000	72100	17 889	10 000 000
	Activité 2.1.2: Digitaliser les processus et opérations au sein des chaines de valeurs retenues pour renforcer leur gouvernance, la gestion des flux financiers et productivité	**10 000 000**	-	-	-	-	UNCDF				10 000 000	72100	17 889	10 000 000
	Activité 2.1.3: digitaliser les flux de paiement le long de la chaine de valeur (pour la sécurisation et l'amélioration des marges des producteurs)	-	**15 000 000**	-	-	-	UNCDF				15 000 000	72100	26 834	15 000 000
	Activité 2.1.4: faciliter l'accès durable à des services financiers innovants et adaptés pour des acteurs des chaines de valeur pour soutenir les investissements productifs, protecteurs de l'environnement	-	**5 000 000**	-	-	-	UNCDF				5 000 000	72100	8 945	5 000 000
	Activité 2.1.5: Capitaliser, documenter, gérer les connaissances	-	**5 000 000**	-	-	-	UNCDF				5 000 000	72100	8 945	5 000 000
	Activité 2.1.6: Réaliser l'assurance qualité et la coordination de UNCDF	-	**2 000 000**	**2 000 000**	**2 000 000**	**2 000 000**	UNCDF				8 000 000	72100	14 311	8 000 000
	Total partiel pour le produit 2.1	**20 000 000**	**27 000 000**	**2 000 000**	**2 000 000**	**2 000 000**	-	-	-	-	**53 000 000**	-	94 812	53 000 000

Produit 2.2: Les exploitants des zones cibles disposent de technologies plus performantes de production, de transformation et de conservation des produits agro sylvo-pastoraux	Activité 2.2.1: Élaborer la situation des principales filières porteuses et l'état de l'organisation des acteurs dans la zone d'intervention du programme et élaborer une stratégie et un plan d'action de valorisation efficace des filières ciblées	5 000 000					Prestataire				5 000 000	71300	8 945	5 000 000
	Activité 2.2.2 - Élaborer avec les exploitants des agro-sylvo-pastoraux, des stratégies et Plans de Développement d'Entreprises (PDE) de PFNL		20 000 000				Prestataire				20 000 000	71300	35 778	20 000 000
	Activité 2.2.3. - Accompagner la mise en œuvre des PDE les plus pertinents par des critères opérationnels et transparents		247 500 000	220 000 000	110 000 000		PNUD	28 875 000			525 000 000	72200	1 033 095	577 500 000
	Activité 2.2.4 - Suivre et évaluer la mise en place et l'évolution des entreprises des produits agro-sylvo-pastoraux		5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	PNUD + STR + CT				20 000 000	75700	35 778	20 000 000
	Total partiel pour le produit 2.2	**5 000 000**	**272 500 000**	**225 000 000**	**115 000 000**	**5 000 000**	**-**	**28 875 000**	**-**	**-**	**570 000 000**	**-**	**1 113 596**	**622 500 000**
Produit 2.3: Les exploitants des zones cibles disposent de marchés (foire….) pour l'écoulement des produits agro sylvo-pastoraux	**Activité 2.3.1:** Établir la situation de l'écoulement des produits agro-sylvo-pastoraux dans la zone du programme et élaborer une stratégie de renforcement des capacités d'écoulement des produits	Idem 3.2.1					PNUD					71300		
	Activité 2.3.2: Élaborer un plan de renforcement des capacités d'écoulement des produits	Idem 3.2.1					Prestataire				-	71300	-	-

	Activité 2.3.3: Accompagner la mise en œuvre du plan dans les filières porteuses (foire)		10 000 000	10 000 000	10 000 000		PNUD				30 000 000	72200	53 667	30 000 000
	Activité 2.3.4: Suivre et évaluer les résultats de la mise en œuvre du plan		2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	PNUD				8 000 000	71300	14 311	8 000 000
	Total partiel pour le produit 2.3	**-**	**12 000 000**	**12 000 000**	**12 000 000**	**2 000 000**	**-**	**-**	**-**	**-**	**38 000 000**	**-**	**67 979**	**38 000 000**
	Total partiel Composante 2	**25 000 000**	**311 500 000**	**239 000 000**	**129 000 000**	**9 000 000**	**-**	**28 875 000**	**-**	**-**	**661 000 000**	**-**	**1 276 386**	**713 500 000**
Composante 3: « Gouvernance vertueuse des ressources naturelles »														
Résultat 3 : Les acteurs mettent en œuvre une gouvernance efficace et durable des Ressources Naturelles														
Produit 3.1 Les conseils municipaux/régionaux, les services techniques et les OSC disposent de compétences, de mécanisme de partenariat et de moyens d'appui conseil et de contrôle de l'application des textes de gestion durable des ressources naturelles	**Activité 3.1.1:** Faire l'état des lieux des plateformes de concertation dans les communes d'intervention et proposer des options stratégiques viables	Idem 1.1.1					Prestataire				-	71300	-	-
	Activité 3.1.2: Soutenir la mise en œuvre des plans d'actions des plateformes de concertations des communes d'intervention	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	PNUD				250 000 000	72100	447 227	250 000 000
	Activité 3.1.3: Former les responsables des coopératives porteuses des changements transformationnelles sur des thématiques d'adaptation au poste	15 000 000	10 000 000				PNUD				25 000 000	75700	44 723	25 000 000
	Activité 3.1.4: Former les acteurs des structures techniques, des OSC et de la coordination du PAMED en chargé du suivi évaluation en Système d'Information Géographique	6 000 000					PNUD				6 000 000	75700	10 733	6 000 000

	Activité 3.1.5: Former les acteurs des structures techniques, des OSC et de la coordination du PAMED en chargé du suivi évaluation sur l'outil Ex-Ante Carbon-balance Tool (EX-ACT) pour les secteurs agricoles et forestiers	6 000 000	6 000 000	6 000 000			PNUD				**18 000 000**	75700	32 200	18 000 000
	Activité 3.1.6: Conduire des reboisements dans les zones de servitude des points d'eau						SP/CNDD + Plateforme communale GDT-REDD+					72100	-	
	Activité 3.1.7: Renforcer les capacités organisationnelles d'orpailleurs dans les communes d'intervention	7 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000		SP/CNDD + Plateforme communale GDT-REDD+				28 000 000	75700	50 089	28 000 000
	Activité 3.1.8: Créer deux centres pilotes de traitement écologique des minéraux des organisations d'orpailleurs de la zone du programme.		5 000 000	5 000 000			PNUD				10 000 000	72100	17 889	10 000 000
	Activité 3.1.9: Suivre la dynamique d'appui conseil sur les textes de GDRN dans les communes d'intervention	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	PNUD + STR + CT				25 000 000	71600	44 723	25 000 000
	Activité 3.1.10: Tenir des séances bilan apprentissage semestrielles entre acteurs (coopératives) locaux.	-	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	SP/CNDD		40 000 000		-	75700	71 556	40 000 000
	Activité 3.1.11: Organiser des prix de l'excellence pour les fermes agroécologiques, les champs fourragers et la fauche et conservation du fourrage		6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000					24 000 000	75700	42 934	24 000 000
	Total partiel pour le produit 3.1	**89 000 000**	**99 000 000**	**89 000 000**	**78 000 000**	**71 000 000**	**-**	**-**	**40 000 000**	**-**	**386 000 000**	**-**	**762 075**	**426 000 000**

Produit 3.2 Les responsables des collectivités et les petits exploitants agricoles disposent de connaissances sur les textes législatifs et règlementaires en lien avec la GRN	Activité 3.2.1 : identifier les textes règlementant la GDRN au Burkina Faso	Idem 1.1.1					Prestataire				-	71300	-	-
	Activité 3.2.2 : Traduire en langues locales les principaux textes règlementant la GDRN au Burkina Faso	10 000 000					Prestataire				10 000 000	74200	17 889	10 000 000
	Activité 3.2.3 : Diffuser les versions traduites des principaux textes règlementant la GDRN au Burkina Faso	PM					CPF					**74200**	-	-
	Activité 3.2.4 : Former 200 acteurs municipaux détenteurs de droits foncier et leaders d'opinion sur les principaux textes réglementant la GDRN	10 000 000	10 000 000				Prestataire				20 000 000	71200	35 778	20 000 000
	Total partiel pour le produit 3.2	**20 000 000**	**10 000 000**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**30 000 000**	**-**	53 667	30 000 000
Produit 3.3 Les détenteurs de droits fonciers et les notabilités concernés ont une meilleure connaissance sur la sécurisation foncière des exploitations agricoles, particulièrement celle des femmes et les jeunes	**Activité 3.3.1** : Établir la situation de la sécurisation foncière des investissements, notamment ceux des femmes et des jeunes, dans les communes d'intervention, élaborer une stratégie et un plan d'accompagnement	Idem 1.1.1					Prestataire				-	71300	-	-
	Activité 3.3.2 : Former les acteurs du programme dans les outils d'équite homme - femmes	7 000 000					Prestataire				7 000 000	75700	12 522	7 000 000
	Activité 3.3.3 : Informer - sensibiliser les détenteurs de droits fonciers et les leaders communautaires sur les avantages de la sécurisation des	16 500 000	16 500 000	16 500 000	16 500 000	16 500 000	CPF			-	82 500 000	72100	147 585	82 500 000

	investissements de productivité agricole durable													
	Activité 3.3.4 : Suivre et évaluer la dynamique de sécurisation des investissements		5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	PNUD + STR + CT				20 000 000	75700	35 778	20 000 000
	Total partiel pour le produit 3.3	**23 500 000**	**21 500 000**	**21 500 000**	**21 500 000**	**21 500 000**	**-**	**-**	**-**	**-**	**109 500 000**	**-**	195 886	109 500 000
	Total partiel Résultat 3	**132 500 000**	**130 500 000**	**110 500 000**	**99 500 000**	**92 500 000**	**-**	**-**	**40 000 000**	**-**	**525 500 000**	**-**	**1 011 628**	**565 500 000**
	Total partiel Composante 3	**132 500 000**	**130 500 000**	**110 500 000**	**99 500 000**	**92 500 000**	**-**	**-**	**40 000 000**	**-**	**525 500 000**		1 011 628	565 500 000
Appui général à la gestion														
Appui Suivi Evaluation Parties prenantes niveau supérieur	1- Organiser des séances de travail (S-E) entre le Président du Comité de Revue, les responsables du programme budgétaires, le Porteur et l'équipe du PAMED	0	4 026 000	4 026 000	4 026 000	4 026 000	SP/CNDD		16 104 000		-	**75700**	28 809	16 104 000
	2- Organiser 2 sessions du Comité de Revue du Programme budgétaire 088 sur les PTAB et Rapports du PAMED	0	10 330 000	10 330 000	10 330 000	10 330 000	SP/CNDD		41 320 000			**75700**	73 918	41 320 000
	3- Frais de fonctionnement de l'équipe d'appui à la mise en œuvre du PAMED	0	8 700 000	8 700 000	8 700 000	8 700 000	SP/CNDD		34 800 000			**75700**	62 254	34 800 000
	Suivi évaluation de la DGEVCC - DGESS/MEEVCC	0	3 306 000	3 306 000	3 306 000	3 306 000	SP/CNDD		13 224 000			**75700**	23 657	13 224 000
	Suivi évaluation Faitières (CPF)	11 000 000	11 000 000	11 000 000	11 000 000	11 000 000	CPF			-	55 000 000	**75700**	98 390	55 000 000
	Suivi évaluation OCADES + MPSF	11 000 000	11 000 000	11 000 000	11 000 000	11 000 000	OP Appui				55 000 000	**75700**	98 390	55 000 000
	Communication - visibilité	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	PNUD				10 000 000	**72500**	17 889	10 000 000
	Session du Comité de Direction	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	PNUD				30 000 000	**75700**	53 667	30 000 000

	Total partiel	**30 000 000**	**56 362 000**	**56 362 000**	**56 362 000**	**56 362 000**	**-**	**-**	**105 448 000**	**-**	**150 000 000**	**-**	**456 973**	**255 448 000**
Audit et Évaluation	Évaluer le programme			8 000 000		8 000 000	PNUD				16 000 000	74100	28 623	**16 000 000**
	Réaliser les audits annuels	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	PNUD				25 000 000	74100	44 723	**25 000 000**
	Total partiel	**5 000 000**	**5 000 000**	**13 000 000**	**5 000 000**	**13 000 000**	**-**	**-**	**-**	**-**	**41 000 000**	**-**	73 345	**41 000 000**
Salaires de l'équipe du programme	Salaire équipe de coordination	70 000 000	140 000 000	140 000 000	140 000 000	140 000 000	PNUD				630 000 000	71400	1 127 013	630 000 000
	Salaire équipe de terrain (animateur VNUC)	8 250 000	16 500 000	16 500 000	16 500 000	16 500 000					74 250 000	71400	132 826	74 250 000
	Total partiel	**78 250 000**	**156 500 000**	**156 500 000**	**156 500 000**	**156 500 000**	**-**	**-**	**-**	**-**	**704 250 000**	**-**	1 259 839	704 250 000
Équipements	*Ordinateurs (11)*	6 600 000	-				PNUD				6 600 000	72800	11 807	6 600 000
	Imprimantes - Scanneur (3)	510 000	510 000								1 020 000	72200	1 825	1 020 000
	Consommable		1 500 000	750 000	750 000	750 000					3 750 000	72500	6 708	3 750 000
	Photocopieuses	PM	PM	PM	PM	PM					-	72200	-	
	Total partiel Equipements	**7 110 000**	**2 010 000**	**750 000**	**750 000**	**750 000**	**-**	**-**	**-**	**-**	**11 370 000**	**-**	20 340	**11 370 000**
Bureau	Maintenance (Forfait véhicule, bureautique, etc)	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	PNUD				25 000 000	73100	44 723	25 000 000
	Location	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000					10 000 000	73100	17 889	10 000 000
	Eau, Électricités, Téléphone	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000					7 500 000	74500	13 417	7 500 000
	Total partiel Bureau	**8 500 000**	**8 500 000**	**8 500 000**	**8 500 000**	**8 500 000**		**-**	**-**	**-**	**42 500 000**	**-**	76 029	**42 500 000**
Voyage (mission équipe PNUD Terrain)	**Forfait**	**10 000 000**	**10 000 000**	**10 000 000**	**10 000 000**	**10 000 000**		**-**	**-**	**-**	**50 000 000**	**71600**	89 445	50 000 000
	Total partiel Appui général à la gestion	**138 860 000**	**238 372 000**	**245 112 000**	**237 112 000**	**245 112 000**	**-**	**-**	**105 448 000**	**-**	**999 120 000**	**-**	1 975 971	1 104 568 000
Appui à la gestion /Barrage de Niangdo	Coûts indirects (GMS) 3% (Gouv)		6 863 250				PNUD		13726500		- 6 863 250	75100	12 278	6 863 250
	Coûts indirects (GMS) 3% (Inde)		17 371 454				PNUD			**17 371 454**	-	75100	31 076	17 371 454

	Finance Analyst		9 325 385	9 325 385			PNUD				18 650 770	75100	33 365	18 650 770
	M&E		9 325 385	9 325 385			PNUD				18 650 770	75100	33 365	18 650 770
	Programme Specialist		19 185 400	19 185 400			PNUD				38 370 800	75100	68 642	38 370 800
	Procurement specialist		5 060 654	5 060 654			PNUD				10 121 308	75100	18 106	10 121 308
	Sous total couts directs barrage de Niangdo - INDE	-	42 896 823				PNUD				**42 896 823**		**76 739**	42 896 823
	Sous total couts de gestion barrage de Niangdo	**-**	**110 028 351**	**42 896 824**	**-**	**-**	**-**	**-**	**13 726 500**	**17 371 454**	**121 827 221**	**-**	**273 569**	**152 925 175**
TOTAL		**1 569 260 000**	**2 300 815 544**	**1 549 331 531**	**640 503 900**	**406 012 000**	**-**	**134 175 000**	**397 104 300**	**576 371 454**	**5 349 647 221**	**-**	**11 566 946**	**6 465 922 975**

VIII ARRANGEMENT DE GESTION ET COORDINATION

8.1 Modalités de mise en œuvre

Conformément au Décret n°2018-0092/PRES/PM/MINEFID du 15 février 2018 portant règlementation des programmes et projets de développement exécutés au Burkina Faso, le *« Programme d'Amélioration des Moyens d'Existence Durable (PAMED) »* est rattaché au **programme budgétaire « Gouvernance Environnementale et Développement Durable »** logé au SP/CNDD du Ministère de l'Environnement de l'Economie Verte et des Changements Climatiques (MEEVCC) qui assure la tutelle technique. La tutelle financière est assurée par le Ministère de l'Économie, des Finances et du Développement conformément à l'article 8 dudit décret.

En conformité avec l'article 12 de la nouvelle réglementation ci-dessus citée, et en concertation MEEVCC, le PAMED sera considéré comme programme de « Catégorie 2 ». Dans ce sens les arrangements de gestion se conformeront aux orientations mentionnées au « TITRE III » de ladite règlementation. Par conséquent, le programme sera mis en œuvre directement par le PNUD (Direct Implémentation ou DIM). Au regard des exigences liées à mise en œuvre d'un programme visant la mobilisation de financements additionnels de différents bailleurs, une unité de gestion sera recrutée pour accompagner sa mise en œuvre.

La réalisation de certaines activités sera confiée directement à certaines structures de Ministères intervenant dans le monde rural, aux collectivités territoriales ou aux organisations professionnelles ayant des avantages comparatifs conformément au plan de travail et au cadre des résultats. Les dépenses seront réglées selon les procédures du PNUD.

Dans le cadre de sa gestion financière, le programme disposera d'un compte de dépôt ouvert dans une banque commerciale qui sera alimenté par les ressources du PNUD et éventuellement des ressources d'autres bailleurs.

Le gouvernement prendra en charge les taxes fiscales et douanières pour les besoins entrant dans la mise en œuvre des activités du programme. Pour ce faire, les équipements et fournitures nécessaires au fonctionnement du PAMED bénéficieront de l'exonération des droits, taxes et impôts en vigueur au Burkina Faso. Il bénéficiera également de l'enlèvement immédiat sous douane de tous les équipements et fournitures importés au titre du programme. La régularisation douanière devra être effectuée dans un délai de trois (3) mois.

Le programme bénéficiera de certains biens des projets CPP Boucle du Mouhoun et CPP Centre Ouest (matériel roulant, matériel informatique et du mobilier de bureau) sous forme de transfert par le PNUD.

La mise en œuvre du programme sera cordonnée par un Comité de Direction, un organe local regroupant les acteurs (rices) et bénéficiaires dans la zone d'intervention. Cette organe veille à une concertation permanente avec l'ensemble des parties prenantes pour s'assurer de l'efficacité des stratégies et de la pertinence des moyens techniques et financiers à mettre en œuvre pour l'atteinte des résultats poursuivis. Le rôle du Comité de Direction sera de contribuer à l'examen de la mise en œuvre du programme et de suggérer des orientations pour une réalisation optimale des résultats attendus. Les réflexions et les contributions de ce cadre aideront également à la préparation de rapports périodiques axés sur les résultats suffisamment « objectifs » à mettre à la disposition du Responsable de programme Budgétaire Gouvernance Environnementale et Développement Durable du MEEVCC.

Le dispositif opérationnel du programme sera organisé autour des organes ci-après :

- le Comité de Direction ;
- la coordination du programme.

Le Comité de Direction du programme

Le Comité de Direction contribuera à la mise en œuvre du programme à travers l'examen des résultats et des activités retenus. Il formulera des suggestions et des orientations pour une réalisation optimale des résultats attendus. À cet effet, il aura pour principales attributions de :

- examiner le plan d'exécution du programme ;
- examiner les différents rapports d'évaluation du programme ;
- examiner les rapports d'activités et financiers périodiques ;
- examiner le programme d'activités annuel, le budget et le plan de passation de marchés ;
- veiller à la mise en œuvre des recommandations du Comité de revue, des missions de supervision et de suivi, ainsi que des différents audits ;
- faire des recommandations à l'attention du/de la coordonnateur (rice) du programme et des différents acteurs (rices) intervenant dans la vie de celui-ci ;
- examiner tout dossier soumis à son appréciation.

Afin d'assurer la responsabilité ultime du PNUD, les décisions du Comité de Direction du programme devraient être conformes aux normes qui permettront de vérifier la gestion des résultats du développement, le meilleur coût-bénéfice, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective. Dans le cas où un consensus ne pourrait être atteint au sein du Comité, la décision finale incomberait au gestionnaire de programme du PNUD.

Pour lui permettre de remplir ses missions, la composition et le fonctionnement du Comité de Direction sont les suivants :

Président : Le représentant du Ministère de l'Environnement, de l'Économie Verte et des Changements Climatiques

Co-Président : Le Représentant Résident Pays du PNUD ou son représentant.

Membres :

Au titre des acteurs (rices) de mise en œuvre :

- un représentant du Ministère de l'Économie des Finances et du Développement (MINEFID) ;
- trois représentants du Ministère de l'Environnement, de l'Économie Verte et des Changements Climatiques (responsable du programme de rattachement budgétaire ou son représentant, le Directeur Général de l'Economie Verte ou son représentant, et le Directeur Général des Études et des Statistiques Sectorielles ou son représentant,).

Au titre des bénéficiaires :

- 5 représentants des autorités locales représentant les communes pilotes (comme retenues dans le cadre des écovillages) dans les deux régions d'intervention ;
- deux représentants des autorités régionales.

Au titre des fournisseurs :

- un représentant du Représentant Résident du PNUD ;
- des représentants des projets partenaires dans la zone de concentration.

Au titre des autres partenaires :

- Ministères techniques (Agriculture, Ressources animales, Ressources en eau, …).

Observateurs et personnes-ressources :

- autres ministères techniques ;
- autres partenaires techniques et financiers.

Dans le cadre de l'exécution de sa mission, le Président du cadre de dialogue peut en cas de besoin convier toute autre personne aux travaux du cadre du dialogue du programme.

Fonctionnement du Comité de Direction

Le Président du Comité de Direction anime et coordonne les activités. Il arrête l'ordre du jour des sessions sur proposition du superviseur du programme et signe tout acte relatif à l'exercice des missions du cadre de dialogue. Le Comité se réunit deux fois par an sur convocation de son Président. Toutefois, il peut se réunir en session extraordinaire en cas de nécessité. Le/la coordonnateur (rice) du programme, est chargé (e) du secrétariat du cadre de dialogue. Les frais d'organisation des sessions du cadre de dialogue sont pris en charge par le programme sur les contributions des partenaires financiers.

La coordination du programme

Attributions : Pour assurer la gestion de la mise en œuvre du programme, le PNUD mettra en place un organe d'exécution et de suivi ou unité de coordination du programme. Sous la responsabilité d'un/une coordonnateur/trice, il est chargé de :

- assurer l'exécution technique, administrative et financière du programme ;
- élaborer le plan annuel d'exécution du programme ;
- rendre compte de l'état d'exécution du programme au cadre de dialogue et aux autorités de tutelle ;
- assurer la bonne utilisation des biens mis à la disposition du programme ;
- dresser l'inventaire initial et périodique des biens du programme ;
- veiller à la mise en œuvre des recommandations du cadre de dialogue, du comité de revue des missions d'évaluation et de suivi et des différents audits ;
- rédiger les rapports périodiques et de fin de mission du programme.

Composition et fonctionnement de l'unité de coordination

L'unité de coordination a pour rôle de coordonner les activités du programme, d'assurer la mobilisation et la bonne gestion des ressources ; de veiller à la reddition des comptes par les bénéficiaires, et d'assurer le Secrétariat du cadre de dialogue du programme.
Placé sous la direction du/de la Coordonnateur (rice), l'unité de coordination est composée comme suit :

- **Organe principale de Coordination basée à Dédougou :**
 - un (e) Coordonnateur (rice) national (e) ;
 - un (e) spécialiste Chargé (e) de Suivi Evaluation ;
 - un (e) Assistant(e) chargé (e) de la gestion administrative financière et comptable du Programme ;
 - un (e) Assistant(e) chargé (e) de la Communication, de la mobilisation des ressources et du partenariat;
 - deux (2) Chauffeurs- Agents de Liaison ;
 - 6 animateurs (VNU Communautaires) basés dans les communes d'intervention.

- **Antenne de Koudougou :**
 - un (e) Chef d'antenne ;
 - un (e) Assistant(e) chargé (e) de la gestion administrative financière et comptable;
 - un Chauffeur- Agent de Liaison ;
 - 3 animateurs (VNU Communautaires) basés dans les communes d'intervention.

Sous la supervision du Directeur de programme (Team Leader), le/la Coordonnateur (rice) du programme assure la réalisation effective et la coordination des activités du programme, suivant la norme de qualité requise.

Le/la Coordonnateur (rice) du programme est également responsable de la production à temps et suivant les normes de qualité requise des divers rapports (trimestriels, annuels, rapports de revue) de sa composante, ainsi que de l'organisation et de la réalisation des missions de suivi et de la production des rapports y afférents.

Le chargé de programme Gestion Durable des Terres et Changement Climatique au PNUD assure le rôle d'« ***Assurance Qualité du programme*** ». À ce titre, il assure le suivi (follow up) des résultats, enregistre régulièrement les progrès et l'évolution des performances du programme, effectue des visites de suivi, établit des contacts avec les bénéficiaires hommes et femmes, suit les avancements et les productions/contenus des rapports en s'assurant du respect des délais, apprécie la pertinence des révisions budgétaires, et procède aux arrangements relatifs à l'organisation des audits et des évaluations. Par ailleurs, il s'assure que le programme est géré conformément aux dispositions du *« POPP- Programme and Operations Policies and Procedures »* du PNUD. Il veille à ce que les différents journaux soient entrés et mis à jour dans ATLAS et que les informations relatives au programme soient produites et distribuées aux parties prenantes dans les délais. Il s'assurera également de la tenue des réunions statutaires et veille à ce que les rapports y afférents parviennent aux parties prenantes.

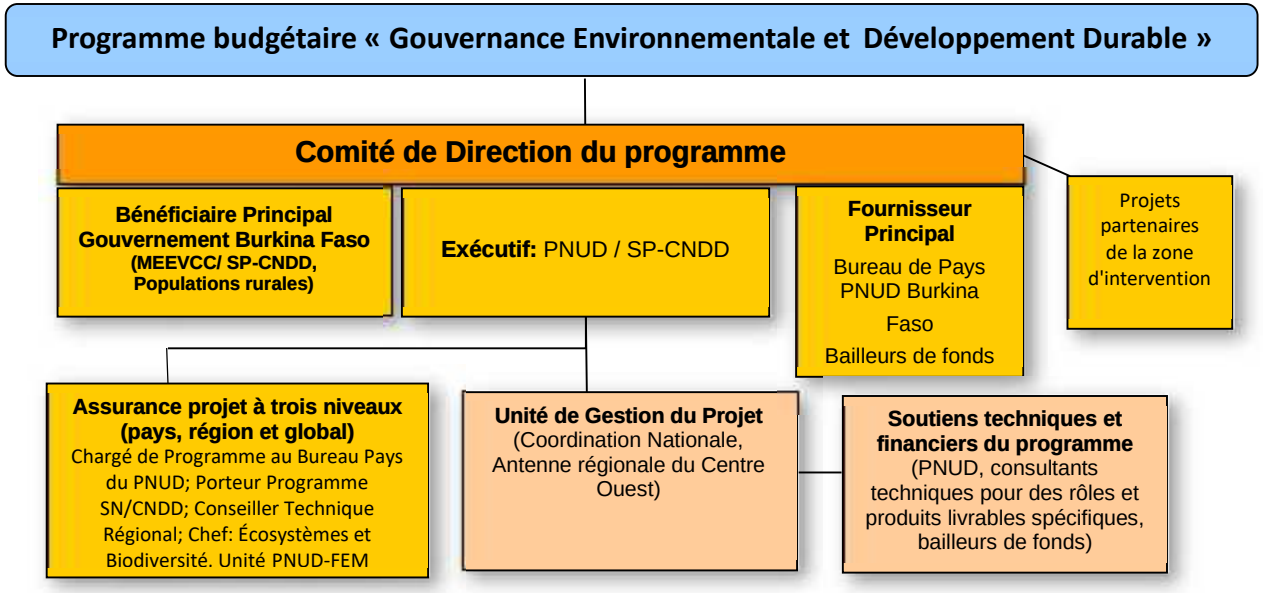
Le **''porteur''** du programme au sein du SP-CNDD assure l'assurance qualité du programme. Il assure le suivi capitalisation des résultats, enregistre régulièrement les progrès et l'évolution des performances du programme, effectue des visites de suivi sur le terrain, suit les avancements et les productions/contenus des rapports en s'assurant du respect des délais. A ce titre, il veille à la conformité des actions du programme avec les dispositions législatives et règlementaire du Ministère dont il rend compte régulièrement des avancées à sa hiérarchie, particulièrement au Secrétaire Permanent du Conseil National du Développement Durable.

La Coordination Nationale de l'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel a mis en place une base de données géoréférenciées pour le suivi – évaluation et la capitalisation des actions de récupération des terres dégradées. C'est un cadre fédérateur pour capitaliser toutes les interventions de récupération des terres des acteurs (rices) œuvrant dans la récupération des terres dégradées dans le cadre de la Grande Muraille Verte au Burkina Faso. Cette base, mise à contribution dans le cadre de la mise en œuvre du PAMED, permettra de géolocaliser, de produire des cartographies des terres récupérées dans la zone d'intervention du programme et de faire un suivi de ces différents sites après le programme. Les actions capitalisées dans la base de données seront remontées au niveau national et au niveau africain dans le cadre des actions contribuant à la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte.

Le Team Leader Environnement et Energie du PNUD est le Directeur du programme. En tant que tel, il autorise les dépenses sur le budget du programme. Le Directeur du programme assure la mise en œuvre globale des activités et veille à la cohérence des actions du programme avec le descriptif du programme, et avec les politiques et orientations stratégiques du PNUD.

Le Représentant Résident Adjoint du PNUD en charge des Opérations, (DPA/O) veille à la stricte observance de toutes les procédures administratives et financières applicables du PNUD.

Schéma de la structure de Gestion du programme



IX CADRE JURIDIQUE

Le présent Document de programme est l'instrument défini à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA ») entre le Gouvernement du Burkina Faso et le PNUD, signé le 19 juillet 1976. Toutes les références faites dans le SBAA à « l'Organisation chargée de l'exécution » sont réputées faire référence au partenaire de réalisation.

Le présent programme sera réalisé par le PNUD Burkina Faso à travers la coordination du *« Programme d'Amélioration des Moyens d'Existence Durables (PAMED) en milieu rural »*, conformément à ses réglementations financières, règles, pratiques et procédures. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire de réalisation ne prévoit pas les mesures nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité/prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, c'est la gouvernance financière du PNUD qui s'applique.

X GESTION DES RISQUES

Option b. PNUD (modalité de réalisation directe - DIM)

1. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, respectera les politiques, procédures et pratiques du Système de gestion de la sécurité des Nations Unies (UNSMS).
2. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, déploiera tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu'aucuns des [fonds du projet][36] [fonds du PNUD reçus en vertu du Document de projet][37] ne soient utilisés pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999) du Conseil, laquelle liste peut être consultée à https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq_sanctions_list.
3. Cette disposition doit figurer dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus au titre du présent Document de projet.
4. La durabilité sociale et environnementale du projet sera favorisée par l'application des normes du PNUD en la matière (http://www.undp.org/ses) et du mécanisme de responsabilisation connexe (http://www.undp.org/secu-srm).
5. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation : a) mènera les activités liées au projet et au programme en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale, b) mettra en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation élaboré pour le projet ou programme en conformité avec ces normes, et c) s'emploiera de manière constructive et opportune à répondre à toute préoccupation et plainte émise par le

[36] À inclure lorsque le PNUD est le Partenaire de réalisation

[37] À inclure lorsque les Nations Unies ou un fonds/programme ou une institution spécialisée de l'Organisation est le Partenaire de réalisation.

biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et autres parties prenantes au projet soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.

6. Tous les signataires du Document de projet sont tenus de coopérer de bonne foi à toute activité d'évaluation des engagements ou de respect des normes sociales et environnementales du PNUD en rapport avec le programme ou projet. Ceci inclut l'octroi de l'accès aux sites du projet au personnel correspondant et aux informations et à la documentation.

7. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, veillera à ce que les obligations suivantes soient opposables à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :

 a. Conformément aux dispositions de l'Article III du SBAA *[ou des Dispositions supplémentaires du Document de projet]*, la responsabilité de la sécurité de chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et de son personnel et de ses biens, et des biens du PNUD dont lesdits partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire ont la garde, relève desdits partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire. À cette fin, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :

 i. Met en place un plan de sécurité et veille à son administration, compte tenu de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est réalisé ;

 ii. Assume tous les risques et toutes les responsabilités liées à la mise en œuvre de sa sécurité respective et assure la mise en œuvre complète du plan de sécurité.

 b. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer que des modifications y soient apportées si nécessaire. Le défaut de mise en place et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis en vertu du présent document sera réputé constituer un manquement aux obligations de la partie responsable, du sous-traitant et du sous-bénéficiaire au titre du présent Document de projet.

 c. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire prendra des mesures appropriées de prévention du mésusage des fonds, de la fraude ou de la corruption du fait de ses personnels officiels, des consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires dans la réalisation du projet ou du programme ou dans l'emploi des fonds du PNUD. Elle/il veillera à ce que ses politiques de gestion financière et de lutte contre la corruption et la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus provenant du PNUD ou acheminés par l'intermédiaire de celui-ci.

 d. Les exigences énoncées dans les documents suivants en vigueur à la date de la signature du Document de projet s'appliquent à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire : a) la Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et b) les Directives relatives aux enquêtes du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-

bénéficiaire accepte les exigences énoncées dans les documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent Document de projet et sont disponibles en ligne à www.undp.org.

e. Au cas où il s'impose de procéder à une enquête, le PNUD enquêtera sur tout aspect de ses projets et programmes. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire y accordera sa pleine coopération, notamment en mettant à disposition le personnel et la documentation appropriée et en accordant l'accès à ses locaux (et à ceux de ses consultants, sous-traitants et sous-bénéficiaires) à ces fins. à des heures et dans des conditions raisonnables ainsi que peut l'exiger l'objet de l'enquête. Au cas où l'exécution de cette obligation serait sujette à une limite, le PNUD consulte la partie responsable, le sous-traitant et le sous-bénéficiaire concernés pour trouver une solution.

f. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire informeront promptement le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, de tout éventuel emploi inapproprié de fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en respectant dûment la confidentialité de cette information.

 Lorsqu'elle/il a connaissance de ce qu'un projet ou une activité du PNUD fait, en tout ou en partie, l'objet d'une enquête suite à des allégations de fraude/corruption, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire en informeront le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui en informera promptement le Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI) du PNUD. Elle/il fournira des informations périodiques au responsable du PNUD dans le pays et à l'OAI sur le statut de ladite enquête et sur les actions y afférentes.

g. Le PNUD aura droit à un remboursement de la part de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire de tous fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conformes aux dispositions du Document de projet. Cette somme peut être déduite par le PNUD de tout paiement dû à la partie responsable, au sous-traitant ou au sous-bénéficiaire au titre du présent accord ou de tout autre.

 Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire convient que les donateurs du PNUD (notamment le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds attribués aux activités figurant dans le présent Document de projet, peuvent se retourner contre elle/lui pour recouvrer tous fonds dont il a été déterminé par le PNUD qu'ils ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet.

 N.B. : Le terme « Document de projet » employé dans la présente clause est à interpréter comme incluant tout accord subsidiaire pertinent au titre du présent Document de projet, et notamment les accords avec les parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires.

h. Chaque contrat émis par la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire en rapport avec le présent Document de projet doit comporter une disposition selon laquelle il ne saurait être accordé, reçu ou promis de redevances, gratifications, rabais, cadeaux, commissions ni autres paiements, si ce n'est ceux qui figurent dans la proposition, en rapport avec le processus de sélection ou de réalisation du contrat, et prévoyant que le bénéficiaire de fonds de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire est tenu de coopérer avec toute enquête et tout audit après paiement quels qu'ils soient..

i. Au cas où le PNUD s'adresserait aux autorités nationales compétentes pour entamer des actions juridiques appropriées concernant toute faute présumée en rapport avec le projet ou programme, le gouvernement veillera à ce que lesdites autorités nationales enquêtent activement sur l'affaire et prennent des mesures juridiques appropriées à l'encontre de toutes les personnes dont il aura été déterminé qu'elles ont participé à la commission de la faute, recouvrent les fonds et rendent tous les fonds recouvrés au PNUD.

j. Chaque partie responsable, sous-traitant ou sous-bénéficiaire est tenu(e) de veiller à ce que toutes ses obligations énoncées dans la présente section à la rubrique « gestion des risques » soient transférées à ses sous-traitants et sous-bénéficiaires et à ce que toutes les clauses de la présente section intitulées « clauses standard de gestion des risques » soient reproduites ainsi qu'il convient, *mutatis mutandis*, dans tous ses sous-contrats ou sous-accords conclus suite au présent Document de projet.

Option c. OSC/ONG/non-ONU ou autres organisations **intergouvernementales sans le SBEAA signé avec le PNUD**

1. Conformément à l'article III de la SBAA *[ou aux dispositions supplémentaires* du *document de projet]*, la responsabilité de la sûreté et de la sécurité du partenaire d'exécution et de son personnel et de ses biens, ainsi que des propriétés dans la garde du partenaire d'exécution, incombe au partenaire d'exécution. À cette fin, le partenaire d'exécution doit:
 a) mettre en place un plan de sécurité approprié et maintenir le plan de sécurité, en tenant compte de la situation sécuritaire dans le pays où le projet est réalisé;
 b) assumer tous les risques et responsabilités liés à la sécurité du partenaire d'exécution et la mise en œuvre intégrale du plan de sécurité.
2. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer des modifications au plan si nécessaire. Le non-respect et la mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis en vertu des présentes sont considérés comme une violation des obligations du partenaire d'exécution en vertu du présent document de projet et de l'accord de coopération de projet entre le PNUD et le partenaire d'exécution.[38]
3. Le partenaire d'exécution s'engage à entreprendre tous les efforts raisonnables pour s'assurer qu'aucun fonds du PNUD reçu en vertu du document de projet ne soit utilisé pour fournir un soutien aux personnes ou entités associées au terrorisme et que les destinataires de tout

[38] Utilisez le texte entre crochets uniquement lorsque la propriété intellectuelle est une ONG/IGO

montant fournis par le PNUD ci-dessous ne figurent pas sur la liste tenue par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999). La liste est accessible via http://www.un.org/sc/committees/1267/aq_sanctions_list.shtml.

4. La viabilité écologique et environnementale sera renforcée grâce à l'application des normes sociales et environnementales du PNUD (http://www.undp.org/ses) et du mécanisme de responsabilisation connexe (http://www.undp.org/SECU-SRM).

5. Le partenaire d'exécution doit: a mener des activités liées aux projets et aux programmes d'une manière compatible avec les normes sociales et environnementales du PNUD, b mettre en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation préparé pour le projet ou le programme afin de se conformer aux ces normes, et c) s'engagent de manière constructive et opportune pour répondre aux préoccupations et aux plaintes soulevées par le biais du mécanisme de responsabilisation. PNUD cherchera à faire en sorte que les communautés et les autres intervenants du projet soient informés et aient accès au mécanisme de responsabilisation.

6. Tous les signataires du document de projet coopèrent de bonne foi à tout exercice visant à évaluer tout engagement lié à un programme ou à un projet ou le respect des normes de l'environnement et du SOC du PNUD. Cela inclut l'accès aux sites du projet, au personnel pertinent, à l'information et à la documentation.

7. Le partenaire d'exécution prendra les mesures appropriées pour prévenir l'utilisation abusive de fonds, la fraude ou la corruption, par ses fonctionnaires, consultants, parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires dans la mise en œuvre du projet ou en utilisant les fonds du PNUD. Le partenaire d'exécution veillera à ce que ses politiques de gestion financière, de lutte contre la corruption et de lutte contre la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus du PNUD.

8. Les exigences des documents suivants, alors en vigueur au moment de la signature du document de projet, s'appliquent au partenaire d'exécution : a) la politique du PNUD en matière de fraude et d'autres pratiques de corruption et b) le Bureau de l'audit du PNUD et Directives d'enquête sur les enquêtes. Le partenaire d'exécution accepte les exigences des documents ci-dessus, qui font partie intégrante de ce Projet Document et sont disponibles en ligne à www.undp.org.

9. Dans le cas où une enquête est requise, le PNUD a l'obligation de mener des enquêtes relatives à tout aspect des programmes et projets du PNUD. Le partenaire d'exécution fournira sa pleine coopération, y compris la mise à disposition du personnel, la documentation pertinente et l'octroi de l'accès aux partenaires d'exécution (et à ses consultants, les parties responsables, les sous-traitants et sous-récipiendaires'), à des fins à des moments raisonnables et dans des conditions raisonnables qui peuvent être exigées aux fins d'une enquête. En cas de limitation de cette obligation, le PNUD consultera le partenaire d'exécution pour trouver une solution.

10. Le partenaire d'exécution informera rapidement le PNUD en cas d'incidence d'une utilisation inappropriée des fonds, ou d'allégations crédibles de fraude ou de corruption avec le respect de la confidentialité.
 Lorsque le partenaire d'exécution prend conscience qu'un projet ou une activité du PNUD, en tout ou en partie, est l'objet d'une enquête pour fraude ou corruption présumée, le partenaire d'exécution informera le représentant résident du PNUD /chef de Qui informera promptement le Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI) du PNUD. Le partenaire d'exécution fournit régulièrement des mises à jour au chef du PNUD dans le pays et à l'OAI de l'État et des actions relatives à cette enquête.

11. Le PNUD a droit à un remboursement auprès du partenaire de mise en œuvre des fonds fournis qui ont été utilisés de manière inappropriée, y compris par la fraude ou la corruption, ou autrement payés autres que conformément aux termes et conditions du document de projet. Ce montant peut être déduit par le PNUD de tout paiement dû au partenaire d'exécution en vertu de la présente Convention ou de tout autre accord. Le recouvrement de ce montant par le PNUD ne réduira ni ne réduirait les obligations du partenaire d'exécution en vertu du présent document de projet.
 Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, le partenaire d'exécution convient que les donateurs au PNUD (y compris le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds pour les activités relevant de ce projet Document, peut demander le recours au partenaire d'exécution pour le recouvrement des fonds déterminés par le PNUD pour avoir été utilisés de manière inappropriée, y compris par la fraude ou la corruption, ou autrement payés autres que conformément aux termes et conditions du document de projet.
 Note*:* le terme "document de projet" tel qu'il est utilisé dans la présente clause est réputé inclure tout accord subsidiaire pertinent à la suite du document de projet, y compris ceux avec le partenaire d'exécution, responsable parties, sous-traitants et sous-récipiendaires.

12. Chaque contrat émis par le partenaire d'exécution dans le cadre de ce document de projet comprend une disposition qui indique qu'aucun frais, pourboires, rabais, cadeaux, commissions ou autres paiements, autres que ceux indiqués dans la proposition, ont été donnés, reçus ou promis dans le cadre du processus de sélection ou de l'exécution du contrat, et que le bénéficiaire des fonds du partenaire d'exécution coopère avec toutes les enquêtes et vérifications postérieures au paiement.

13. Si le PNUD se référait aux autorités nationales compétentes pour une action en justice appropriée tout acte répréhensibles allégué se rapportant au projet, le gouvernement veillera à ce que les autorités nationales compétentes en fassent une enquête active et prennent une action en justice appropriée à l'encontre de toutes les personnes qui ont été trouvées pour avoir participé à l'acte répréhensibles, recouvrer et restituer les fonds récupérés au PNUD.

14. Le partenaire d'exécution veille à ce que toutes ses obligations énoncées dans le présent article, intitulées « clauses types de gestion des risques », soient transmises à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-récipiendaire et que toutes les clauses prévues au présent article intitulé «Gestion des risques» sont inclus, *mutatis mutandis*, dans tous les sous-contrats conclus dans le présent document de projet.

XI ANNEXES

1. **Rapport d'assurance qualité du projet**

2. **Modèle de dépistage social et environnemental** [anglais][français] [espagnol], y compris des évaluations sociales et environnementales additionnelles ou des plans de gestion pertinents.*(Note: le screening de ses n'est pas requis pour les projets dans lesquels le PNUD est agent administratif uniquement et/ou projets comprenant uniquement des rapports, la coordination des événements, des formations, des ateliers, des réunions, des conférences, la préparation de documents de communication, renforcer les capacités des partenaires à participer aux négociations et conférences internationales, à la coordination des partenariats et à la gestion des réseaux, ou à des projets mondiaux/régionaux sans activités au niveau des pays).*

3. **Analyse des risques**. Utilisez la norme Modèle de journal des risques. Veuillez-vous référer à la Description livrable du journal des risques pour les instructions

4. **Évaluation de la capacité :** résultats des évaluations de la capacité du partenaire d'exécution (y compris la micro-évaluation HACT)

5. **Termes de référence des postes clés de gestion.**

COORDONNATEUR (RICE) NATIONAL (E) DU PAMED

Lieu d'affectation : Dédougou
Durée de l'engagement : 1 an renouvelable
Date de début : Janvier 2020

Sous l'autorité du Représentant Résident du PNUD, et du Représentant Résident Adjoint et sous la supervision directe du Team Leader Environnement-Energie, le (la) Coordonnateur (rice) National (e) appuie avec efficacité, qualité et constance le suivi et la gestion du programme PAMED.

Le (a) Coordonnateur (rice) National (e) est responsable de la planification et de la mise en œuvre des activités du programme PAMED. Il/elle est responsable de la gestion quotidienne du programme, de la supervision de l'équipe de coordination, des performances du personnel et des acteurs du programme, ainsi que de la collaboration avec l'ensemble des parties prenantes et partenaires concernés

Le (a) Coordonnateur (rice) National (e) aura une responsabilité globale de gestion de programme couvrant l'ensemble des activités et résultats ainsi qu'il suit :

- Analyser les besoins identifiés dans le programme PAMED, les données techniques, économiques et sociales ;
- Identifier les contraintes et proposer des alternatives/solutions (approches, modalités, apports, etc.) plus efficaces pour mieux atteindre les objectifs poursuivis ;
- Préparer et soumettre pour approbation un plan de travail annuel du programme ;
- Sélectionner les moyens et les méthodes les plus efficaces à mettre en œuvre, et planifier les opérations de terrain pour assurer le bon déroulement de la mise en œuvre des activités ;
- Coordonner la préparation et l'exécution des termes de références, cahiers des charges, dossiers d'appels d'offres ou de la commande de biens et services conformément aux objectifs du programme et en conformité avec les règles et procédures du PNUD ;
- Assurer une bonne gestion des activités des acquisitions des biens et services du budget du programme, pour assurer la participation optimale des experts et parties prenantes, pour l'atteinte des objectifs poursuivis et conformément aux règles et procédures du PNUD ;
- Examiner et approuver les demandes d'achats, voyages et déplacements, recrutement des experts/consultants/prestataires sur la base du plan de travail annuel approuvé, en s'assurant de la bonne exécution des dispositions de suivi et de contrôle interne ;
- Préparer les rapports (annuels, trimestriels ou autre) tels que requis, sur la mise en œuvre du programme, conformément au dispositif de Suivi et évaluation et aux procédures du PNUD et de la partie nationale ;
- Assurer une bonne coordination entre tous les partenaires impliqués et les collectivités territoriales, pour une meilleure exécution des activités du programme ;

- Assurer effectivement la collecte, l'analyse et l'accès à l'information sur les activités et les résultats du Programme ;
- Coordonner les activités de communications axées sur les résultats du programme ;
- Assurer les préparations pour les réunions des instances du programme (Comité de revue, Cadre de dialogue, etc.) et faire le suivi nécessaire pour mettre en œuvre toutes les décisions prises ;
- Suivre et assurer la mise à jour de tous les dossiers techniques (y compris les rapports de suivi), administratifs et financiers pour faciliter l'évaluation et l'audit du programme pour la capitalisation des acquis et apprendre des leçons et des meilleures pratiques ;
- Assurer la prise en compte du genre dans la mise en œuvre du programme visant à une transformation structurelle ;
- Assurer une programmation sensible aux conflits ; Identifier les opportunités de mobilisation de ressources et/ou contribuer à la formulation de propositions pour la mobilisation de partenariats techniques et financiers nécessaires à l'atteinte des résultats du programme ;
- Assurer une bonne coordination et une gestion efficace du personnel du programme conformément aux résultats attendus ;
- Contribuer à la réflexion stratégique du programme et du PNUD, à l'externe ou en interne, et participer à la visibilité et à la bonne image de la stratégie et des résultats du programme et du PNUD, à travers les différents résultats poursuivis.

De manière spécifique, les responsabilités du (de la) Coordonnateur (rice) comprendront la :

Gestion et supervision de la mise en œuvre des activités du programme :

- Analyser la situation dans chacune dans les deux régions d'intervention (Boucle du Mouhoun et Centre Ouest), identifier des axes d'intervention en rapport avec les résultats du programme et les programmations sectorielles, et concevoir/finaliser le plan du travail pour chaque activité du programme ;
- Examiner et vérifier les documents/TDR/cahiers de charges, les spécifications et les plans détaillés à confier aux bureaux d'études, aux prestataires et aux bureaux de travaux avant leurs publications et réalisations ;
- Superviser l'exécution des études et des travaux selon le plan de travail annuel et le budget approuvé, conformément aux objectifs et résultats poursuivis ;
- Assurer le contrôle de qualité des réalisations et prestations et mettre en œuvre systématiquement le dispositif de réceptions des travaux et services, conformément à la commande et aux procédures du PNUD ;
- Veiller au respect de la conformité des prestations et travaux, dans le respect strict des normes/standards de qualité et/ou meilleures pratiques au niveau international et national ;
- Gérer le plaidoyer et la mise en place de partenariats stratégiques, financiers et techniques nécessaires à la mise en œuvre du programme, tant avec les ONG, les Collectivités Territoriales, les Entreprises Privées, les institutions publiques, les Institutions de recherche et centres de technologies qu'avec des institutions internationales ;
- Mettre en place et assurer le fonctionnement efficace du dispositif contractuel avec les partenaires et prestataires, conformément aux règles et procédures ;

- Organiser la mise en place et l'exécution d'une stratégie de communication sur les résultats du programme ;

Assurance qualité et mise en œuvre efficace du programme :

- Examiner et vérifier les documents/TDR/cahiers de charges, les spécifications et les plans détaillés à confier aux bureaux d'études, aux prestataires et aux consultants avant leurs publications et réalisations ;
- Préparer les accords avec les partenaires de mise en œuvre, définir les modalités de réalisation et de suivi évaluation ;
- Veiller à ce que les activités de suivi évaluation participative et de réflexion critique figurent explicitement, dans des termes conformes à l'orientation du programme ;
- Superviser l'exécution des études et des travaux selon le plan de travail annuel et le budget approuvé, conformément aux objectifs et résultats poursuivis ;
- Assurer le contrôle de qualité des réalisations et prestations et mettre en œuvre systématiquement le dispositif de réceptions des travaux et services, conformément à la commande et aux procédures du PNUD ;
- Veiller au respect de la conformité des prestations et travaux, dans le respect strict des normes/standards de qualité et/ou meilleures pratiques au niveau international et national ;
- Gérer le plaidoyer et la mise en place de partenariats stratégiques, financiers et techniques nécessaires à la mise en œuvre du programme, tant avec les ONG, les Collectivités Territoriales, les Entreprises Privées, les institutions publiques, les Institutions de recherche et centres de technologies qu'avec des institutions internationales ;
- Mettre en place et assurer le fonctionnement efficace du dispositif contractuel avec les partenaires et prestataires, conformément aux règles et procédures ;

Appui à la supervision de l'équipe de coordination du programme :

- Apporter son appui à la supervision de l'équipe de coordination du programme en s'assurant de la coopération, du travail d'équipe, des performances individuelles et collectives, ainsi que les entreprises/prestataires recrutés dans le cadre de la mise en œuvre des activités ;
- Apporter son appui à la gestion des opérations du programme, à savoir a) gestion financière du programme en s'assurant de l'intégrité des systèmes financiers, la revue des exigences budgétaires en conformité avec les règles et procédures du PNUD ; b) gestion des ressources humaines ;
- Contribuer à la mobilisation adéquate de toutes les ressources financières à la mise en œuvre des activités du programme et suivre l'état des rapports financiers relatifs aux activités et transactions spécifiques ;
- Assurer la production et soumission des rapports techniques et financiers ainsi que les contributions aux rapports d'ensemble du programme, conformément aux règles et procédures définies à cet effet ;
- Contribuer au suivi et à l'étude des rapports de suivi et techniques préparés par les experts et diverses équipes sur le terrain, assurant la conformité avec les spécifications, la qualité, les délais et conditions fixés pour les travaux ;

- Rendre compte des activités et résultats du programme au management du PNUD, de manière régulière et mettre en œuvre les orientations retenues dans l'exécution du programme.

Appui à la communication du programme :

- Nouer des relations de travail avec tous les participants et acteurs concernés par le programme – y compris les bénéficiaires, les services de l'administration impliqués, le secteur privé et les ONG – tous devant avoir une vision commune du programme et la volonté d'en atteindre les objectifs;
- Etablir et maintenir de bonnes relation de travail avec les services techniques des differents ministères impliqués et les autres groupes d'acteurs concernés ;
- Présenter les rapports analytiques requis sur l'état d'avancement des travaux – avec les indications sur les activités prévues et les états financiers aux organes compétents avec l'aide du personnel de suivi évaluation ;
- Planifier les principaux moments de réflexions, en particulier l'examen annuel du programme ;
- Fournir un appui aux missions externes de manière à promouvoir un processus de réflexion et de capitalisation conjoint pour découvrir les moyens d'améliorer encore le programme et renforcer son impact ;
- Coordonner la production d'articles sur les experiences du programme pour des bulletins au sein du PNUD ou de structures partenaire; exemple ''la REDD+ au Burkina Faso'';
- Assurer la visibilité et la promotion du programme ;

IV. COMPETENCES REQUISES ET QUALIFICATIONS

1. Compétences requises

Valeurs intrinsèques :

- Démontre son intégrité en se conformant aux valeurs et aux normes morales de l'ONU ;
- Favoriser la vision, la mission, et les buts stratégiques du PNUD ;
- Démontre sa capacité d'exercer dans un environnement ne tenant pas compte de la différence culturelle, de genre, de religion, de race, de nationalité et de sensibilité ;
- Démontre la rigueur dans le travail, une grande disponibilité, une aptitude au travail en équipe et un esprit d'initiative développé.

Aptitudes sociales :

- Reconnaît et réagit de façon appropriée aux idées, aux intérêts et aux préoccupations des autres, donne du crédit à la contribution des autres ;
- Rend compte de ses actes devant le personnel (du programme et des partenaires) et devant les acteurs et bénéficiaires en ce qui concerne l'avancement du programme, les problèmes et la stratégie ;
- Respecte le savoir, la culture et la religion dans un environnement de travail multidisciplinaire.

Aptitudes opérationnelles

- Capacité de mener la planification stratégique, la gestion des résultats et l'élaboration de rapports ;
- Capacité de mener l'élaboration, l'exécution, le suivi et l'évaluation des programmes et des programmes de développement, la mobilisation des ressources ;
- Capacité de formuler et contrôler des budgets, faire le suivi des contributions, des investissements et des transactions, à faire l'analyse des opérations financières, à rédiger des rapports subséquents et faire le recouvrement des coûts ;
- Bonne connaissance des outils de gestion de résultats ;
- Bonne connaissance des réalités institutionnelles, sociales et culturelles ;
- Une bonne expérience de l'utilisation d'approches participatives ;
- Bonne connaissance des méthodes et procédures en matière de formulation, suivi-évaluation et de gestion financière de programmes ;
- Capacité de mettre en application de nouveaux systèmes.

Innovation & jugement :

- Conceptualise et analyse les problèmes pour identifier les questions clés, les enjeux sous-jacents et la manière dont ils se rapportent ;
- Produit des approches créatives et pratiques pour surmonter les situations difficiles ;
- Trouve de nouveaux systèmes et procédés et modifie ceux disponibles, aux fins de soutenir les comportements innovateurs.

2. Qualifications requises

Education	- Avoir au minimum un BAC +5 ou Master dans une discipline du développement rural (agronomie, eaux et forêts, élevage), ressources naturelles, hydraulique agricole, économie du développement, agroéconomie ou assimilés ; - Une qualification en planification ou gestion de programmes/programmes serait un atout.
Expérience	- Avoir une expérience professionnelle totale cumulée d'au moins dix (10) ans dans le domaine de la gestion durable des terres et des ressources naturelles en général ; - Avoir une expérience d'au moins cinq (5) ans comme responsable de la mise en œuvre de programme complexe impliquant de nombreux intervenants avec une équipe pluridisciplinaire à gérer ; - Avoir de solides capacités de gestion, y compris en ce qui concerne le pilotage stratégique et la planification, le suivi-évaluation, la supervision technique, le management d'équipe ; la maîtrise d'outils, des formations spécifiques en lien avec ces domaines d'activités sont des atouts ; - Avoir une expérience dans le domaine de la création de partenariats de la mobilisation des ressources sera appréciée ;

	➢ Avoir une expérience et une connaissance avérée du cadre institutionnel du pays et de ses politiques en matière de la gestion durable des terres/ des ressources naturelles ; ➢ Avoir, à travers l'expérience professionnelle, interagi avec une variété d'organisations de plusieurs niveaux dont, potentiellement : ministères, bailleurs de fond, secteur privé dont bureaux d'études, ONGs, et organisations communautaires de base) ; ➢ Avoir une capacité de synthèse, d'anticipation, d'analyse ; ➢ Démontrer des capacités humaines nécessaires à la conduite d'une équipe (clarté, habilité à déléguer, communication efficiente) ; ➢ Avoir une pratique de préparation de plans de travaux et budget annuels et du rapportage, notamment sous la forme de tableaux de bord ; ➢ Maîtriser parfaitement les outils informatiques suivants (Word, Excel, Internet) ;
Langue	➢ Une excellente maîtrise du Français ; ➢ Une connaissance de l'anglais sera considérée comme un atout.

V. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers devront comprendre les éléments suivants :

- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae actualisé et certifié sincère par le candidat ;
- Une copie certifiée des titres, diplômes et attestations de qualifications ;
- Des copies des certificats et attestations de travail ou de services ;
- Une copie du certificat de nationalité ;
- Les adresses de trois (3) personnes de référence.

CHEF D'ANTENNE

Lieu d'affectation : Koudougou, région du Centre Ouest
Durée de l'engagement : 1 an renouvelable
Date de début : Janvier 2020

Sous l'autorité du Team Leader Environnement-Energie, et la supervision directe du/ de (la) Coordonnateur (rice) National (e) le /la Chef d'Antenne de la région du Centre -Ouest appuie avec efficacité, qualité et constance le suivi et la gestion du programme PAMED.

Le /la Chef d'Antenne est responsable de la planification et de la mise en œuvre des activités du programme PAMED dans la région du Centre -Ouest. Il/elle est responsable de la gestion quotidienne du programme, de la supervision de l'équipe de coordination, des performances du personnel et des acteurs du programme sous sa coupe, ainsi que de la collaboration avec l'ensemble des parties prenantes et partenaires concernés

Le /la Chef d'Antenne aura une responsabilité globale de gestion et de suivi évaluation du programme couvrant l'ensemble des activités et résultats dans le Centre Ouest, ainsi qu'il suit :

- Analyser les besoins identifiés dans le programme PAMED, les données techniques, économiques et sociales ;
- Identifier les contraintes et proposer des alternatives/solutions (approches, modalités, apports, etc.) plus efficaces pour mieux atteindre les objectifs poursuivis ;
- Préparer et soumettre au Coordonnateur national un plan de travail annuel du programme ;
- Sélectionner les moyens et les méthodes les plus efficaces à mettre en œuvre, et planifier les opérations de terrain pour assurer le bon déroulement de la mise en œuvre des activités ;
- Assurer une bonne gestion des biens et services du programme, pour assurer la participation optimale des experts et parties prenantes, pour l'atteinte des objectifs poursuivis et conformément aux règles et procédures du PNUD ;
- Préparer les rapports (trimestriels, annuels ou autre) tels que requis, sur la mise en œuvre du programme, conformément au dispositif de Suivi et évaluation et aux procédures du PNUD et de la partie nationale ;
- Assurer une bonne coordination entre tous les partenaires impliqués et les collectivités territoriales, pour une meilleure exécution des activités du programme ;
- Assurer effectivement la collecte, le traitement, l'analyse et l'accès à l'information sur les activités et les résultats du Programme ;
- Appuyer les préparations des réunions des instances du programme (Comité de Direction, etc.) et faire le suivi nécessaire pour mettre en œuvre toutes les décisions prises ;
- Suivre et assurer la mise à jour de tous les dossiers techniques (y compris les rapports de suivi), administratifs et financiers pour faciliter l'évaluation et l'audit du programme pour la capitalisation des acquis et apprendre des leçons et des meilleures pratiques ;

- Identifier les opportunités de mobilisation de ressources et/ou contribuer à la formulation de propositions pour la mobilisation de partenariats techniques et financiers nécessaires à l'atteinte des résultats du programme ;
- Contribuer à la réflexion stratégique du programme et du PNUD, à l'externe ou en interne, et participer à la visibilité et à la bonne image de la stratégie et des résultats du programme et du PNUD, à travers les différents résultats poursuivis.

De manière spécifique, les responsabilités du chef d'antenne comprendront la :

Gestion et suivi évaluation rapportage de la mise en œuvre des activités du programme :

- Analyser la situation dans la région du Centre Ouest, identifier des axes d'intervention en rapport avec les résultats du programme et les programmations sectorielles, et concevoir/finaliser le plan du travail du programme ;
- Examiner et vérifier les documents/TDR/cahiers de charges, les spécifications et les plans détaillés à confier aux bureaux d'études, aux prestataires et aux bureaux de travaux avant leurs publications et réalisations ;
- Appuyer la supervision de l'exécution des études et des travaux selon le plan de travail annuel et le budget approuvé, conformément aux objectifs et résultats poursuivis ;
- Appuyer le contrôle de qualité des réalisations et prestations et la mise en œuvre systématiquement du dispositif de réceptions des travaux et services, conformément à la commande et aux procédures du PNUD ;
- Veiller au respect de la conformité des prestations et travaux, dans le respect strict des normes/standards de qualité et/ou meilleures pratiques au niveau international et national ;
- Appuyer le plaidoyer et la mise en place de partenariats stratégiques, financiers et techniques nécessaires à la mise en œuvre du programme, tant avec les ONG, les Collectivités Territoriales, les Entreprises Privées, les institutions publiques, les Institutions de recherche et centres de technologies qu'avec des institutions internationales ;
- Appuyer la mise en place et assurer le fonctionnement efficace du dispositif contractuel, avec les partenaires et prestataires, conformément aux règles et procédures ;
- Appuyer la mise en place et l'exécution d'une stratégie de communication sur les résultats du programme **;**
- Suivre et évaluer de façon participative l'exécution des activités du programme dans la région du Centre Ouest ;
- Assurer le rapportage des activités du programme suivant la fréquence accordée avec le/la Coordonnateur (rice) National (e) .

Appui à la coordination du programme :

- Apporter son appui à la supervision de l'équipe de coordination du programme en s'assurant de la coopération, du travail d'équipe, des performances individuelles et collectives, ainsi que les entreprises/prestataires recrutés dans le cadre de la mise en œuvre des activités ;
- Apporter son appui à la gestion des opérations du programme, à savoir a) gestion financière du programme en s'assurant de l'intégrité des systèmes financiers, la revue des exigences budgétaires en conformité avec les règles et procédures du PNUD ; b) gestion des ressources humaines ;

- Contribuer à la mobilisation adéquate de toutes les ressources financières à la mise en œuvre des activités du programme et suivre l'état des rapports financiers relatifs aux activités et transactions spécifiques ;
- Assurer la production et soumission des rapports techniques et financiers ainsi que les contributions aux rapports d'ensemble du programme, conformément aux règles et procédures définies à cet effet ;
- Contribuer au suivi et à l'étude des rapports de suivi et techniques préparés par les experts et diverses équipes sur le terrain, assurant la conformité avec les spécifications, la qualité, les délais et conditions fixés pour les travaux ;
- Rendre compte des activités et résultats du programme au (à la) coordonnateur (trice) du programme, de manière régulière et mettre en œuvre les orientations retenues.

Appui à la communication du programme :

- Nouer des relations de travail avec tous les participants et acteurs concernés par le programme – y compris les bénéficiaires, les services de l'administration impliqués, le secteur privé et les ONG – tous devant avoir une vision commune du programme et la volonté d'en atteindre les objectifs;
- Etablir et maintenir de bonnes relation de travail avec les services techniques des differents ministères impliqués et les autres groupes d'acteurs concernés ;
- Présenter les rapports analytiques requis sur l'état d'avancement des travaux – avec les indications sur les activités prévues et les états financiers aux organes compétents avec l'aide du personnel de suivi évaluation ;
- Contribuer à la planification et à l'opérationnalisation des réflexions critiques, en particulier l'examen annuel du programme ;
- Fournir un appui aux missions externes de manière à promouvoir un processus de réflexion et de capitalisation conjoint pour découvrir les moyens d'améliorer encore le programme et renforcer son impact ;
- Produire des articles sur les expériences du programme pour des bulletins au sein du PNUD ou de structures partenaires; exemple ''la REDD+ au Burkina Faso'';
- Contribuer à la visibilité et la promotion du programme ;

IV. COMPETENCES REQUISES ET QUALIFICATIONS

3. Compétences requises

Valeurs intrinsèques :

- Démontre son intégrité en se conformant aux valeurs et aux normes morales de l'ONU ;
- Favoriser la vision, la mission, et les buts stratégiques du PNUD ;
- Démontre sa capacité d'exercer dans un environnement ne tenant pas compte de la différence culturelle, de genre, de religion, de race, de nationalité et de sensibilité ;
- Démontre la rigueur dans le travail, une grande disponibilité, une aptitude au travail en équipe et un esprit d'initiative développé.

Aptitudes sociales :

- Reconnaît et réagit de façon appropriée aux idées, aux intérêts et aux préoccupations des autres, donne du crédit à la contribution des autres ;
- Rend compte de ses actes devant le personnel (du programme et des partenaires) et devant les acteurs et bénéficiaires en ce qui concerne l'avancement du programme, les problèmes et la stratégie ;
- Respecte le savoir, la culture et la religion dans un environnement de travail multidisciplinaire.

Aptitudes opérationnelles

- Capacité de mener la planification stratégique, la gestion des résultats et l'élaboration de rapports ;
- Capacité de mener l'élaboration, l'exécution, le suivi et l'évaluation des programmes et des programmes de développement, la mobilisation des ressources ;
- Capacité de formuler et contrôler des budgets, faire le suivi des contributions, des investissements et des transactions, à faire l'analyse des opérations financières, à rédiger des rapports subséquents et faire le recouvrement des coûts ;
- Bonne connaissance des outils de gestion de résultats ;
- Bonne connaissance des réalités institutionnelles, sociales et culturelles ;
- Une bonne expérience de l'utilisation d'approches participatives ;
- Bonne connaissance des méthodes et procédures en matière de formulation, suivi-évaluation et de gestion financière de programmes ;
- Capacité de mettre en application de nouveaux systèmes.

Innovation & jugement :

- Conceptualise et analyse les problèmes pour identifier les questions clés, les enjeux sous-jacents et la manière dont ils se rapportent ;
- Produit des approches créatives et pratiques pour surmonter les situations difficiles ;
- Trouve de nouveaux systèmes et procédés et modifie ceux disponibles, aux fins de soutenir les comportements innovateurs.

4. Qualifications requises

Education	- Avoir au minimum un BAC +5 ou Master dans une discipline du développement rural (agronomie, eaux et forêts, élevage), ressources naturelles, hydraulique agricole, économie du développement, agroéconomie ou assimilés ; - Une qualification en planification ou gestion de programmes/programmes serait un atout.
Expérience	- Avoir une expérience professionnelle totale cumulée d'au moins dix (10) ans dans le domaine de la gestion durable des terres et des ressources naturelles en général ;

	➢ Avoir une expérience d'au moins cinq (5) ans comme responsable de la mise en œuvre de programme complexe impliquant de nombreux intervenants avec une équipe pluridisciplinaire à gérer ; ➢ Avoir de solides capacités de gestion, y compris en ce qui concerne le pilotage stratégique et la planification, le suivi-évaluation, la supervision technique, le management d'équipe ; la maîtrise d'outils, des formations spécifiques en lien avec ces domaines d'activités sont des atouts ; ➢ Avoir une expérience dans le domaine de la création de partenariats de la mobilisation des ressources sera appréciée ; ➢ Avoir une expérience et une connaissance avérée du cadre institutionnel du pays et de ses politiques en matière de la gestion durable des terres/ des ressources naturelles ; ➢ Avoir, à travers l'expérience professionnelle, interagi avec une variété d'organisations de plusieurs niveaux dont, potentiellement : ministères, bailleurs de fond, secteur privé dont bureaux d'études, ONGs, et organisations communautaires de base) ; ➢ Avoir une capacité de synthèse, d'anticipation, d'analyse ; ➢ Démontrer des capacités humaines nécessaires à la conduite d'une équipe (clarté, habilité à déléguer, communication efficiente) ; ➢ Avoir une pratique de préparation de plans de travaux et budget annuels et du rapportage, notamment sous la forme de tableaux de bord ; ➢ Maîtriser parfaitement les outils informatiques suivants (Word, Excel, Internet) ;
Langue	➢ Une excellente maîtrise du Français ; ➢ Une connaissance de l'anglais sera considérée comme un atout.

V. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers devront comprendre les éléments suivants :

- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae actualisé et certifié sincère par le candidat ;
- Une copie certifiée des titres, diplômes et attestations de qualifications ;
- Des copies des certificats et attestations de travail ou de services ;
- Une copie du certificat de nationalité ;
- Les adresses de trois (3) personnes de référence.

EXPERT (E) NATIONAL (E) EN PLANIFICATION CHARGE DU SUIVI-EVALUATION

Lieu d'affectation : Dédougou
Durée de l'engagement : 1 an renouvelable
Date de début : Janvier 2020

III. DESCRIPTION DES RESPONSABILITÉS

Sous l'autorité du Team Leader Environnement-Energie, la supervision directe du/ de (la) Coordonnateur (rice) National (e), et en étroite concertation avec les autres experts, le Spécialiste en suivi évaluation apprentissage assure les tâches suivantes :

- Assister les parties responsables dans l'amélioration de leur cadre de rapportage, incluant la formulation d'indicateurs appropriés, la redéfinition des matrices et chronogrammes de rapportage ;
- Former régulièrement les responsables et les agents des structures concernées aux techniques de suivi-évaluation et concevoir des guides méthodologiques pérennisant ces formations ;
- Appuyer le suivi de l'exécution des activités relatives aux résultats du programme ;
- Appuyer la préparation des plans de travail ainsi que les programmes d'activités ;
- Participer à la mise en place et au respect des méthodes de travail ;
- S'assurer que les plans de travail sont bien suivis ;
- Suivre l'exécution des activités retenues dans le cadre de la mise en œuvre du programme ;
- Assurer le rapportage des activités du programme suivant la fréquence accordée avec le/la Coordonnateur (rice) National (e) ;
- Participer aux différentes rencontres relatives à la vie du programme (comité de direction, réunion avec les parties responsables, etc.) ;
- Appuyer l'organisation et la tenue de visites commentées sur les acquis du programme et prendre toutes les dispositions en vue d'une participation efficace des parties prenantes;
- Appuyer l'élaboration et le suivi évaluation des modules thématiques diffuses par les radios communautaires sur les pratiques de production et consummation durable avec les acteurs concernés;
- Appuyer la préparation du programme pour les audits et les évaluations ;
- Participer à l'évaluation et assurer le suivi des activités du programme ;
- Préparer un mécanisme formel de suivi de la mise en œuvre des recommandations des audits d'une part et d'autre part du plan de travail adopté et des rapports financiers ;
- Faire le suivi de la mise en œuvre des recommandations d'audit ;
- Appuyer le service d'appui au programme dans le domaine du suivi de la préparation des plans d'achats et s'assurer de son exécution ;
- Préparer des fiches techniques de suivi du programme et examiner les rapports de progrès des produits ;
- Participer à la préparation des différents rapports de l'exécution (rapports trimestriels et annuels) ;

- Initier les invitations aux réunions périodiques ;
- Exécuter toutes autres tâches conformes à son profil et demandées par le/la Coordonnateur (rice) National (e) du programme ;

IV. COMPETENCES ET APTITUDES

Au plan de l'Organisation

- Démontre des qualités d'équité et d'intégrité ;
- Traite toutes les personnes de manière équitable et sans favoritisme ;
- Démontre un engagement ferme à l'égard de l'Organisation ;
- Promeut la vision, la mission et les objectifs stratégiques du PNUD.
- Bonne capacité dans l'organisation et la planification du travail et la gestion financière ;
- Respect des délais impartis ;
- Aptitude à communiquer ;
- Efficacité dans le suivi des dossiers ;

Aptitudes personnelles

- Prend des initiatives et des risques calculés ;
- A un esprit créatif ;
- Montre une attitude positive ;
- Anticipe sur les décisions ;
- A une bonne tenue et courtoisie ;
- Est apte à travailler sous pression ;
- A un sens élevé de l'accueil et notions de protocole ;
- Ouvert à l'apprentissage et à la gestion de ses connaissances.

Gestion des relations

- Est capable de travailler dans une équipe multidisciplinaire et multiculturelle ;
- Développe de solides relations avec les partenaires ;
- Communique de manière claire et convaincante.

Gestion des tâches

- Est d'une grande disponibilité et organisé ;
- Fournit des résultats de qualité et à temps ;

➢ Analyse avec attention et logique les problèmes et fournit des recommandations pratiques basées sur les faits.	
V.	**QUALIFICATIONS REQUISES**
Education	➢ Diplôme Universitaire, niveau BAC+5 ou plus en sciences économiques, environnement et ressources naturelles avec une spécialisation en suivi-évaluation ou équivalent.
Experience	➢ Justifier d'au moins trois (03) ans d'expériences professionnelles dans la planification, le suivi et l'évaluation des programmes et programmes de développement; ➢ Bonne connaissance des institutions ou matières concernées par le programme, notamment la nouvelle économie; ➢ Posséder une forte expérience à tous les niveaux de la conception, de l'exécution, de l'analyse, de la gestion et de la dissémination pratique des systèmes de suivi évaluation; ➢ Posséder une expérience dans l'utilisation des méthodes rapides et participatives, de la conception des études quantitatives, de l'échantillonnage et d'analyse de données; ➢ Avoir une connaissance des procédures du Gouvernement et du PNUD en matière de gestion de programmes/programmes; ➢ Une expérience avec le Système des Nations Unies serait un atout; ➢ Avoir une parfaite maîtrise de la langue française (surtout sur le plan rédactionnel) ; ➢ Avoir une bonne connaissance de l'outil informatique notamment les logiciels de traitement de données; ➢ La connaissance d'un logiciel de gestion des programmes serait un avantage; ➢ Être capable de travailler sous pression et en équipe.
Langues	➢ Maîtriser la langue française et un usage courant de l'anglais est souhaité

SPECIALISTE CHARGE (E) DE LA COMMUNICATION, DE MOBILISATION DE RESSOURCES ET DES PARTENARIATS

Lieu d'affectation : Dédougou, région de la Boucle du Mouhoun

Durée de l'engagement : 1 an renouvelable

Date de début : Janvier 2020

Sous l'autorité du Team Leader Environnement-Energie, la supervision directe du/ de (la) Coordonnateur (rice) National (e) et en étroite concertation avec les autres spécialistes, le/la spécialiste chargé (e) de la communication, de la mobilisation de ressources et des partenariats assure les tâches suivantes :

En matière de communication :

- Participer à l'élaboration d'un plan de communication du programme en tenant compte des parties responsables ;
- Appuyer les parties responsables pour la visibilité de leurs actions en cohérence avec les objectifs du programme ;
- Assurer avec l'appui du spécialiste en communication du PNUD, la visibilité du programme conformément aux exigences ;
- Assurer la coordination des productions et diffusions des thématiques d'information et de communication par les radios communautaires, sur la productivité accrue et durable des moyens d'existence adaptés au contexte ;
- Appuyer le suivi et l'évaluation auprès des acteurs concernés, notamment les jeunes, les femmes et les personnes âgées, de l'efficacité et des effets des messages diffusés à travers les radios communautaires ;
- Appuyer l'organisation périodique de bilan apprentissage avec les parties prenantes engagées dans les changements transformationnels, sur l'efficacité de l'information diffusée aux producteurs ruraux ;
- Développer des stratégies assurant l'accessibilité des jeunes et des femmes à l'information diffusée par les radios communautaires sur la productivité et consommation durable en milieu rural ;
- Assurer la capitalisation audio-visuelle et documentaire du programme et ses acquis ;
- Appuyer les parties responsables sur la communication transformationnelle adaptée au contexte rural ;
- Appuyer la création de partenariats et aider à leur consolidation pour l'atteinte des résultats du programme ;
- Exécuter toutes autres tâches conformes à son profil et demandées par le/la Coordonnateur (rice) National (e) du programme.

En matière de mobilisation des ressources :

- Identifier les partenaires potentiels (Banques /entreprises, Institutions mondiales / régionales, Coopérations bilatérales/multilatérales, autres mécanismes appropriés de financement existant, ONG / Fondations etc.) pouvant offrir des opportunités de mobilisation de ressources pour soutenir le programme ;
- Assurer une collecte de données sur les programmes et les partenaires potentiels pouvant contribuer aux dynamiques d'amélioration des moyens d'existence durables dans la zone d'intervention ;
- Mettre en place une stratégie de communication à l'intention des partenaires potentiels (mailing List, rencontres périodiques, communication d'informations sur le programme…) ;
- Assurer le plaidoyer auprès des acteurs clés identifiés en vue de la mobilisation des ressources en faveur du programme (établissement de conventions/partenariats avec les acteurs potentiels…) ;
- Appuyer l'organisation et la tenue de visites commentées sur les acquis du programme et prendre toutes les dispositions en vue d'une participation efficace des partenaires potentiels ;
- Assurer le suivi après visites commentés des partenaires potentiels en motivant leur implication dans une dynamique multi-acteurs efficace et durable au bénéfice des populations rurales ;
- Préparer les outils d'information régulières des bailleurs de fonds sur l'état d'avancement du programme ;
- Appuyer la production et la diffusion par des bulletins ou sur le net, d'articles sur les activités et les acquis du programme ;
- Appuyer la création et la gestion des partenariats avec les institutions gouvernementales, les donateurs bilatéraux et multilatéraux, le secteur privé, la société civile, etc. ;
- Organiser des campagnes d'information, de sensibilisation et de plaidoyer pour la mobilisation partenariats.

En matière de gestion des relations avec la presse et les médias :

- Rédiger les communiqués et dossiers de presse ;
- Donner des réponses claires et consistantes aux requêtes des médias ;
- Maintenir les contacts avec les médias nationaux et internationaux ;
- Assurer une visibilité des actions menées par le programme AMED sur les réseaux sociaux.

I. COMPETENCES ET APTITUDES

Au plan de l'Organisation

- Démontre des qualités d'équité et d'intégrité ;

- Traite toutes les personnes de manière équitable et sans favoritisme ;
- Démontre un engagement ferme à l'égard de l'Organisation ;
- Promeut la vision, la mission et les objectifs stratégiques du PNUD;
- Bonne capacité dans l'organisation et la planification du travail et la gestion financière ;
- Respect des délais impartis ;
- Aptitude à communiquer ;
- Efficacité dans le suivi des dossiers.

Aptitudes personnelles

- Prend des initiatives et des risques calculés ;
- A un esprit créatif ;
- Montre une attitude positive ;
- Anticipe sur les décisions ;
- A une bonne tenue et courtoisie ;
- Est apte à travailler sous pression ;
- A un sens élevé de l'accueil et notions de protocole ;
- Ouvert à l'apprentissage et à la gestion de ses connaissances.

Gestion des relations

- Est capable de travailler dans une équipe multidisciplinaire et multiculturelle ;
- Développe de solides relations avec les partenaires ;
- Communique de manière claire et convaincante.

Gestion des tâches

- Est d'une grande disponibilité et organisé ;
- Fournit des résultats de qualité et à temps ;
- Analyse avec attention et logique les problèmes et fournit des recommandations pratiques basées sur les faits.

Leadership personnel et efficacité

- Recherche et met en application des connaissances, informations et bonnes pratiques de l'intérieur comme de l'extérieur du Système des Nations Unies;
- Prévoit et donne satisfaction aux besoins d'information de l'équipe et des autres partenaires ;

⟩ Fait des efforts pour accéder personnellement à des standards d'excellence ; ⟩ Pose des actes qui vont au-delà de la simple réponse à des besoins évident de situation considérée et persiste jusqu'à succès final ; ⟩ Prend des décisions opportunes et appropriées en tenant compte des enjeux variés et complexe et se tient responsable de l'impact de ces décisions.	
II. QUALIFICATIONS REQUISES	
Education	⟩ Diplôme Universitaire, niveau BAC+4 ou plus en communication pour le développement ; économie (une expertise en finance serait un atout)
Experience	⟩ Justifier d'au moins cinq (06) ans d'expériences professionnelles dans la communication d'entreprise et de développement; ⟩ Bonne connaissance des outils de communication comme les réseaux sociaux et les logiciels de montage vidéo, audio et graphique; ⟩ Aptitude en wabmastering et community management; ⟩ Bonne connaissance des institutions ou matières concernées par le programme, notamment la nouvelle économie; ⟩ Avoir une expérience en matière de la mobilisation de ressources; ⟩ Une expérience avec le Système des Nations Unies serait un atout; ⟩ Avoir une parfaite maîtrise de la langue française (surtout sur le plan rédactionnel) et de l'anglais; ⟩ Être capable de travailler sous pression et en équipe.
Langues	⟩ Maîtriser la langue française et un usage courant de l'anglais est souhaité.

VI. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers devront comprendre les éléments suivants :

- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae actualisé et certifié sincère par le candidat ;
- Une copie certifiée des titres, diplômes et attestations de qualifications ;
- Des copies des certificats et attestations de travail ou de services ;
- Une copie du certificat de nationalité ;

Les adresses de trois (3) personnes de référence.

ASSISTANTE ADMINISTRATIVE, FINANCIERE ET COMPTABLE

Lieu d'affectation : Dédougou et Koudougou

Durée de l'engagement : 1 an renouvelable

Date de début : Janvier 2020

Sous l'autorité du Team Leader Environnement-Energie, la supervision directe du/ de (la) Coordonnateur (rice) National (e) et en étroite concertation avec les autres spécialistes, l'assistant (e) administratif (ve) du programme, chargé (e) de la gestion financière, comptable et de la planification des opérations dans Atlas a pour tâches :

- Elaborer les divers contrats au niveau du projet et assurer leur suivi ;
- Tenir le tableau du personnel (congés, missions, absences) ;
- Superviser et assurer la gestion du personnel d'appui du projet conformément aux règles et procédures en vigueur;
- Réaliser les activités inhérentes à la préparation et à la tenue du compte du projet ;
- Assurer les opérations avec les banques ;
- Assurer la fourniture et la gestion du matériel et des biens du bureau et tenir le registre y relatif ;
- Contribuer à la préparation et à l'organisation des appels d'offres ;
- Assurer et exercer un suivi au niveau de l'entretien et de la préparation des véhicules et tenir le registre de réparations;
- Établir les bons de commande et préparer les paiements des fournisseurs et prestataires de service
- Tenir le registre du carburant;
- Organiser les réunions des différents comités d'acquisition des biens et prestations de services, y participer, élaborer et soumettre aux approbations nécessaires les différents rapports y relatifs et autres documents administratifs requis ;
- Suivre les achats et les approvisionnements du projet;
- Appuyer au bon déroulement des audits du projet;
- Participer à l'organisation des missions, ateliers/séminaires, etc. ;
- Tenue régulière des documents comptables;
- Participer à l'élaboration et à l'exécution du budget du programme annuel des activités ;
- Assurer la production des états financiers et le suivi du budget conformément aux prévisions ;
- Assister le/la Coordonnateur (rice) National (e) pour l'établissement des prévisions annuelles, trimestrielles et mensuelles ;
- Préparer les rapports financiers requis par le PNUD et;
- Exécuter toutes autres tâches conformes à son profil et demandées par le/la Coordonnateur (rice) National (e) ;
- Assister le/la Coordonnateur (rice) National (e) du projet dans l'exécution des tâches qui lui sont assignées ;
- Rédiger les documents administratifs (lettres, fax, notes de services, rapports, procès-verbaux, etc.) ;
- Procéder au traitement sur logiciels informatiques desdits documents ;

- Tenir les registres du courrier arrivée et départ et procéder au classement ;
- Ouvrir et tenir à jour les dossiers des consultants et du personnel occasionnel ;
- Assurer tous les travaux de saisie et de reproduction des documents ;
- Aider à l'organisation des différentes réunions du projet et rédiger les comptes rendus ;
- Tenir la Caisse de Menues Dépenses (CMD) ;
- Tenir le registre des réquisitions d'achats locaux ;
- Tenir le tableau du personnel (congés, missions, absences) ;
- Accueillir et orienter les visiteurs convenablement ;
- Assurer les fonctions de standardiste par la réception et le dispatching des appels téléphoniques au départ et à la réception ;
- Tenir un registre des communications téléphoniques ;
- Assurer la reproduction de documents ;
- Veiller au suivi du matériel de dactylographie et de reprographie ;
- Aider à l'enregistrement du courrier départ et arrivée ;
- Assurer la distribution du courrier interne ;
- Accomplir toutes autres tâches conformes à son profil.

IV. COMPETENCES ET APTITUDES

Au plan de l'organisation

- Démontre des qualités d'équité et d'intégrité;
- Traite toutes les personnes de manière équitable et sans favoritisme;
- Démontre un engagement ferme à l'égard de l'Organisation;
- Promeut la vision, la mission et les objectifs stratégiques du PNUD ;
- Bonne capacité dans l'organisation et la planification du travail et la gestion financière;
- Respect des délais impartis ;
- Aptitude à communiquer;
- Efficacité dans le suivi des dossiers;

Aptitudes personnelles

- Prend des initiatives et des risques calculés;
- A un esprit créatif;
- Montre une attitude positive;
- Anticipe sur les décisions;
- A une bonne tenue et courtoisie;

- Est apte à travailler sous pression;
- A un sens élevé de l'accueil et notions de protocole
- Ouvert à l'apprentissage et à la gestion de ses connaissances.

Gestion des relations

- Est capable de travailler dans une équipe multidisciplinaire et multiculturelle;
- Développe de solides relations avec les partenaires;
- Communique de manière claire et convaincante.

Gestion des tâches

- Est d'une grande disponibilité et organisé;
- Fournit des résultats de qualité et à temps;
- Analyse avec attention et logique les problèmes et fournit des recommandations pratiques basées sur les faits.

V. QUALIFICATIONS REQUISES

Education	BAC + 3 en assistanat de direction plus diplôme de secrétariat de direction (DUT)
Expérience	- Avoir une expérience d'au moins 03 ans dans le domaine du Secrétariat notamment au niveau des programmes/projets en exécution nationale ou autres types de projets financés par le PNUD ou par d'autres donateurs ; - Avoir une bonne connaissance des procédures du Système des Nations Unies, notamment du PNUD ; - Avoir une bonne connaissance de l'informatique est indispensable (Windows, Excel, Word, etc.) ; - Avoir une bonne tenue et courtoisie ; - Avoir le sens élevé de l'accueil et notions de protocole ; - Être apte à travailler sous pression ; - Être d'une grande disponibilité et bonne organisation.
Langues	- Maîtriser la langue française et un usage courant de l'anglais est souhaité

VI. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers devront comprendre les éléments suivants :

- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae actualisé et certifié sincère par le candidat ;
- Une copie certifiée des titres, diplômes et attestations de qualifications ;
- Des copies des certificats et attestations de travail ou de services ;
- Une copie du certificat de nationalité ;

Les adresses de trois (3) personnes de référence.

CHAUFFEUR-MECANICIEN-AGENT DE LIAISON

Lieu d'affectation : Dédougou et Koudougou
Durée de l'engagement : 1 an renouvelable
Date de début : Janvier 2020

Sous l'autorité du du/ de (la) Coordonnateur (rice) National (e)/ chef d'antenne, sous la supervision directe du (de la) Responsable Administratif, Financier et Comptable et en étroite concertation avec les autres spécialistes, le chauffeur mécanicien agent de liaison a pour tâches :

- conduire le véhicule officiel pour le transport du personnel et des experts/consultants et visiteurs en déplacements officiels (accueil et facilitation formalités aéroportuaires et douanières si nécessaire) ;
- s'assurer que toutes les formalités prévues par le règlement PNUD sont accomplies en cas d'accidents ;
- assurer l'achèvement du courrier au quotidien ;
- Assurer la reproduction de documents ;
- tenir à jour la fiche technique du véhicule et s'assurer de la validité des pièces (assurances, admissions temporaires, et autres) ;
- s'occuper de l'entretien quotidien du véhicule dont il a la charge, contrôle l'huile, l'eau, la batterie, les freins, les pneus, etc.,
- prendre toutes les dispositions pour les réparations, en cas de panne, et s'assure que le véhicule qui lui est confié est maintenu propre ;
- gérer la mise en place du matériel (rétroprojecteur, affiches, tableaux, etc.) et assister en cas de besoin pour la mise en place de la documentation des séminaires/ateliers organisés par l'UG (reliure, tri de documents, photocopies, etc.) ;
- assurer le suivi et la qualité des services sous-traités (nettoyage locaux, sécurité, etc.), en vue d'améliorer le niveau de qualité des services et/ou d'identifier de meilleures solutions ;
- Assurer l'enregistrement et la distribution du courrier ;
- gérer les journaux/périodiques du PREP et en assure le classement/archivage ;
- Tenir les registres du courrier arrivée et départ et procéder au classement ;
- veiller à l'application correcte des règles administratives du PNUD en matière de déplacements/voyage à bord du véhicule qui lui est confié.
- accomplir toute autre tâche qui peut lui être confiée dans le cadre de ses fonctions.

QUALIFICATIONS REQUISES :

- avoir le permis de conduire catégories B, C ;
- avoir le niveau de la classe de 3ème ;
- avoir une expérience d'au moins cinq (5) ans en qualité de chauffeur au sein de projets de développement de taille et de complexité similaire;
- avoir une bonne connaissance en mécanique :
- avoir une bonne maîtrise du français (écrit et oral) ;
- avoir une bonne connaissance du Burkina Faso et expérience pratique de mission en milieu rural du Burkina Faso ;
- avoir des aptitudes aux voyages, notamment de longues distances et sur voies non bitumées.

SCREENING ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

Le modèle complété, qui constitue le rapport d'examen environnemental et social, doit figurer en annexe au document de projet. Veuillez-vous référer au *Procédure de dépistage social et environnemental et Toolkit pour obtenir des conseils sur Comment répondre aux 6 questions.*

Informations sur le projet

Informations sur le projet	
1. Titre du projet	Amélioration des Moyens d'Existence en milieu rural dans les régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre Ouest
2. Numéro du projet	00116732
3. Emplacement (Global/ Région/ pays)	Burkina Faso
4. Stade du projet (conception ou mise en œuvre)	Mise en œuvre
5. Date	06/04/2021

Partie A. intégrer les principes généraux pour renforcer la viabilité sociale et environnementale

QUESTION 1: Comment le projet intègre-t-il les principes de programmation afin de renforcer la capacité de durabilité sociale et environnementale ?
Décrivez brièvement dans l'espace ci-dessous comment le projet intègre l'approche fondée sur les droits de l'homme
Ce projet intègre l'approche fondée sur les droits de l'homme dans les interventions visant à lutter contre la pauvreté, à promouvoir l'équité sociale et l'égalité. Il s'emploie à respecter les droits de l'homme et améliore les conditions de vie et le bien-être général d'environ 300 000 personnes dans les deux régions. Les investigations menées dans le cadre de la préparation du projet ont mis en évidence la précarisation progressive des conditions de vie des communautés du fait d'une érosion progressive de leurs moyens d'existences exposés à des risques croissants d'ordre climatique. Ainsi, en aidant à restaurer et gérer durablement les terres, les écosystèmes, les forêts et la biodiversité, ainsi que les biens et services écosystémiques connexes, le projet contribuera à améliorer la qualité de vie, la sécurité alimentaire des populations locales de même que la capacité nationale de séquestration de gaz à effet de serre. En outre, les exploitations agricoles seront stabilisées avec une amélioration la gestion des terres par des pratiques agro-sylvo-pastorales adaptées, qui contribueront à améliorer les moyens de subsistance, les revenus et le bien-être des communautés locales. Le projet contribuera à réduire les risques pour les habitants des villages des communes ciblées par une approche intégrée qui intégrera le développement des capacités des petits (es) exploitants (es), y compris par des émissions sur les modes de production et de consommation durable, les occurrences de sécheresses, d'inondations, etc. diffusées régulièrement par les radios communautaires locales. Ces différentes connaissances distillées à temps permettront aux petits (es) exploitants (es) de prendre en compte les avis diffusés et les mesures d'adaptation prévues.
Décrivez brièvement dans l'espace ci-dessous comment le projet est susceptible d'améliorer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
Les questions de genre seront prises en compte à chaque étape de la mise en œuvre du projet. Les femmes constituent un groupe très important et particulièrement ciblé par les interventions de ce projet. Chaque composante du projet intègre l'approche participative pour assurer l'inclusion de tous les groupes sociaux, y compris les groupes marginalisés, en tenant une attention particulière à la participation et à l'inclusion des femmes. Les considérations de genre faisaient partie du processus de formulation du projet. Au cours de la mise en œuvre, l'attention sera portée sur l'identification dans chaque contexte spécifique de problématiques genres susceptibles de minorer les efforts des femmes dans l'amélioration de la résilience. Le projet veillera ainsi à la promotion de formes appropriées de partage des avantages qui reconnaissent et encouragent la contribution des femmes et des hommes dans les dynamiques d'adaptation. Le projet permettra de s'assurer que les femmes sont adéquatement représentées dans tous les organes de gouvernance. La participation des femmes à toutes les étapes du projet permettra de prendre en compte leurs besoins et leurs contraintes. Les femmes seront des bénéficiaires directs et indirects des mesures de gestion durable des terres promues par ce projet et joueront un rôle important dans la promotion de l'utilisation durable des ressources naturelles. L'accent mis sur les femmes et leur autonomisation économique est crucial pour la durabilité de la solution à long terme proposée par le projet et, plus généralement, pour la résolution des problèmes de développement liés au genre. Le projet contribuera à la durabilité des services écosystémiques et des ressources naturelles dont les femmes dépendent pour leur subsistance et celle de leur ménage et cherchera à le faire en réduisant le fardeau de leurs tâches domestiques et productives, qui peuvent éventuellement augmenter leur temps libre qui peut être alloué à d'autres activités.
Décrivez brièvement dans l'espace ci-dessous comment le projet intègre la durabilité et la résilience

La durabilité environnementale est précisément l'objectif poursuivi par ce projet, en stabilisant l'utilisation des terres, en renforçant les mesures de restauration et de gestion durable de la biodiversité et en préservant le flux de services écosystémiques dont dépendent les communautés locales pour la lutte contre le changement climatique. Le projet générera également d'autres avantages socio-économiques liés à la préservation des ressources naturelles. Ces avantages, liés aux activités de formation et de sensibilisation, renforceront la gestion des ressources naturelles en général par les communautés locales, ce qui est un facteur important de la durabilité environnementale.

Dans l'ensemble, les activités du projet permettront de mieux faire connaître les risques climatiques, leurs impacts mais surtout les bonnes pratiques porteuses de productivité, en particulier dans le secteur de l'eau, les ressources pastorales, l'agriculture et la sécurité alimentaire. En outre, les fermes les écologiques qui seront promue combinent plusieurs paquets technologiques qui relève de l'agriculture intelligente prônée par les autorités et l'ensemble des acteurs (rices) du développement pour gérer durablement les terres agricoles. Outre la restauration rapide et durable de sols jadis stériles et l'accroissement de la productivité agricole, ces fermes contribuent à la disponibilité du fourrage des animaux et à la cohésion sociale par une forte réduction des dégâts d'animaux sur les cultures. Les jardins super potagers utilisent des technologies plus efficaces dans la gestion de l'eau tout en optimisant les rendements denrée fraîches. Les jardins nutritifs renforcent les dynamiques locales de reboisement d'espèces utilitaires tout en soutenant une alimentation de meilleure qualité.

Décrivez brièvement dans l'espace ci-dessous comment le projet renforce la responsabilité envers les parties prenantes

Le Programme PAMED a fait l'objet d'une large consultation des acteurs à tous les niveaux en vue de leur engagement et leur responsabilisation.

Aussi, le Prodoc précise clairement les rôles et responsabilités de toutes les parties dans la conduite des actions :

- Le programme est soutenu par le SP/CNDD, porteur du programme budgétaire dans lequel in est inscrit. Aussi, il bénéficie du suivi accompagnement du SP/CNDD, la DGESS, la Direction Générale de l'Economie Verte et du Changement Climatique (DGEEVCC) ;
- Des accords (LOA) précisent les rôles et responsabilités des parties responsables ;
- Des cahiers de charges, règlements intérieurs consensuellement élaborés fixent les engagements des acteurs aux niveaux coopératives et communale ;
- La mise en œuvre du projet est placée sous la coordination générale du PNUD et fera l'objet de mission conjointe de supervision PNUD-DGDT ;
- La Commune de Poa, en rapport avec le Chef de Village assureront un rôle central et de leadership dans tout le processus de sensibilisation, information et mobilisation des populations. Par ailleurs, ils assumeront toutes les négociations d'ordre sociologique et foncière avec les détenteurs d'autorité religieuse, coutumière ainsi que les concessions et terres impactées ;
- Une autorisation d'avis de faisabilité environnementale sera délivrée par le Ministère en charge de l'Environnement pour ce projet de construction du barrage de Niangdo sous réserve que toutes les mesures d'atténuation recommandées soient effectivement mises en œuvre pendant l'exécution du projet ;
- Le PNUD s'attachera toute l'expertise nécessaire à la conduite satisfaisante du projet (Entreprise de travaux, bureau de contrôle et consultant pour les prestations techniques de contrôle, étude d'impact, expert en sauvegarde environnemental et social). Une analyse de risques de conflits sera menée permettant l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de mitigation ainsi qu'un mécanisme de prévention/résolution des griefs et de gestion des plaintes. Le PNUD conduira des missions de supervision et de suivi des réalisations, veillera à organiser le lancement officiel des travaux de construction du barrage et à terme, la remise de site. Il prendra les dispositions pour assurer une participation adéquate de l'Ambassade d'Inde au Burkina Faso au niveau le plus élevé et le plus indiqué possible pour tout événement national majeur organisé par le projet ou en lien avec le projet. L'Ambassade sera régulièrement informée de l'évolution du projet et des progrès enregistrés ;

- La construction du barrage devra conduire à la réalisation d'aménagements de périmètres irrigués ou maraîchers en aval du barrage et nécessiter une organisation ou une structure des producteurs en comité de gestion des infrastructures, en comité d'irrigation, en groupement, union ou association des producteurs pour mutualiser les risques et les efforts, et affronter avec efficacité le marché agricole ;

La mise en œuvre effective du PGES permettra de réduire de façon significative les impacts négatifs identifiés et permettre la bonification des impacts positifs. A cet effet :

- le montage et le démontage du chantier feront partie intégrante du plan de gestion environnemental et du contrat des entrepreneurs afin que les déchets polluants puissent être évités dans les chantiers et que leur déversement soit contrôlés ;
- les entrepreneurs remettront en état la zone de chantier après l'exécution des travaux, notamment en enlevant les matériaux restants et tout objet pouvant entraver les autres activités ou présenter des dangers pour les exploitants ou les riverains.
- des séances d'information et de sensibilisation seront réalisées pour mieux informer les populations et gérer les thèmes sensibles (gestion de la ressource eau, gestion du foncier, gestion durable des terres, activités génératrices de revenus, considérations genres et approche sensible aux conflits…).

Partie B. identification et gestion des risques sociaux et environnementaux

QUESTION 2 : Quelles sont les Possibilités Risques sociaux et environnementaux ? *Note : Remplissez l'annexe 1 du SESP avant de répondre à la question 2*	**QUESTION 3 : Quel est le niveau d'importance des risques sociaux et environnementaux potentiels ?** *Note : Répondez aux questions 4 et 5 ci-dessous avant de passer À Question **3***			**QUESTION 6 : Décrivez l'évaluation et mesures de gestion pour chaque risque noté Modéré, Importante ou élevée**
Description du risque	***Impact et probabilité (1-5)***	***Signification (Faible, modéré, élevé)***	***Commentaires***	***Description des mesures d'évaluation et de gestion telles qu'elles sont reflétées dans la conception du projet. Si l'EIES ou SESA est nécessaire, Notez que l'évaluation doit tenir compte de tous les impacts et risques potentiels.***
Risque 1 : Sécuritaire - Troubles sociaux liés à des iniquités non maitrisées dans le processus du barrage ; Troubles liés à un incident d'origine humaine.	I = 3 L =1	Faible	La communauté bénéficiaire n'a pas d'antécédents conflictuels. Toutefois, des insuffisances dans la mise en œuvre appropriée des mesures de sauvegarde Environnementale et sociale peuvent engendrer des réactions de survie sur fond d'instrumentalisation socio politique. Située à une trentaine de kilomètre du chef-lieu de la région (Koudougou), le site n'est pas à grand risque des groupes terroristes. Les travaux de construction du barrage sous-tendront l'usage d'engins et substances dont certains présentent des risques pour la population.	Mise en œuvre, suivi et évaluation du mécanisme de gestion des plaintes et des griefs pour soutenir la prise de décision en temps réel. Suivi/surveillance et contrôle de chantier rigoureux pour prévenir et corriger toute insuffisance en temps réel.

Risque 2: Politique - Non tenue des obligations du porteur de mobiliser les financements complémentaires du budget ; - Instabilité politique nationale émanant de désapprobation de reformes structurantes ; Troubles sociopolitiques liés à des rivalités entre acteurs municipaux.	I =4 L =4	Substantiel	Les travaux de construction du barrage se situent entre deux évènements politiques majeurs du pays : les élections présidentielles & législatives et les élections municipales. Ils peuvent servir de théâtre de démonstrations / confrontations utilisant les moindres détails opérationnels comme ingrédients au grand mépris de la réputation du PNUD.	- Analyse du potentiel de conflits, développement d'une stratégie de mitigation, mise en place d'un mécanisme de prévention/ résolution des griefs et de gestion des plaintes ; - Mise en place et opérationnalisation d'un cadre de concertation, de suivi et d'orientation des travaux suivant une feuille de route rigoureuse.
Risque 3 : Financier - Non Bouclage du budget total du barrage dans les délais ; - Fluctuation du taux de change ; Lassitude de la coopération indienne et/ou délai d'absorption des fonds.	I =4 L =4	Substantiel	Le coût du barrage est une composante de plusieurs rubriques (études thématiques, travaux, suivi, surveillance, contrôle, etc.) qui ne saurait occulter les coûts liés aux compensations et réhabilitations. De façon générale, les responsabilités d'acquittement des mesures de sauvegardes environnementale et sociale figurent parmi les conditionnalités à assumer par le porteur des actions de développement en conformité avec la législation nationale. Il faut espérer que le porteur reste suffisamment mobilisé, disposé et déterminé pour traiter efficacement ces déterminants qui relèvent aussi de principes, normes et droits internationaux. Plus d'attention devrait être portée sur les capacités du porteur à assurer le bouclage du budget du projet. La contribution de la coopération indienne considérée comme le principal pilier du projet est libellée en dollars et les fluctuations baissières de ces derniers mois affectent négativement le bouclage de l'enveloppe financier requis.	- Actualisation de façon fiable du montant budgétaire (intégrant la mise en œuvre, le suivi du PGES et le traitement/ gestion des griefs/ plaintes) et rechercher/ disposer des financements requis. - Mise en place et opérationnalisation d'un plan de mobilisation des fonds assorti de responsabilités des acteurs.
Risque 4 : Environnemental - Mécontentements par suite d'insuffisances dans l'implémentation de mesures sociales (déplacement et réinstallation, héritage culturel), des violations de droits de l'homme et/ ou d'égalité des sexes ; - Problèmes de santé y compris COVID'19, émanant d'une faible application des dispositifs et mesures environnementales et sociales requises ; - Dégradation de la Biodiversité et des ressources naturelles par faible	I =5 L =4	Elevé	La construction du barrage de Niangdo semble le principal défi de la population locale ces dernières années. Si la détermination des grands parents, des parents s'était avérée vaine, les élites actuelles sont convaincues d'être prêt du but. Ils décrivent avec émotion, les étapes franchies, les décisions prises, les avancées dans la mise en œuvre basées sur les efforts individuels et collectifs pour traduire l'engagement communautaire et l'urgence de démarrer les travaux. Mais ce contexte d'entrainement tout azimut peut cacher un certain nombre de difficultés pour les personnes / ménages affectés : - Le foncier rural est le principal facteur de survie des producteurs. La construction du barrage affectera des acquis fonciers avec des conséquences très variables selon le statut, les pouvoirs/	- Mise en œuvre des conclusions et recommandations de l'analyse du potentiel de conflits ; développement d'une stratégie de mitigation ; mise en place d'un mécanisme de prévention/ résolution des griefs et de gestion des plaintes ; - Mise en œuvre des conclusions et recommandations de l'analyse genre en consultation étroite avec les femmes, les organisations féminines sur les impacts du barrage et de l'aménagement de terres sur

application des dispositifs et mesures environnementales requises ; J Survenues fréquentes de risques climatiques majeurs (inondation, orages violents, etc.).			capacités d'influence. Des problèmes fonciers pourraient constituer des enjeux existentiels ; J La jouissance des droits civils, politiques, économiques, sociaux ou culturels de la population affectée et en particulier des groupes marginalisés sera-t-elle toujours d'actualité ? L'ambiance générale pourrait être porteuse d'effets inéquitables ou discriminatoires voire de restrictions en matière de disponibilité, de qualité et/ou d'accès aux ressources ou aux services de base sur les populations touchées, en particulier les personnes vivant dans la pauvreté ou les individus ou groupes marginalisés ou exclus, y compris les personnes vivant avec un handicap[39] . Ce contexte serait potentiellement à risque de réveiller ou d'exacerber des mésententes, des conflits et/ou le risque de violence pour les communautés et les individus affectés par le projet. Il pourrait aussi exacerber des violences ou des discriminations fondées sur le sexe, notamment en ce qui concerne la participation des femmes à la conception, à la mise en œuvre ou l'accès aux opportunités et aux avantages. La pandémie de la COVID'19 reste un phénomène peu maitrisé avec son corollaire de mesures restrictives variables à respecter. La suite des épisodes pourrait affecter la disponibilité à temps d'acteurs et/ ou de matériels requis pour la bonne exécution du chantier. Les travaux de construction du barrage occasionneront des modifications de l'environnement physique sur fond de destructions et d'utilisation de ressources naturelles (végétales, animales, etc.) avec divers types d'engins, de substances et par le fait des ouvriers des chantiers. Les travaux du barrage se dérouleront au moins sur deux saisons (sèche et pluvieuse). Ils seront exposés aux effets néfastes des évènements extrêmes et risques climatiques qui peuvent retarder, affecter la qualité, la durabilité et la sécurité de l'ouvrage.	toutes les personnes dont les femmes ont la charge ainsi que sur elles-mêmes pour assurer leur bénéfice ; J Mise en œuvre rigoureuse des mesures environnementale et sociales issues du PGES et PAR et application des recommandations issues du suivi/ surveillance des mesures SES ; Mise en œuvre rigoureuse des recommandations issues des missions de l'Agence Nationale des Evaluations Environnementales (ANEVE)

[39] Les motifs de discrimination interdits comprennent la race, l'origine ethnique, le sexe, l'âge, la langue, le handicap, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, la religion, les opinions politiques ou autres, l'origine nationale ou sociale ou géographique, la fortune, la naissance ou toute autre situation, y compris en tant qu'autochtone ou membre d'une minorité. Les références aux "femmes et aux hommes" ou similaires sont censées inclure les femmes et les hommes, les garçons et les filles, ainsi que d'autres groupes victimes de discrimination en raison de leur identité de genre, tels que les transsexuels et les transgenres.

QUESTION 4: qu'est-ce que le risque global de projet categorization?

Sélectionner un (voir SESP pour le guidage)		Commentaires
Faible risque	☐	
Risque modéré	☐	
Risque substantiel	X	Du fait des travaux de construction du barrage de Niangdo, le niveau de risque du programme est substantiel
Risque élevé	☐	

QUESTION 5 : Sur la base des risques identifiés et de la catégorisation des risques, quelles sont les exigences du SES qui sont déclenchées ? (cochez toutes les réponses)

Question requise uniquement pour les projets à risque modéré, substantiel et élevé

Une évaluation est-elle nécessaire ? (cocher si "oui")	☐		***Statut ? (terminé, prévu)***
si oui, indiquez le type et le statut général	X	Évaluation(s) ciblée(s)	Prévues
		ESIA (Environnemental and Social Analyse d'impact)	
		SESA (Strategic Environmental and Évaluation sociale)	
Des plans de gestion sont-ils nécessaires ? (cocher si	☐		
Si oui, indiquez le type général	X	Des plans de gestion ciblés (par exemple Plan d'action pour l'égalité des sexes, plan d'intervention	Prévues
		ESMP (Environnemental and Social Plan de gestion qui peut comprendre une série de plans ciblés)	
		ESMF (Environnemental and Social Cadre de gestion)	
Sur la base des risques identifiés, quels sont les principes/ standards de projet déclenchés ?		**Commentaires (non requis)**	
Principe général : Ne laisser personne derrière	X		
Droits de l'homme	X		

	Égalité des sexes et autonomisation des femmes	X	
	Responsabilité	X	
	1. La conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles	X	
	2. Changement climatique et risques de catastrophes	X	
	3. Santé, sûreté et sécurité des communautés	X	
	4. Le patrimoine culturel	X	
	5. Déplacement et réinstallation	X	
	6. Les peuples indigènes	X	
	7. Travail et conditions de travail	X	
	8. Prévention de la pollution et efficacité des ressources	X	

Approbation finale

L'examen final au stade de la conception n'est pas terminé tant que les signatures suivantes ne sont pas apposées

Signature	***Date***	***Description***
Évaluateur AQ **Célestin W. PODA**		Membre du personnel du PNUD responsable du projet, généralement un responsable de programme du PNUD. La signature finale confirme ils ont "vérifié" pour s'assurer que le SESP est mené de manière adéquate.
Approbateur AQ **Isabelle TSCHAN**		Un cadre supérieur du PNUD, généralement le directeur adjoint du Représentant résident (DRR), ou Représentant résident (RR). L'approbateur AQ ne peut pas être aussi l'AQ Assesseur. La signature finale confirme qu'ils ont "validé" le SESP avant de le soumettre au PAC.
Président du CLEP **Mathieu CIOWELA**		La signature finale confirme que le SESP a été considéré comme faisant partie de l'évaluation du projet et pris en compte dans les recommandations du CLEP.

SESP Pièce jointe 1. Liste de contrôle pour la sélection des risques sociaux et environnementaux

Liste de contrôle des risques sociaux et environnementaux potentiels	
INSTRUCTIONS : La liste de contrôle pour la sélection des risques aidera à répondre aux questions 2 à 6 du modèle de sélection. Les réponses aux questions de la liste de contrôle aident à (1) identifier les risques potentiels, (2) déterminer la catégorisation globale des risques du projet, et (3) déterminer le niveau requis d'évaluation et de mesures de gestion. Reportez-vous à la boîte à outils SES pour plus d'informations sur la manière de répondre/ d'aborder les questions de filtrage.	
Principe général : Ne laisser personne derrière **Droits de l'homme**	**Réponse (Oui/Non)**
P.1 Les communautés locales ou les individus ont-ils fait part de leurs préoccupations en matière de droits de l'homme concernant le projet (par exemple, au cours du processus d'engagement des parties prenantes, des procédures de réclamation, des déclarations publiques) ?	Oui
P.2 Y a-t-il un risque que les responsables (par exemple, les organismes gouvernementaux) n'aient pas la capacité de remplir leurs obligations dans le cadre du projet ?	Oui
P.3 Y a-t-il un risque que les titulaires de droits (par exemple les personnes affectées par le projet) n'aient pas la capacité de faire valoir leurs droits ?	Oui
Le projet pourrait-il impliquer ou entraîner :	
P.4 les effets négatifs sur la jouissance des droits de l'homme (civils, politiques, économiques, sociaux ou culturels) de la population affectée et en particulier des groupes marginalisés ?	Oui
P.5 les effets inéquitables ou discriminatoires sur les populations touchées, en particulier les personnes vivant dans la pauvreté ou les individus ou groupes marginalisés ou exclus, y compris les personnes avec un handicap[40] ?	Oui
P.6 les restrictions en matière de disponibilité, de qualité et/ou d'accès aux ressources ou aux services de base, en particulier pour les personnes ou groupes marginalisés, y compris les personnes avec un handicap ?	Oui
P.7 l'exacerbation des conflits et/ou le risque de violence pour les communautés et les individus affectés par le projet?	Oui
Égalité des sexes et autonomisation des femmes	
P.8 Demandez aux groupes de femmes/responsables de soulever des questions d'égalité entre les sexes concernant le projet (par exemple, pendant le processus d'engagement des parties prenantes, processus de traitement des griefs, déclarations publiques) ?	
Le projet pourrait-il impliquer ou entraîner :	
P.9 les effets négatifs sur l'égalité des sexes et/ou la situation des femmes et des filles ?	Oui
P. 10 reproduire les discriminations à l'égard des femmes fondées sur le sexe, notamment en ce qui concerne la participation à la conception et à la mise en œuvre ou l'accès aux opportunités et aux avantages ?	Oui
P. 11 les limitations de la capacité des femmes à utiliser, développer et protéger les ressources naturelles, en tenant compte des différents rôles et positions des femmes et des hommes dans l'accès aux biens et services environnementaux ? *Par exemple, les activités qui pourraient entraîner la dégradation ou l'épuisement des ressources des ressources naturelles dans les communautés qui dépendent de ces ressources pour leur subsistance et leur bien-être*	Oui
P. 12 exacerbation des risques de violence fondée sur le sexe ? *Par exemple, par l'afflux de travailleurs dans une communauté, les changements dans la dynamique de pouvoir de la communauté et des ménages, l'exposition accrue à des lieux publics et/ou des transports, etc.*	Oui

[40] Les motifs de discrimination interdits comprennent la race, l'origine ethnique, le sexe, l'âge, la langue, le handicap, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, la religion, les opinions politiques ou autres, l'origine nationale ou sociale ou géographique, la fortune, la naissance ou toute autre situation, y compris en tant qu'autochtone ou membre d'une minorité. Les références aux "femmes et aux hommes" ou similaires sont censées inclure les femmes et les hommes, les garçons et les filles, ainsi que d'autres groupes victimes de discrimination en raison de leur identité de genre, tels que les transsexuels et les transgenres.

Durabilité et résilience : Les questions de sélection concernant les risques associés à la durabilité et à la résilience sont couvertes par les questions spécifiques à la norme ci-dessous	
Responsabilité	
Le projet pourrait-il impliquer ou entraîner :	
P. 13 l'exclusion de toute partie prenante potentiellement affectée, en particulier les groupes marginalisés et les personnes exclues (y compris les personnes handicapées), de la pleine participation aux décisions qui peuvent les affecter ?	Oui
P. 14 griefs ou objections des parties prenantes potentiellement concernées ?	Oui
P. 15 les risques de représailles ou de représailles contre les parties prenantes qui expriment des préoccupations ou des griefs, ou qui cherchent à participer au projet ou à obtenir des informations sur le projet ?	Oui
Normes au niveau des projets	
Norme 1 : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles	
Le projet pourrait-il impliquer ou entraîner :	
1.1 des impacts négatifs sur les habitats (par exemple, les habitats modifiés, naturels et critiques) et/ou sur les écosystèmes et les services écosystémiques ? *Par exemple, par la perte, la conversion ou la dégradation des habitats, la fragmentation, les changements les changements hydrologiques*	Oui
1.2 des activités menées à l'intérieur ou à proximité d'habitats essentiels et/ou de zones écologiquement sensibles, y compris (mais pas uniquement) des zones légalement protégées (par exemple, une réserve naturelle, un parc national), des zones proposées pour être protégées ou reconnues comme telles par des sources faisant autorité et/ou des peuples indigènes ou des communautés locales ?	Oui
1.3 des changements dans l'utilisation des terres et des ressources qui peuvent avoir des effets négatifs sur les habitats, les écosystèmes et/ou les moyens de subsistance ? (Note : si des restrictions et/ou des limitations d'accès aux terres s'appliqueraient, voir la norme 5)	Oui
1.4 risques pour les espèces menacées (par exemple, réduction, empiètement sur l'habitat) ?	Oui
1.5 exacerbation du commerce illégal d'animaux sauvages ?	Oui
1.6 introduction d'espèces exotiques envahissantes ?	Oui
1.7 les impacts négatifs sur les sols ?	Oui
1.8 l'exploitation des forêts naturelles, le développement de plantations ou le reboisement ?	Oui
1.9 une production agricole importante ?	Oui
1.10 l'élevage ou la récolte de populations de poissons ou d'autres espèces aquatiques ?	Oui
1.11 extraction, détournement ou confinement importants d'eaux de surface ou souterraines ? *Par exemple, la construction de barrages, de réservoirs, l'aménagement de bassins fluviaux, l'extraction des eaux souterraines*	Oui
1.12 manipulation ou utilisation des organismes génétiquement modifiés/des organismes vivants modifiés[41] ?	Oui
1.13 utilisation des ressources génétiques ? (par exemple, la collecte et/ou la récolte, le développement commercial[42])	Oui
1.14 des préoccupations environnementales transfrontalières ou mondiales négatives ?	Non
Norme 2 : Changement climatique et risques de catastrophes	
Le projet pourrait-il impliquer ou entraîner :	

[41] Voir la directive sur la sécurité biologique et son protocole sécurité biologique

[42] Voir le Convention sur la Diversité biologique et son Protocol Nagoya sur l'accès et le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques ressources.

2.1 des zones exposées à des risques tels que les tremblements de terre, les inondations, les glissements de terrain, les vents violents, les ondes de tempête, les tsunamis ou les éruptions volcaniques ?	Oui
2.2 des produits et des résultats sensibles ou vulnérables aux effets potentiels du changement climatique ou des catastrophes ?	Oui
2.3 une augmentation de la vulnérabilité aux impacts du changement climatique ou aux risques de catastrophe, aujourd'hui ou à l'avenir (également appelée pratiques d'adaptation mal adaptées ou négatives) ? *Par exemple, les modifications de l'aménagement du territoire peuvent encourager le développement des plaines inondables, potentiellement accroître la vulnérabilité de la population au changement climatique, en particulier aux inondations*	Oui
2.4 l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, des émissions de carbone noir ou d'autres facteurs du changement climatique ?	Oui
Norme 3 : Santé, sûreté et sécurité de la communauté	
Le projet pourrait-il impliquer ou entraîner :	
3.1 la construction et/ou le développement d'infrastructures (par exemple, routes, bâtiments, barrages) (Note : le FEM ne finance pas les projets qui impliqueraient la construction ou la réhabilitation de grands barrage)	Oui
3.2 la pollution de l'air, le bruit, les vibrations, la circulation, les blessures, les risques physiques, la mauvaise qualité des eaux de surface due au ruissellement, l'érosion, l'assainissement ?	Oui
3.3 des dommages ou des pertes dus à la défaillance d'éléments structurels du projet (par exemple, l'effondrement de bâtiments ou d'infrastructures) ?	Oui
3.4 risques de maladies transmises par l'eau ou par d'autres vecteurs (par exemple, habitats de reproduction temporaires), maladies transmissibles et non transmissibles, troubles nutritionnels, santé mentale ?	Oui
3.5 le transport, le stockage et l'utilisation et/ou l'élimination de matières dangereuses ou nocives (par exemple, explosifs, carburant et autres produits chimiques pendant la construction et l'exploitation) ?	Oui
3.6 les effets négatifs sur les écosystèmes et les services écosystémiques ayant une incidence sur la santé des communautés (par exemple, alimentation, purification des eaux de surface, tampons naturels contre les inondations) ?	Oui
3.7 afflux de travailleurs dans les zones de projet ?	Oui
3.8 engagement du personnel de sécurité pour protéger les installations et les biens ou pour soutenir les activités du projet	Oui
Norme 4 : Patrimoine culturel	
Le projet pourrait-il impliquer ou entraîner :	
4.1 des activités à proximité ou à l'intérieur d'un site du patrimoine culturel ?	Oui
4.2 des excavations, démolitions, mouvements de terre, inondations ou autres changements environnementaux	Oui
4.3 les incidences négatives sur les sites, structures ou objets ayant des valeurs historiques, culturelles, artistiques, traditionnelles ou religieuses ou des formes immatérielles de culture (par exemple, connaissances, innovations, pratiques)... (Remarque : les projets visant à protéger et à conserver le patrimoine culturel peuvent également avoir des effets négatifs involontaires	Oui
4.4 modifications des paysages et des caractéristiques naturelles ayant une importance culturelle ?	Oui
4.5 utilisation de formes matérielles et/ou immatérielles (par exemple, pratiques, connaissances traditionnelles) du patrimoine culturel à des fins commerciales ou autres ?	Oui
Norme 5 : Déplacement et réinstallation	
Le projet pourrait-il impliquer ou entraîner :	
5.1 déplacement physique temporaire ou permanent et total ou partiel (y compris les personnes n'ayant pas de droits fonciers reconnus par la loi) ?	Oui
5.2 déplacement économique (par exemple, perte d'actifs ou d'accès aux ressources en raison de l'acquisition de terres ou de restrictions d'accès - même en l'absence de déplacement physique) ?	Oui

5.3 risque d'expulsions forcées[43] ?	Oui
5.4 impacts ou modifications des régimes fonciers et/ou des droits de propriété communautaires/droits coutumiers sur les terres, territoires et/ou ressources ?	Oui
Norme 6 : Peuples autochtones	
Le projet pourrait-il impliquer ou entraîner :	
6.1 zones où les populations autochtones sont présentes (y compris la zone d'influence du projet) ?	Oui
6.2 activités situées sur des terres et territoires revendiqués par des peuples autochtones ?	Oui
6.3 les impacts (positifs ou négatifs) sur les droits de l'homme, les terres, les ressources naturelles, les territoires et les moyens de subsistance traditionnels des populations autochtones (que les populations autochtones possèdent ou non les titres légaux sur ces zones, que le projet soit situé à l'intérieur ou à l'extérieur des terres et territoires habités par les ou si les peuples indigènes sont reconnus comme tels par le pays en question) ? *Si la réponse à la question 6.3 est "oui", alors les impacts potentiels du risque sont considérés comme significatifs*	Oui
6.4 l'absence de consultations culturellement appropriées menées dans le but d'obtenir le CPLE[44] sur des questions susceptibles d'affecter les droits et intérêts, les terres, les ressources, les territoires et les moyens de subsistance traditionnels des peuples autochtones concernés ?	Oui
6.5 l'utilisation et/ou le développement commercial des ressources naturelles sur les terres et territoires revendiqués par les peuples autochtones ?	Oui
6.6 l'expulsion forcée ou le déplacement physique ou économique total ou partiel des populations autochtones, notamment par des restrictions d'accès aux terres, territoires et ressources ? *Examiner et, le cas échéant, assurer la cohérence avec les réponses données au titre de la norme 5 ci-dessus*	Oui
6.7 des effets négatifs sur les priorités de développement des peuples autochtones telles qu'elles sont définies par eux-mêmes	Oui
6.8 risques pour la survie physique et culturelle des peuples indigènes ?	Oui
6.9 les incidences sur le patrimoine culturel des peuples autochtones, notamment par la commercialisation ou l'utilisation de leurs connaissances et pratiques traditionnelles ? *Examinez et, le cas échéant, assurez la cohérence avec les réponses de la norme 4 ci-dessus.*	Oui
Norme 7 : Travail et conditions de travail	
Le projet pourrait-il impliquer ou entraîner : (remarque : s'applique aux travailleurs du projet et des entrepreneurs)	
7.1 des conditions de travail qui ne sont pas conformes au droit national du travail et aux engagements internationaux	Oui
7.2 des conditions de travail qui peuvent entraver la liberté d'association et la négociation collective ?	Oui
7.3 recours au travail des enfants ?	Oui
7.4 recours au travail forcé ?	Oui
7.5 des conditions de travail discriminatoires et/ou l'absence d'égalité des chances ?	Oui
7.6 risques pour la santé et la sécurité au travail dus à des dangers physiques, chimiques, biologiques et psychosociaux	Oui
Norme 8 : Prévention de la pollution et utilisation efficace des ressources	
Le projet pourrait-il impliquer ou entraîner :	

[43] L'expulsion forcée est définie ici comme l'éloignement permanent ou temporaire, contre leur volonté, de personnes, de familles ou de communautés des foyers et/ou des terres qu'elles occupent, sans que leur soient fournies des formes appropriées de protection juridique ou autre et sans qu'elles y aient accès. Les expulsions forcées constituent des violations flagrantes d'une série de droits de l'homme internationalement reconnus.

[44] Consentement préalable, libre et éclairé

8.1 le rejet de polluants dans l'environnement en raison de circonstances habituelles ou non habituelles susceptibles d'avoir des effets néfastes au niveau local, régional et/ou transfrontalier ?	Oui
8.2 la production de déchets (dangereux et non dangereux) ?	Oui
8.3 la fabrication, le commerce, le rejet et/ou l'utilisation de matières et/ou de produits chimiques dangereux ?	Oui
8.4 l'utilisation de produits chimiques ou de matériaux soumis à des interdictions ou à des éliminations progressives au niveau international ? *Par exemple, le DDT, les PCB et d'autres produits chimiques énumérés dans les conventions internationales*	Oui
8.5 l'application de pesticides qui peuvent avoir un effet négatif sur l'environnement ou la santé humaine ?	Oui
8.6 une consommation importante de matières premières, d'énergie et/ou d'eau ?	Oui